



# COMMISSION DES FORÊTS D'AFRIQUE CENTRALE COMIFAC

## PROGRAMME DE PROMOTION DE L'EXPLOITATION CERTIFIÉE DES FORÊTS PHASE II & III (PPECF II & III)

BMZ 2015 68 203 & BMZ 201867845



Septembre 2024

14<sup>ème</sup> rapport semestriel

Avril à Septembre 2024

Un projet cofinancé par  
la République Fédérale  
d'Allemagne au travers de  
la KfW Entwicklungsbank



Ce rapport a été préparé par :

- Romain LORENT, chef d'équipe
- Nicolas PERTHUISOT, expert en certification forestière
- Eric DASSIE, expert en suivi & évaluation et communication
  
- Michel MIDRÉ (Backstopping ECO Consult)
- Jean-Paul GRANDJEAN (Backstopping Oréade-Brèche)

Pour  
**Le Secrétariat exécutif de la COMIFAC**  
Yaoundé, Cameroun  
et  
**La Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW)**  
Francfort, Allemagne et  
Yaoundé, Cameroun

Contact :

**Romain LORENT**

Coordinateur du Programme « Promotion de l'exploitation certifiée des forêts »

Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC)

Téléphone : + 237 6 70 66 85 16

Email : [romain.lorent@eco-consult.com](mailto:romain.lorent@eco-consult.com)

Skype : romain\_lorent

Site web: [www.ppecf-comifac.com](http://www.ppecf-comifac.com)

Les services de consultant sont apportés par :

**Chef de file :**

ECO Consult Sepp &  
Busacker  
Partnerschaft  
Hersfelder Straße 17  
36280 Oberaula, Allemagne  
Tél. : +49 (0) 66 28 83 73  
Fax : +49 (0) 66 28 80 16



**en association avec :**

Oréade Brèche  
70, Rue de l'Église  
67130 Schirmeck, France  
Tél. : +33 (0) 3 88 49 64 35  
Fax : +33 (0) 3 88 49 66 24



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. RESUME DES ACTIONS DU SEMESTRE</b>	<b>7</b>
PROLOGUE DU SEMESTRE	7
RAPPEL DES OBJECTIFS ET DES GROUPES-CIBLES	8
<b>2. BREF RESUME DU PROGRAMME</b>	<b>13</b>
<b>3. MESURES/ACTIVITES MISES EN ŒUVRE PENDANT LE SEMESTRE</b>	<b>19</b>
3.1. AXE I : LES CONDITIONS CONCEPTUELLES ET INSTITUTIONNELLES POUR LA CERTIFICATION SONT MISES EN PLACE	19
3.2. AXE II : LA QUALITE DE L'EXPLOITATION INDUSTRIELLE EST AMELIOREE	26
3.3. AXE III : « LA COMMUNICATION »	55
3.4. DEMANDES DE NON OBJECTION (DNO) EN COURS	59
<b>4. SUIVI EVALUATION DE LA CGP</b>	<b>60</b>
4.1. SUIVI-ÉVALUATION DES INTERVENTIONS DU PROGRAMME	60
4.2. SUIVI ÉVALUATION DES INDICATEURS DU PROGRAMME	61
<b>5. TABLEAU DES ENGAGEMENTS AU 30 SEPTEMBRE 2023 (PPECF II ET PPECF III)</b>	<b>64</b>
<b>6. RECOMMANDATIONS</b>	<b>83</b>
<b>7. RECAPITULATIF DES PRINCIPALES ACTIVITES DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE</b>	<b>85</b>
7.1. PRÉPARATION/SUIVI DES DNO	85
7.2. PARTICIPATION DE LA CGP AUX RÉUNIONS	86
7.3. MISSIONS DE DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DU COACHING PPECF	89

## Sigles et abréviations

---

AAC	Assiette annuelle de coupe
ACV	Analyse du cycle de vie
AFD	Agence Française de Développement
APV	Accords de Partenariat Volontaires
ANO	Avis de non-objection
ATIBT	Association Technique Internationale des Bois Tropicaux
BAD	Banque Africaine de Développement
BMZ	Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
BV	Bureau Veritas
[C XX]	Contrat numéro xx lié à l'exécution d'une intervention financée par le PPECF
CAFI	Initiative pour la Forêt d'Afrique Centrale
CDO	Comité de Décision et d'Orientation
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	La Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale
CgP	Cellule de gestion du PPECF
CIB	Carrefour International du Bois
CIFOR	Centre International de Recherches sur les Forêts
CITES	Commerce international des espèces sauvages
COC	Chain of Custody
CLIP	Consentement Libre Préalablement Informé
COMIFAC	Commission des forêts d'Afrique centrale
Cnn	Contrat n° nn
CPI	Court Pénale Internationale
CU	Control Union
CW	Control Wood
CTWPDA	China Timber & Wood Products Distribution Association
DNO	Demande de non objection (KfW ou COMIFAC) portant sur un ANO
DREIC	Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
EFI	European forest institute <sup>1</sup>
EFI(R)	Exploitation forestière à impact réduit
F&P	Fair&Precious
FAQ	Foire aux questions

---

<sup>1</sup> <https://efi.int/barcelona>

FDES	Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire
FFAG	FFAG (Focus Forest Advisory Group)
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FSC®	Forest Stewardship Council
FSC® -CW	FSC® -Controlled Wood
FSC® -FM	FSC® -Forest management
GES	Gaz à effet de serre
GFBC	Groupement de la Filière Bois du Cameroun
GGSC	Global Green Supply Chain
GIE	Groupement d'intérêt économique
HSE	Hygiène Sécurité Environnement
HVC	Haute Valeur de Conservation
ICV	Inventaire du cycle de vie
IFL	Intact Forest Landscapes (Paysages forestiers intacts)
INC	Industriel Non Concessionnaire
ISEAL	International Social and Environmental Accreditation and Labelling Alliance (UK)
ITTO/ OIBT	International Tropical Timber Organization
KFW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
LDI	Lutte contre la déforestation importée
LKTS	Lesser Know Timber Species
LS	LegalSource (Preferredbynature)
MGR	Malaysian Grading Rules
MIT	<a href="https://www.mit.edu/">https://www.mit.edu/</a>
OC	Organisme de certification (Bureau Veritas, Control Union, Preferredbynature)
ODD	Objectif de développement durable des Nations Unies
OLB	Origine de Légalité des Bois
OMM	Organisation météorologique mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PACL	Peuples autochtones et communautés locales
PAFC	Pan African Forest Certification
P by N	Preferred by Nature
PCI	Principes, Critères et Indicateurs des standards de gestion forestière
PPECF	Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts
PIPC	Permanent Indigenous Peoples' Committee (FSC®)
PSRF	Programme de sécurisation des recettes forestières
PTBA	Plan de Travail et Budget Annuel

QHSE	Qualité Hygiène Sécurité Environnement
RCA	République Centre Africaine
RBUE	Règlement Bois de l'Union Européenne
RDC	République Démocratique du Congo
RDUE	Règlement sur la Déforestation de l'Union Européenne
RIL-C	Reduced impact logging for climate change mitigatio
SE COMIFAC	Secrétaire exécutif de la COMIFAC
SDR	Système de diligence raisonnée
TDR	Termes De Références
TTT	Tropical timber trade facility (futur programme GIZ)
TLV	Timber Legality Verification (Control Union)
TUNAC	Tunisian Accreditation Council / Conseil Tunisien d'accréditation
UBA	United Bank for AFRICA
UE	Union européenne
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UFIAG	Union forestière des industries asiatiques du Gabon
UFIGA	Union des Forestiers Industriels du Gabon et Aménagistes.
VIE	Volontaire international expatrié
VLC	Verification of Legal Compliance
WCS	Wildlife Conservation Society

# 1. Résumé des actions du semestre

## Prologue du semestre

Depuis quatre ans, l'Organisation météorologique mondiale (OMM<sup>2</sup>) publie chaque année son état des lieux du climat en Afrique<sup>3</sup>. Le réchauffement climatique n'est pas un fait nouveau, mais, en 2024, le ton est plus grave que jamais dans ce rapport très alarmant. En effet, selon ce document, le continent africain serait en train de sombrer, au niveau climatique comme au niveau économique, et les répercussions de la catastrophe en cours, pourraient largement dépasser ses frontières.

Ainsi, en Tunisie, la production de céréales a chuté de 80 % en raison de la sécheresse persistante. Plus proche de l'équateur, au Niger, au Bénin et au Ghana, l'agriculture s'est en partie écroulée à cause du manque d'eau.

Par ailleurs, l'OMM estime que les pays africains perdent en moyenne 2 à 5 % de leur PIB<sup>4</sup> (produit intérieur brut) à cause des catastrophes climatiques. Si des mesures très fortes ne sont pas mises en place dès maintenant, la situation deviendra invivable dès 2030, pour 120 millions de personnes en raison des chaleurs extrêmes, de la sécheresse et des inondations.

Ce constat devrait attirer l'attention de la communauté internationale et particulièrement, les gouvernements d'Afrique centrale et tropicale, sur l'absolue nécessité de préserver les forêts du bassin du Congo, socle d'un méga-écosystème, générateur de « *rivières volantes*<sup>5</sup> »

Cette expression désigne des mouvements d'énormes quantités de vapeur d'eau transportées dans l'atmosphère, depuis les océans. Ce phénomène a été identifié pour la première fois dans le bassin amazonien où cette masse de vapeur d'eau, en condensant, irrigue de nombreux pays d'Amérique du Sud<sup>6</sup>.

Il est à peu près certain qu'un tel phénomène existe pour le bassin du Congo. Autrement dit, on peut, sans grand risque de se tromper, affirmer que la pluviométrie des pays situés dans les deux zones intertropicales africaines (Sierra Leone, Liberia, Côte d'Ivoire, Benin, Togo, etc. pour le Nord ; Angola, Zambie, Tanzanie pour le Sud) dépendent étroitement du bon fonctionnement de ce méga-système hydrologique dépendant des forêts d'Afrique centrale, et qu'à l'instar du courant du Gulf Stream océanique, un « grippage » de l'écosystème, conduirait à des catastrophes sans précédent, qui aboutiraient à d'importants déplacements de populations, avec des risques probables d'affrontements violents et de guerres.

---

<sup>2</sup> <https://wmo.int/fr>

<sup>3</sup> <https://www.futura-sciences.com/planete/actualites/rechauffement-climatique-afrique-train-effondrer-cause-climat-trop-extreme-situation-deviendra-invivable-2030-alerte-omm-115746/>

<sup>4</sup> L'Afrique n'a pas d'autre choix que de s'adapter à ces extrêmes météorologiques, mais cela aura un coût immense (des dizaines de milliards de dollars), et aura donc un impact négatif sur le PIB des pays concernés.

<sup>5</sup> <https://www.geo.fr/environnement/a-la-decouverte-des-rivieres-volantes-ce-fascinant-phenomene-qui-flotte-au-dessus-de-lamazonie-198141>

<sup>6</sup> Dans l'Océan Atlantique, au niveau de l'équateur, là où le rayonnement solaire est le plus fort, de grandes quantités d'eau s'évaporent et créent des nuages. Ceux-ci, poussés par les vents alizés venant de l'ouest, se déversent sous forme de pluie sur la partie nord du continent sud-américain, l'Amazonie. Cette région d'une superficie 133 fois plus grande que celle de la Suisse est au bénéfice d'un climat équatorial et reçoit plus de 2 000 mm de pluie par année, soit le double de la Suisse occidentale. La forêt qui recouvre l'Amazonie va alors fonctionner de manière similaire à l'océan en rejetant dans l'atmosphère près de 75 % de l'eau qu'elle reçoit. C'est un deuxième cycle qui débute et qui va transporter l'eau jusqu'à des zones trop éloignées des côtes, pour recevoir les pluies provenant de l'océan. Ces masses nuageuses finissent par arroser des régions parfois éloignées de plusieurs milliers de kilomètres des côtes (Argentine, Paraguay, sud du Brésil), par les eaux de ces rivières volantes, permettant notamment d'y pratiquer une agriculture, qui leurs assurent une relative sécurité alimentaire.

## Rappel des objectifs et des groupes-cibles

---

Pour rappel, depuis septembre 2017, après une première phase de 60 mois, le PPECF, a priorisé les objectifs suivants qui seront poursuivis jusqu'en juin 2025:

- mettre en place des actions et des outils opérationnels au sein des entreprises à travers une démarche d'accompagnement technique sur le long terme (le coaching d'entreprises vers un certificat de leur choix) ;
- élargir l'offre de certification en proposant des appuis de formation (coaching) à la fois pour les certificats de gestion durable (FSC® et PAFC) mais également, pour les certificats de légalité (OLB, LS) ;
- s'adresser à des entreprises qui ont peu ou moins bénéficié des résultats du PPECF I, en particulier les entreprises nationales (secteur Sud Congo, par exemple) et les entreprises à capitaux asiatiques ;
- accentuer les actions en lien direct avec les aspects sociaux (conditions de vie, droits, santé, sécurité des travailleurs (développement local, prise en compte des peuples autochtones) et avec la préservation de la biodiversité qui sont généralement les points « à problèmes » dans les audits de conformité à un schéma de certification (légalité ou gestion durable) ;
- améliorer le monitoring écologique des concessions certifiées, vu les exigences croissantes des certificats sur la préservation de la biodiversité<sup>7</sup> ;
- promouvoir des modèles d'exploitation compatibles avec la gestion durable et les faire connaître dans l'aval de la filière jusqu'aux consommateurs finaux ;
- promouvoir l'innovation, par la mise à disposition d'outils numériques<sup>8</sup> (tutoriels, logiciels, guides [en partie traduits en Mandarin]) pour toutes les entreprises et notamment, celles qui pensent que la certification leur est inaccessible.

### **AXE 1 : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place**

Rappelons que depuis mars 2022, la stratégie de l'Union européenne pour lutter contre la déforestation importée (LDI) consiste à renforcer la due diligence sur le commerce des « *commodities* », par de nouvelles exigences de traçabilité<sup>9</sup>, telle que la géolocalisation qui devient un point central de la due diligence. Pour plus d'informations, consultez [la page RDUE de la Commission européenne](#).

Signalons que, les 23 et 24 mai 2024 au Gabon, ont été organisées [des Journées de sensibilisation et de réflexion sur le Règlement Déforestation de l'Union Européenne \(RDUE\)](#), par WWF en collaboration avec l'Union Européenne (UE)<sup>10</sup> avec comme objectifs spécifiques : i) l'information et la formation sur les grandes exigences de la RDUE ; ii) le partage d'expérience de la chaîne d'approvisionnement du cacao et RDUE (programme cacao durable de l'Union Européenne au Cameroun) ; iii) l'identification des exportateurs du Gabon vers l'UE ; iv) l'identification des lacunes

---

<sup>7</sup> <https://www.thegef.org/newsroom/publications/innovative-finance-nature-and-people>

<sup>8</sup> En facilitant la gestion qualitative d'une gestion durable, au quotidien.

<sup>9</sup> L'Ong TRAFFIC publiait une étude relative à « l'état des lieux des systèmes de traçabilité du bois dans les pays du bassin du Congo ». Il en ressort qu'au cours des deux dernières décennies, malgré les efforts des états pour déployer des systèmes de traçabilité nationaux et de gestion durable, le bassin du Congo a perdu plus de 5,6 % de sa couverture forestière. La détérioration des forêts est aggravée par la surexploitation due à une corruption endémique, et à l'exploitation illégale des forêts. L'étude débouche sur des défis et difficultés que les pays du Bassin du Congo doivent surmonter pour disposer de systèmes de traçabilité du bois adéquats.

<sup>10</sup> Financé par l'Initiative des produits agricoles de base durables en Afrique (ASCI) à travers Proforest,

par rapport au respect des exigences de RDUE et des initiatives de préparation pour chaque filière concernée (définir les actions clés à mener).

Par ailleurs, courant juin 2024 [un second volume du « Guide d'utilisation locale des bois d'Afrique centrale » a été publié par l'ATIBT dans le cadre du projet ADEFAC](#), lequel s'inscrit dans une démarche de formation continue des opérateurs dont les connaissances du matériau bois et de sa transformation ne sont pas suffisamment maîtrisées. Cet ouvrage constitue la suite logique au « Guide d'utilisation des bois africains éco-certifiés en Europe », édité par l'ATIBT en 2017, qui s'adressait aux utilisateurs des bois africains dans les pays importateurs.

Signalons aussi, que le 4 avril 2024, [l'Alliance pour la préservation des forêts](#), a réuni une centaine d'acteurs issus de pouvoirs publics, secteur privé, société civile, recherche) impliqués dans la lutte contre la déforestation, pour discuter de la mise en œuvre<sup>11</sup> du règlement européen contre la déforestation (RDUE). Trois ateliers participatifs, consacrés aux défis, solutions et dérives ont ainsi permis d'interagir dans une dynamique constructive.

Au niveau de la sous-région :

- s'est tenue, à Kinshasa (République Démocratique du Congo), du 3 au 5 juin 2024, la 20<sup>ème</sup> réunion des Parties<sup>12</sup> au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC), qui a permis aux 800 participants présents (Ministres et hauts responsables d'Afrique Centrale, des bailleurs de fonds, des organisations internationales, des ONGs, la Société civile, des représentants d'Institutions de recherche et des Représentants du Secteur privé) de coordonner leurs interventions prioritaires, de proposer des actions relatives aux questions émergentes et de partager des informations avec les partenaires et les réseaux actifs dans la région. A cette occasion, la KfW (bailleur du PPECF) a participé aux travaux thématiques sur « *le développement des chaînes de valeur durables aux bénéficiaires de l'économie, de l'environnement et des populations locales* », notamment la session 1 (sur le cadre politique, légal et institutionnel de développement des chaînes des valeurs en Afrique centrale), et les sessions 2A et 2B (sur la gestion durable des forêts et l'accès au marché). Ces interventions ont permis de présenter l'outil certification comme instrument qui : i) contribue significativement à la gestion durable des forêts, ii) facilite l'accès au marché des bois issus des forêts certifiées, iii) renforce les systèmes gouvernementaux de traçabilité ;
- a été organisé à Douala, du 29 au 31 juillet 2024, par le Secrétariat exécutif de la COMIFAC, avec l'appui de la Coopération allemande à travers le Projet GIZ d'Appui Régional à la COMIFAC, et le Programme de Promotion de l'Exploitation Certifiée des Forêts (PPECF), une réunion sous-régionale sur « [la clarification des Mandats/missions des Organisations et Initiatives sous régionales intervenant dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale](#) », dans le but d'analyser les mandats des Organisations et Initiatives sous-régionales intervenant dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale, et de faire des suggestions de réforme pour optimiser les synergies et les résultats ;

---

<sup>11</sup> La Commission européenne pourrait maintenir, malgré les demandes de report des organisations professionnelles françaises et européennes et d'administrations, la date d'entrée en application du règlement sur la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE) pour les grandes entreprises, au 30 décembre 2024 puis pour les petites et moyennes entreprises, au 30 juin 2025

<sup>12</sup> Le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des Etats-Unis, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002, comme partenariat non-contraignant enregistré auprès de la Commission pour le Développement Durable des Nations Unies. Il regroupe environ 97 partenaires, incluant les pays africains, des bailleurs de fonds et pays donateurs, des organisations internationales, des ONG, des représentants d'institutions de recherche et le secteur privé.

- le ministre camerounais des Forêts a signé début de mois d'avril, un arrêté qui interdit l'exportation sous forme de grumes de 76 essences de bois. Cette décision s'inscrit dans la logique de nombreuses concertations menées entre la CEMAC et les acteurs de la filière depuis 2021, les résolutions du conseil des ministre CEMAC tenu du 22 février 2024, et de la dernière version de la décision sur l'interdiction d'exporter des grumes, publiée le 23 février 2024.

Sur le terrain :

- le PPECF a répondu favorablement à une requête de l'ATIBT [**DNO n° 384**], visant à renforcer les capacités des pays producteurs d'Afrique centrale, à répondre aux exigences des <Avis de Commerce Non Préjudiciables-CITES<sup>13</sup>> (ACNP) qui touchent aujourd'hui , les genres Afzelia, Khaya et Pterocarpus, récemment classés en annexe II de la CITES, pour éviter la rupture de stocks d'essences de premier plan et faciliter leur entrée sur les marchés ;
- l'entreprise IFO Interholco au Congo, a fait certifier l'ensemble de sa concession de Ngombe (1.109.881 ha) selon le nouveau Standard PAFC BC, tout en conservant son certificat FSC FM, mais ne réitère plus sa certification de Légalité « Legal Source » ;
- au Cameroun, la société SEFECAM récupère son certificat OLB qui avait été perdu en 2019, sur 127 531 ha. De même CFK - Bidou (ex. filiale de Wijma) retrouve son certificat OLB sur 51 204 ha. Globalement, la dynamique de certification reste positive (voir le § 2.5.2 sur le coaching) ;
- la société SUTG au Gabon, récemment reçue à un appui coaching du PPECF, y renonce finalement ;
- A la fin du semestre, les superficies certifiées « Gestion durable » dans le bassin du Congo sont restées relativement stables (6,3 Mois d'ha), avec une légère extension du périmètre de certification chez CIB Olam (au Congo), contrairement aux surfaces certifiées « Légalité » qui ont nominalement chuté, passant de 6,2 Mios d'ha à environ 5 Mio ha, baisse qui s'explique par l'abandon de la certification LS chez IFO Interholco (au Congo), qui rappelons le encore, vient d'obtenir la certification de gestion durable PAFC BC sur l'ensemble de sa concession (Ngombe).

## **AXE 2 : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée**

- L'application <Assistant numérique de contrôle> EFIR [contrat **C231**] qui avait fait l'objet d'une formation à Libreville, au siège de l'UFIGA, du 8 au 10 février 2023, est entré en phase tests de terrain ;
- Fin août 2024, trente-cinq (35) entreprises se sont inscrites à l'appui « coaching » pour un total de 10.662.607 ha de superficie. Cependant, vingt-six (26) entreprises ont été diagnostiquées pour un total de 9.493.035 ha, et le processus d'appui coaching a été réellement engagé pour dix-sept (17) d'entre elles, soit 6.001.469 ha<sup>14</sup> de superficies forestières. En outre, sept (7) des neuf (9) entreprises<sup>15</sup> certifiées sous coaching PPECF se sont à nouveau réengagées dans un

---

<sup>13</sup> Commerce international des espèces sauvages

<sup>14</sup> Cette différence observée entre les surfaces diagnostiquées et les surfaces en cours de certification, s'explique en partie par la difficulté pour certaines entreprises de consentir aux investissements nécessaires.

<sup>15</sup> L'entreprise BSO (294.829 ha au Gabon) a déjà obtenu son certificat « Gestion durable » suivant le référentiel PAFC-BC, et a choisi de renoncer à la certification de légalité pour ne gérer que son certificat de Gestion durable (PAFC BC).

processus de coaching, pour obtenir un certificat de niveau « Gestion Durable » (souvent PAFC-BC). A noter que 0,9 Mio d'ha certifiés légalité ont été récemment suspendus, mais devrait être re-certifiés rapidement.

A terme, le PPECF enregistrera un large dépassement de superficies gérées durablement d'environ 2 Mios d'ha, par rapport à l'objectif assigné par la convention de financement BMZ 2018 67 845 ;

- En aval de la filière, l'analyse des flux commerciaux européens, montre qu'il existe toujours une demande pour le bois tropical qui n'est actuellement pas satisfaite. Il existerait donc des opportunités pour le développement d'essences moins connues : l'Okan et le Fraké ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen, et sont désormais acceptés, tandis que la compagnie CBG au Gabon, avec l'aide du PPECF, poursuit sa promotion du Gombe. Notons ici que le groupe INTERHOLCO évoqué dans le rapport semestriel précédent, a choisi, pour des raisons de confidentialité, de ne pas solliciter l'appui financier du PPECF ;
- Pour faciliter une exploitation raisonnée des essences phares des concessionnaires d'Afrique centrale, Nature+ et l'Université de Gembloux agro-biotech ont effectué, avec l'appui financier du PPECF, une analyse actualisée du statut de vulnérabilité de 19 espèces exploitées pour leur bois d'œuvre<sup>16</sup>. Sur ces dix-neuf espèces étudiées, trois essences présentent finalement, un risque réel de diminution de plus de 30% de leur population et peuvent être classées comme vulnérables. Cependant, les résultats de l'étude, n'ont pas pu être exploités en temps utile et elle n'a pas pu empêcher la CITES de classer en annexe II, le Padouk (*Pterocarpus soyauxii*) et le Doussié (*Azelia bipindensis*). Ceci démontre la nécessité de réaliser périodiquement et de façon suffisamment anticipée, des évaluations de vulnérabilité, pour éviter des classements CITES inappropriés.

De son côté, l'ATIBT s'est engagée à faire réviser le classement CITES, avec l'appui du collectif Fair&Precious, l'enjeu étant la survie du modèle économique <concession certifiée durable> dans le bassin du Congo. Ainsi, le PPECF soutient une intervention visant à renforcer les capacités des pays signataires de la CITES, à répondre aux nouvelles exigences d'Avis de commerce non préjudiciable. Néanmoins, il est à noter que les importations de bois en Europe, accompagnée d'un permis CITES, font l'objet d'une vérification très poussée par les services douaniers en raison des critères des permis d'importation CITES. Ce qui allonge considérablement le délai de mise sur le marché de ces bois.

- Pour palier en partie, la baisse de la ressource liée aux rotations successives et préparer le glissement progressif de l'exploitation de forêts naturelles vers les bois de plantations, le PPECF soutient une initiative [C256] conduite par Gembloux Agro-biotech « *Préservation des Arbres Monumentaux et multiplication des arbres +* » qui vise à maintenir et amplifier le potentiel forestier des concessions certifiées d'Afrique centrale à travers la création de vergers à graines et le développement d'une méthodologie de valorisation des arbres monumentaux, alternative à l'exploitation. Cette intervention vise ainsi, à garantir le maintien d'arbres monumentaux et à jeter les bases d'un programme d'amélioration mettant fin à l'écrémage génétique résultant de l'exploitation des individus de taille importante et de qualité supérieure ;
- [Le guide de certification](#) est à présent en ligne. Ce guide est consultable en trois langues (français, anglais et mandarin), avec comme outil de navigation additionnel, une infographie qui facilite sa consultation, notamment pour les différents responsables d'une cellule de certification [C257 & C262] ;

---

Par ailleurs, les entreprises GWI/BSG et SBL récemment suspendus, sont à pieds d'œuvre, avec l'appui coaching du PPECF pour récupérer leur certificat de légalité, et/ou obtenir un certificat de gestion durable.

<sup>16</sup> Ce travail a mobilisé des données d'inventaires forestiers sur près de 22 millions d'hectares et sur des données issues de plus de vingt ans de recherche sur la dynamique forestière en Afrique centrale menées par le collectif Dynafac.

- Enfin, à douze mois de la fin du PPECF, le monitoring de la faune est renforcé par deux nouvelles interventions :
  - ✓ appui au développement méthodologique du suivi de la faune à l'aide de capteurs acoustiques, de pièges photographiques et d'ADN environnemental adapté au contexte des concessions forestières (CAAPP-Faune)-[C285] ;
  - ✓ formations et diffusion de nouveaux outils de gestion de la faune à destination des acteurs de la gestion forestière du bassin du Congo (Ateliers Faune) à destination principalement des concessions forestières du Gabon et du Cameroun [C289].

### **AXE 3 : Renforcer la communication sur l'exploitation industrielle responsable**

Le programme marketing continue de s'articuler autour de trois axes :

- Le marketing d'image pour modifier l'opinion publique, a priori négative sur la filière bois du bassin du Congo vers une perception plus positive dans le maintien du couvert forestier et ses effets sur le climat et la biodiversité ;
- Le marketing de marché, notamment dans le cadre d'une nouvelle subvention accordée à l'ATIBT [C259] courant mars 23, pour rédiger un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) des produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo ;
- Le marketing d'influence, pour démontrer la nécessité de déployer le plus largement possible la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Pour mémoire, la mission diplomatique conduite par l'ATIBT, à l'initiative du PPECF, avait permis de réintroduire les bois tropicaux certifiés « Gestion durable » dans les appels d'offres de la SOLIDEO à l'occasion de la construction des ouvrages pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. Ensuite, l'ATIBT multiplie les prises de parole dans les médias, forums et rencontres institutionnelles et professionnelles pour promouvoir la certification et le développement d'une finance « verte » afin de pérenniser le modèle économique des opérateurs, soutenir les populations et développer les services écosystémiques.

## 2. Bref résumé du Programme

### 2.1 Contexte

Rappelons que, dans le bassin du Congo, la certification a voulu opposer à la société civile et aux ONG environnementales et sociales, une attestation de « gestion responsable » et, par-là, préserver un accès à certains marchés, notamment les marchés publics où la traçabilité et la différenciation par rapport au bois illégal ou informel est exigée.

Ainsi, à partir de 2004/2005, la certification FSC-FM et des systèmes de certification d'un niveau légal [de niveau moindre par rapport au FSC-FM ou PAFC-BC] ont permis à des entreprises du bassin du Congo de certifier la gestion responsable [ou la légalité] de leur exploitation ainsi que la traçabilité de leurs produits (certificat OLB/VLT). Notons que cette dynamique de certification a été appuyée par de nombreux partenaires du développement et a pu se mettre en place grâce à la présence de bureaux de certification internationaux accrédités, disposant d'auditeurs formés à la certification forestière (Bureau Veritas, Rain Forest Alliance, Preferred by Nature (Ex-Nepcon), Control Union, SGS).

Ainsi, en 2010, la plupart des grandes sociétés forestières du Cameroun, du Gabon et du Congo disposaient d'une certification de gestion responsable FSC-FM, cumulant une surface de l'ordre de 5,5 millions d'ha soit environ 15 % des superficies des concessions forestières attribuées dans le Bassin du Congo.

Mais depuis 2011, ce chiffre n'augmentait plus en raison : i) de la crise économique et financière des années 2008 ; ii) l'absence de mesures de discrimination positive, notamment sur le plan fiscal, envers les concessionnaires qui s'engagent au-delà des obligations légales ; iii) une quasi absence de valorisation financière de la certification.

### 2.2 L'arrivée du programme de promotion de l'exploitation certifiée (PPECF)

Rappelons que le Programme de Gestion Durable des Forêts dans le Bassin du Congo a été conçu comme un Programme régional d'appui à la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) financé par le Ministère allemand de la coopération (BMZ). Son objectif a été de contribuer à la protection et à rendre durable l'exploitation des ressources forestières du bassin du Congo.

Mis en œuvre depuis le 15 mars 2012, ce Programme a au fil des ans, évolué dans ses objectifs, au cours de trois phases, qui ont toutes reçues un financement de 10 millions d'euros et qui seront suivies d'une 4<sup>ème</sup> phase, en cours d'instruction, à la date de ce rapport semestriel, par les services de la KfW :

- **Phase I BMZ 2008 66 707-10 mios €** (15 mars 2012 / 15 septembre 2017) : le Programme s'installe à Yaoundé, siège du secrétariat exécutif de la COMIFAC, dans un contexte où la certification tierce partie est très fragilisée par : i) des niveaux des premium décevants ; ii) l'arrivée du Règlement bois européen imposant une Due diligence des premiers metteurs en marché) et iii) une image de l'exploitation forestière tropicale toujours mal perçue par la société civile et donc par les consommateurs finaux en Europe.

Ainsi, schématiquement, on peut caractériser la première phase du PPECF, comme un projet qui a permis aux entreprises déjà certifiées de maintenir leur certification, en les aidant à résoudre des demandes d'actions correctives (DAC) et à progresser dans leur savoir-faire.

Cette phase n'a donc pas eu d'impact significatif sur l'accroissement espéré des superficies certifiées. Néanmoins, au fil des mois, le PPECF a réussi à agréger autour de lui, les principaux

bureaux d'études forestiers, les ONGs de conservation, les universités et des centres de recherche (principalement Gembloux Agro-biotech, le CIRAD) pour tester, avec succès, sa méthodologie d'interventions qui consistait, sur base de requêtes, à financer un éventail d'actions très large au bénéfice, *in fine*, des concessionnaires et des parties prenantes à la gestion durable des forêts.

Citons ici, l'envoi d'experts pour résoudre des « Demandes d'action correctives » issues d'audits de surveillance ; des analyses sur les référentiels de certification ; des travaux de doctorats sur des thématiques mal connues (i.e. l'impact de la faune sur la productivité des forêts); des études diverses et notamment une étude sur les coûts et bénéfices de la certification. Etude qui, à travers la méthode ROI (Return on investment), a permis de démontrer l'intérêt de la certification (hors premium), obtenu par les gains de productivité lié au système de procédures et de monitoring. Ainsi il a été démontré que, globalement 1 € investi dans la certification, rapporte, en moyenne 2 €, comme le rapporte cette capsule vidéo qui présente succinctement les interventions du PPECF

[https://www.youtube.com/watch?v=GpSDCifvIQw&embeds\\_referring\\_euri=https%3A%2F%2Ftashmetum.atibt.org%2F&source\\_ve\\_path=OTY3MTQ](https://www.youtube.com/watch?v=GpSDCifvIQw&embeds_referring_euri=https%3A%2F%2Ftashmetum.atibt.org%2F&source_ve_path=OTY3MTQ)

Autre résultat majeur de cette première phase, de cinq années : l'absence d'attaque du Programme par des ONGs de conservation, pourtant fortement positionnées sur l'objectif d'arrêter toute exploitation forestière dans les forêts naturelles du Congo.

Notez bien qu'à la date de ce rapport semestriel, cet objectif pourrait bien avoir été repris par d'autres lobbys plus puissants encore, à en juger les « barrières » administratives qui se dressent à l'entrée des bois du bassin du Congo, malgré qu'ils soient accompagnés de certificats de gestion durable ou de permis d'exportation CITES.

Aussi, fin 2016, la KfW a-t-elle proposé à la COMIFAC une deuxième phase, en élargissant l'appui du PPECF aux entreprises souhaitant obtenir en deux étapes, un certificat de légalité (OLB, TLTV, VLC), suivi d'un certificat de gestion durable (FSC, PEFC). Cela signifiait que le PPECF assisterait, en début de sa phase II, des entreprises avec un niveau de certification très bas, voire inexistant, mais déterminées à se diriger vers une certification de gestion durable.

- **Phase II BMZ 2015 68 203- 10 mios €** (16 septembre 2017-15 septembre 2021)

Décision bien opportune, puisqu'à compter du 16 septembre 2017, une vraie dynamique de certification additionnelle de superficies, s'est enfin enclenchée, surtout au Gabon où le Chef de l'Etat avait exprimé sa volonté que toutes les entreprises forestières opérant sur son sol soient certifiés à l'horizon 2021.

Déclaration suivie d'une nouvelle loi de finances appliquant une taxe de superficie dégressive selon le niveau de certification atteint (OLB, LS, FSC®-FM, PAFC). Cette tarification dégressive explique, à elle seule, la motivation des entreprises gabonaises à solliciter l'appui du PPECF pour obtenir, dans les meilleurs délais, une certification au moins de légalité (OLB, LS). Ainsi, environ trois millions d'ha additionnels (dont 85 % au Gabon) ont pu être certifiés avec l'appui coaching du PPECF au 31 Août 2024.

- **La phase III BMZ 2018 67 845 – 10 mios €** (16 septembre 21-15 juin 25)

Tandis que le PPECF était mobilisé sur un nombre très important de requêtes et sur un coaching d'entreprises de plus en plus nombreuses à vouloir obtenir une certification, une réflexion mondiale s'accroissait au fil des réunions internationales (COP) sur le changement climatique,

pour tenter de réduire urgemment, le niveau des émissions carbone, conséquences du développement industriel et de l'explosion démographique du siècle dernier.

Dictés par cet impératif mondial, les standards de certification de niveau durable (FSC®-FM et PAFC-BC) ont logiquement communiqué au PPECF, dans le courant de l'année 2021, leurs nouvelles exigences en matière de réduction des émissivités carbone.

Ainsi, la troisième phase du PPECF s'est fortement centrée sur la mise à disposition de solutions logicielles facilitant la mise en œuvre et le contrôle du référentiel RIL (i.e. le contrat de monitoring EFIR par un assistant numérique de contrôles [C231] et le contrat autour d'un algorithme [C266], pour optimiser le réseau de pistes).

Ces applications deviendront des outils toujours plus performant, dans la métrique des réductions des émissions carbonées liées à l'exploitation forestière, pour répondre aux nouveaux critères - indicateurs environnementaux des standards de certification et fournir un socle de données indispensables à l'objectivation d'une quantification des émissions carbone de la filière bois-bassin du Congo et de valoriser des crédits dans des partenariats élargis avec d'autres acteurs industriels, soumis à de fortes contraintes sur leur responsabilité sociale et environnementale.

Sur l'appui coaching, il reste au Gabon, un réservoir d'entreprises intéressées par un appui du PPECF. Cependant, leur taille plus modeste n'assure peut-être plus leur capacité à cofinancer un accompagnement par la présence d'un bureau d'étude. D'autres méthodes d'accompagnement devraient sans doute être étudiées, et mises en œuvre pour la phase IV du PPECF.

#### ▪ **La phase IV BMZ....**

Cette phase est en cours d'instruction par les services de la KfW, qui du 24 septembre au 5 octobre 2024, rencontreront au Gabon et au Cameroun, les principaux acteurs de la filière bois certifiée. Il est attendu, qu'en fin de mission un aide-mémoire soit discuté entre la COMIFAC et la KfW.

Page suivante, le cadre logique ci-dessous, présente les résultats tels qu'attendus dans la dernière convention de financement (n° 2018 67 845) de 10 millions d'euros, signée le 20 octobre 2020, entre la COMIFAC et la KfW, prolongée, au moins jusque juin 2025.

Indicateurs du PPECF jusqu'à juin 2025Promotion de l'exploitation certifiée des forêts PPECF II et III : **N° 2015 68 203 et 2018 67 845**

	Indicateurs
<p><b>Objectif</b></p> <p><i>La gestion industrielle des forêts dans le Bassin du Congo s'exerce selon les principes de la légalité ou de bonne gestion forestière</i></p>	<p>Les superficies certifiées selon FSC ou PEFC restent stables</p> <p>Valeur de base : 5,5 Mio. ha</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6,2 Mio. ha</p> <p>Valeur actuelle : 6,3 Mio. ha</p> <p>Valeur cible : 5,5 Mio. ha</p> <p>Les superficies certifiées selon FSC-CW, OLB, VLC ou comparable augmentent jusqu'à mi-2023 par 3 Mio. ha.</p> <p>Valeur de base : 3,1 Mio. ha</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6,2 Mio. ha</p> <p>Valeur actuelle : 5,01 Mio. ha</p> <p>Valeur cible : 6,1 Mio. ha</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action sociale jusqu'à mi 2023, accepté par la population riveraine.</p> <p>Valeur de base : 33 %</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 26%</p> <p>Valeur actuelle : 26%<sup>(17)</sup></p> <p>Valeur cible : 50%</p> <p>75 % des entreprises certifiées FSC ou PEFC réalisent jusqu'à mi 2023 un plan de gestion de faune.</p> <p>Valeur de base : 33%</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 57%</p> <p>Valeur actuelle : 57 %<sup>(18)</sup></p> <p>Valeur cible : 75%</p> <p>50 % des entreprises avec légalité certifiée mettent en œuvre un plan d'action de faune jusqu'à mi 2023.</p> <p>Valeur de base : 33%</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 69%</p> <p>Valeur actuelle : 69%<sup>(18)</sup></p> <p>Valeur cible : 50%</p> <p>Réduction d'émission additionnelle annuelle de 90.000 to/CO<sub>2</sub> à partir de mi-2023</p> <p>Valeur de base : 0</p> <p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0</p> <p>Valeur actuelle : 0</p> <p>Valeur cible : 90.000 to/CO<sub>2</sub></p>

<sup>17</sup> Aucune Loi nationale, ni aucuns standards de certification « Légalité » ne l'exige, (Cet indicateur comptabilise les concessionnaires certifiés « Légalité », détenteurs également d'un certificat de « Gestion durable », ou en coaching PPECF vers celui-ci, puisque les normes « GD » mentionnent des « actions spécifiques » pour les populations locales).

<sup>18</sup> Seule la Loi forestière du Gabon, et les normes de certification PAFC ont une telle exigence. (Cet indicateur comptabilise les concessionnaires certifiés du Gabon, ou les détenteurs d'un certificat PAFC opérant hors du Gabon).

<p><b>Outputs</b></p> <p><b>1. Mise en place des conditions conceptuelles et institutionnelles propices à la certification</b></p>	<p>4 nouveaux standards pour FSC et PAFC seront élaborés, testés et validés jusqu'à fin 2023.</p> <p>Valeur de base : 1 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 Valeur actuelle : 6 Valeur cible : 4</p> <p>Au moins 75 personnes ressources seront formées jusqu'à mi-2023 dans les principes de certification (OLB, VLC, PAFC, FSC)</p> <p>Valeur de base : 0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 143 Valeur actuelle : 143 Valeur cible : 75</p>
<p><b>2. Amélioration de la qualité de l'exploitation industrielle</b></p>	<p>Les Demandes d'Actions Correctives (DAC) émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFIR représentent moins de 15% du nombre total de DACs jusqu'à mi-2023.</p> <p>Valeur de base : 13% (seulement PAFC/FSC) Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 11% Valeur actuelle : 11,4 %<sup>(19)</sup> Valeur cible : &lt; 15 %</p> <p>Le modèle de mise en œuvre du programme de lutte et de prévention VIH-SIDA par le GFBC est reproduit chez un autre syndicat/représentation professionnelle dans le BC d'ici mi-2023.</p> <p>Valeur de base : seulement au Cameroun. Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : seulement Cameroun Valeur actuelle : seulement au Cameroun Valeur cible : un autre pays</p> <p>D'ici à fin 2023, au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des peuples autochtones</p> <p>Valeur de base : 44% Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 78% Valeur actuelle : 78%<sup>(20)</sup> Valeur cible : 50 %</p>
<p><b>3. Améliorer les connaissances et la perception de l'exploitation commerciale dans le Bassin du Congo</b></p>	<p>Une boîte à outil pour les mesures EFI est développée d'ici fin 2021 et tenue à jour régulièrement.</p> <p>Valeur de base=0 Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 0 Valeur actuelle : 0 Valeur cible : 1</p> <p>L'ATIBT est appuyée dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC ou PEFC dans 2 pays Européen d'ici fin 2023</p> <p>Valeur de base : 1 (France)</p>

<sup>19</sup> Cette évaluation prend en compte, tous les audits FSC, PAFC, OLB et LS réalisés sur le semestre.

<sup>20</sup> Aucune Loi nationale ne l'exige, néanmoins, les standards de certification « Gestion durable » FSC/PAFC mentionnent des « activités spécifiques » pour les Peuples Autochtones. (Cet indicateur comptabilise les entreprises détentrices d'un certificat FSC/PAFC, ou en coaching PPECF pour les obtenir).

	<p>Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6 (France, Allemagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni et Espagne)  Valeur actuelle : 6  Valeur cible : 2</p> <p>Des tests d'emploi seront réalisés pour au moins 5 essences moins connues et les résultats seront publiés jusqu'à 2023.</p> <p>Valeur de base : 6  Valeur à la fin du précédent rapport semestriel : 6  Valeur actuelle : 6  Valeur cible : 11</p>
--	---

Quelques commentaires sur les indicateurs directs de certification :

- Les superficies certifiées « Gestion responsable » (FSC®-FM ou PAFC-BC) sont restées relativement stables sur le semestre, soit 6,3 Mio d'ha contre 6,2 précédemment. On note cependant l'obtention récente du certificat PAFC BC chez IFO sur l'ensemble de sa concession (1Mio ha) sans incidence sur le décompte général (car superficie FSC FM déjà comptabilisée). Ainsi, par rapport au To (5,5 Mios d'ha), la valeur cible de l'indicateur est dépassée de 14%.

S'agissant des concessions certifiées de niveau « Légalité », IFO (Congo) renonce à son certificat LS, et deux entreprises au Cameroun récupèrent leur certificat OLB suspendu il y a quelques années, notamment SEFECAM et CFK (ex-filiale de WIJMA), respectivement sur 127.531 ha et 51.204 ha, ce qui diminue globalement à 5 Mio ha le total des surfaces certifiées « Légalité » (soit une nouvelle diminution nette de 1.109.881 ha par rapport au semestre précédent).

- Sur le volet formation en audit de certification, aucune nouvelle formation n'a été réalisée sur le semestre, et la valeur de l'indicateur est dépassée de 90%;
- le taux pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR a été estimé à 11,4 % durant le semestre, et reste en dessous du seuil maximal fixé pour cet indicateur.

### 3. Mesures/activités mises en œuvre pendant le semestre

Remarques liminaires :

- 1) Le lecteur des rapports semestriels du PPECF est invité à se rendre régulièrement sur le site web du Programme à l'url suivante :

[http://www.ppecf-comifac.com/tableau\\_recapitulatif.html](http://www.ppecf-comifac.com/tableau_recapitulatif.html)

où, il trouvera les derniers termes de références et les nouveaux rapports intermédiaires ou finaux des interventions classées suivant les principes du standard de certification FSC® -FM.

- 2) Le code couleur des interventions en cours ou en préparation est inchangé :

	Intervention en phase avec le chronogramme et ne rencontrant pas de difficultés majeures ou avancée significative d'une activité ou d'une thématique
	Intervention prenant un léger retard ou rencontrant une difficulté sans risques majeurs
	Intervention en retard ou rencontrant une difficulté importante
	Intervention en risque de non-exécution
	Intervention clôturée

- 3) Certaines interventions mentionnées aux 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> rapports semestriels, peuvent ne pas être reprises dans ce rapport, en raison de leur trop faible avancement pour cette période (cf. codes couleurs jaune, orange, rouge) ou de leur arrêt noté dans les derniers rapports mensuels.

#### 3.1. AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place

##### 3.1.1 Cadre

Indicateurs globaux PPECF:

I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha)

I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC® -CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.

#### Ligne 1.1 : soutien à la certification de légalité vérifiée tierce partie (OLB, VLC) et de gestion durable FSC-FM ou PAFC-BC

Depuis mars 2022, l'Union européenne renforce sa lutte contre la déforestation importée (LDI) par des règles commerciales plus contraignantes relatives aux « commodities » entrant dans l'Union européenne, notamment par de nouvelles exigences de traçabilité, telle que la géolocalisation<sup>21</sup>.

Cependant, dans ce nouveau règlement (RDUE), les certifications privées restent encore reléguées à un rôle de facilitation des contrôles de due diligence, au risque, selon le chercheur Alain Karsenty<sup>22</sup>, « *Qu'en ne voulant pas faire confiance à des certifications...* », les flux commerciaux se déplacent encore davantage vers l'Asie. Son corollaire possible, serait alors, un découragement des

<sup>21</sup> [https://green-business.ec.europa.eu/deforestation-regulation-implementation/deforestation-due-diligence-registry\\_en](https://green-business.ec.europa.eu/deforestation-regulation-implementation/deforestation-due-diligence-registry_en)

<sup>22</sup> Alain Karsenty, « Le projet européen de lutte contre la déforestation importée : les limites d'une approche indifférenciée ». Fondation pour la Nature et l'Homme Think Tank

producteurs certifiés du bassin du Congo, et ceux qui ont fait l'effort de se faire certifier, via le coaching du PPECF (cf. § < Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)>.

Notons, néanmoins, qu'au Gabon, le nouveau Gouvernement de transition a maintenu une loi de finance<sup>23</sup> favorable à la certification qui continue à motiver, à travers une feuille de route issue d'un atelier récent, les entreprises forestières du Gabon à solliciter le PPECF pour obtenir, dans les meilleurs délais, un certificat de légalité ou de gestion durable, leurs permettant de réduire leur taxe de superficie.

Par contre, au Congo, on note qu'après les discussions du secteur privé avec l'Administration, la loi sur le nouveau régime d'exploitation dit en « *Partage de production* » a été adoptée le 14 août par l'Assemblée nationale et le Sénat, malgré les réserves et les craintes<sup>24</sup> exprimées par le syndicat UNICONGO, sur ce nouveau mode de taxation qui pourrait impacter défavorablement toutes les sociétés forestières et plus particulièrement, les entreprises certifiées.

▪ **sur l'interdiction d'exportation de grumes dans la zone CEMAC**

Après un autre report de la date d'entrée en vigueur de l'interdiction des exportations des bois en grumes pour toute la zone CEMAC<sup>25</sup>, sur la base des conclusions des travaux du Copil du comité régional d'industrialisation durable de la filière bois dans le bassin du Congo (CRIB), tenu le 24 novembre 2023, une nouvelle décision [d'interdiction d'export de grumes] a été prise par le conseil des ministres CEMAC en date du 23 février 2024.

Ainsi, le ministre camerounais des Forêts a signé début de mois d'avril, un arrêté qui interdit l'exportation sous forme de grumes de 76 essences de bois.

**A noter qu'en république du Congo**, à l'invitation de la KfW, la CgP avait transmis début avril 2024 à la Délégation de l'Union européenne de Brazzaville, dans le cadre de la préparation technique du premier dialogue politique du Partenariat forêt UE-République du Congo, deux suggestions pour l'ordre du jour, noté axes 5 & 6 :

5. Cinquième axe : interactions concessions forestières-agriculture, sécurité alimentaire et puits carbone

5.1 Freiner l'agriculture sur brulis de la forêt par un changement drastique de la gestion de la fertilité jusqu'ici assurée aux dépens de la forêt

5.2 La zone rurale périphérique (ZRP) des concessions, un espace unique pour la mise en place de puits carbone

5.3 Rôles des acteurs (Ministères, concessionnaires, Ongs, organisations paysannes)

6. Sixième axe - écosystème majeur : l'écosystème des forêts du bassin du Congo, un écosystème essentiel à la survie des paysans de la bande intertropicale et en particulier de la zone soudano sahélienne

<sup>23</sup> A noter que de nombreux partenaires institutionnels (OIBT, UE, CAFI, CEEAC, KfW, AFD, BAD) souhaiteraient, à la faveur de ces réformes forestières, voir une fiscalité « verte » sur le modèle Gabonais s'étendre à tous les pays forestiers d'Afrique centrale

<sup>24</sup> On peut s'interroger sur les capacités de la future Société nationale forêt pour le partage de production (SNF-PP) à pouvoir intégrer les dernières exigences de l'UE « Zéro déforestation », vu son objectif de doubler rapidement la contribution du secteur forestier au PIB national. Ce pilotage « administratif » de la filière par l'Etat pourrait en effet poursuivre en priorité, l'approvisionnement du marché intérieur du bois par des opérateurs industriels non concessionnaires (des scieries principalement), installés ou non dans des zones spéciales économiques (zones franches), au fur et à mesure que leurs besoins en grumes grandissent.

<sup>25</sup> Lors de la 38e session ordinaire du Conseil des ministres de l'Union économique et monétaire de l'Afrique centrale (UEAC), tenue le 28 octobre 2022 à Yaoundé.

6.1 Comme en Amérique du sud, les forêts du bassin du Congo, entretiennent des rivières volantes qui arrosent sur leurs limites nord et sud, les zones intertropicales et permettent à une agriculture vivrière de se maintenir

6.2 Conséquences possibles d'une disparition de la forêt du bassin du Congo en dessous d'un seuil critique

A la date de ce rapport, le PPECF n'a reçu aucun retour sur ces deux axes<sup>26</sup> qui pourraient également faire l'objet d'une réflexion auprès de la KfW, dans le cadre de la préparation d'un

<sup>26</sup> Cinquième axe : interactions concessions forestières-agriculture, sécurité alimentaire et puits carbone

5.1 Freiner l'agriculture sur brûlis de la forêt par un changement drastique de la gestion de la fertilité jusqu'ici assurée aux dépens de la forêt ;

Pour protéger sa concession, de l'emprise croissante des fronts pionniers agricoles qui utilisent la forêt comme réservoir de fertilité, il faut impérativement installer une gestion verticale de la fertilité, à base de biomasse produite sur place (haies agroforestières, compostage des déchets de récolte, etc.).

Cet espace agricole où doit rapidement émerger un paysannat 2.0 <bas carbone> est précisément le même où il serait possible d'installer des puits de carbone, pouvant compenser le solde encore trop émissif de la filière bois certifiée, depuis la concession, jusqu'au produit final (terrasses, huisseries extérieures, etc.) vendus en Europe.

5.2 La zone rurale périphérique (ZRP) des concessions, un espace unique pour la mise en place de puits carbone

Si l'on remonte la filière bois tropical depuis le consommateur européen jusqu'au concessionnaire, on s'aperçoit que le seul espace vraiment disponible pour installer des puits de carbone, se trouve en périphérie des concessions, dans les zones de savanes qui les entourent.

Dans cette « ceinture », vivent plusieurs milliers de familles qui chaque jour doivent subvenir à leurs besoins en bois de feu et nourriture. Pour y parvenir, les paysans attaquent le massif forestier pour y trouver du bois énergie et pour profiter, après brûlis de la forêt, d'une fertilité horizontale (dirigée vers le cœur de la forêt) assurant une production suffisante en produits vivriers (maïs, bananes plantains, cassaves, maniocs, haricots, ignames, etc.). On peut donc schématiquement, caractériser l'agrosystème paysan actuel, en disant qu'il repose sur l'accès à une fertilité horizontale en direction du cœur de la forêt. Il est donc impératif, pour préserver son intégrité, que les paysans adoptent une gestion verticale de la fertilité, que seule l'agroforesterie est en mesure d'assurer progressivement, par le recyclage en surface, d'éléments nutritifs prélevés en profondeur et remis à disposition des cultures, par la décomposition d'une biomasse produite sur place.

Mais, ce changement de paradigme ne pourra s'obtenir, sans une motivation très forte chez les paysans, à changer leurs habitudes ancestrales, avec l'appui des Ministères de tutelle (Agriculture, Eaux & Forêts, concessionnaires, Ongs, organisations paysannes).

5.3 Rôles des acteurs (Ministères, concessionnaires, organisations paysannes)

Seul le rôle du concessionnaire est ici détaillé :

Il s'agirait pour le concessionnaire de réaliser dans la ZRP, sur des superficies croissantes d'année en année, une préparation des sols à l'entrée des pluies par une opération de pré-labour à l'aide de lourds rom-plow, tractés par un bulldozer Caterpillar et d'entretenir un minimum de kilomètres de pistes rurales qui soutiennent les prix bords champs, des productions agricoles.

Ceci permettrait de :

- pallier la contrainte de la force de travail, aujourd'hui très affaiblie par le départ des jeunes vers les villes ;
- valoriser les toutes premières pluies et ainsi de compenser la baisse de pluviométrie due au changement climatique ;
- stabiliser les jeunes dans le métier d'agriculteur dans un agro-système 2.0 à bas carbone ;
- d'installer des bandes agroforestières (par semis direct aérien) selon les courbes de niveaux;
- d'implanter des massifs de plantation forestière (agissant comme des puits de carbone à 30-40 ans) ;
- de créer des isolats économiques centrés sur un rendement agricole plus élevé, participant à la sécurité alimentaire du pays ;
- structurer le monde paysan, à travers une professionnalisation, basée sur une interaction entre producteurs et des centrales de services dédiés aux paysans ;
- proposer ainsi un modèle répliquable à d'autres agro-industries (palmier, hévéa, etc.).

6. Sixième axe écosystème majeur : l'écosystème des forêts du bassin du Congo, un écosystème essentiel à la survie des paysans de la bande intertropicale et en particulier de la zone soudano sahélienne

6.1 Comme en Amérique du sud, les forêts du bassin du Congo, entretiennent des rivières volantes qui arrosent sur leurs limites nord et sud, les zones intertropicales et permettent à une agriculture vivrière de s'y maintenir.

Pour comprendre de quoi, il s'agit, quelques liens :

- <https://m.facebook.com/RTSinfo/videos/connaissez-vous-les-rivi%C3%A8res-volantes-/352088082237246/>

nouveau financement du BMZ dédié au nouvel appui à *l'amélioration de la protection de l'environnement et Protection de la nature, 4e phase, dans le bassin du Congo.*

Par ailleurs, au niveau sous régional africain, la COMIFAC participe toujours aux rencontres du Groupe de Travail sur la Gouvernance Forestière (GTGF) sur l'ensemble des grands enjeux du secteur forestier, afin de proposer des notes de positions communes aux Etats membres de la COMIFAC.

▪ **sur la progression des superficies certifiées**

L'action du PPECF consiste à soutenir la certification vérifiée tierce partie, comme outil de gestion reconnu par les marchés et certains gouvernements d'Afrique centrale. Ainsi, le PPECF appuie régulièrement la révision des standards de certification vers des PCI toujours plus exigeants, notamment ceux liés à la biodiversité et à la problématique carbone. Nous y revenons au § 2.5.2 « coaching des entreprises ».

**Ligne 1.2 : soutien au développement du PE(A)FC**

**Action 1 : soutien au PAFC régional**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C128 & C142	Tous	PEFC Intl.	180	6/06/18	5/01/19	42 mois (+16 mois)	Nov.2024 (Avenant)
Contribution PPECF € : 378 250 (C128) & 9 200 (C142)			Budget total € : 378 250 (C128) & 119 200 (C142)				
Principaux résultats attendus							
▪ Schéma de certification régional PAFC avec des versions en français et en anglais ;				▪ Reconnaissance du schéma régional PAFC avec son standard régional de gestion forestière et ses annexes nationales par le PEFC Council ;			

Le schéma PAFC-BC est entré en vigueur depuis le 1er janvier 2022. Depuis le 27 septembre 2022, les entreprises peuvent donc, à présent, se faire auditer sur ce standard, par les organismes de contrôles Bureau Veritas<sup>27</sup> ou Control Union<sup>28</sup>, accrédités par le TUNAC<sup>29</sup>.

- <https://www.tdg.ch/suisse/suisse-romandeaquatis-met-lumiere-rivieres-volantes/story/18904127>
- <https://www.youtube.com/watch?v=AFQo4aiqyYw>

Le même phénomène est bien sûr en action en Afrique centrale.

6.2 Conséquences possibles d'une disparition de la forêt du bassin du Congo en dessous d'un seuil critique.

Ce mécanisme est vital pour l'agriculture [des régions subtropicales et sahélo-soudaniennes]. Il pourrait s'enrayer, si un point de rupture était dépassé (comprendre un niveau de déforestation irréversible qui ne permettrait plus d'entretenir la dynamique du phénomène). Dans cette éventualité, plusieurs scénarii peuvent être évoqués : famines, déplacements gigantesques de populations, guerres, dans une boucle de rétroactions catastrophiques.

Il est possible qu'une prise de conscience massive des populations intertropicales, concernées par le bénéfice écosystémique lié aux rivières volantes du bassin du Congo (en clair la sécurité alimentaire de nombreux pays limitrophes au nord et au sud des pays forestiers d'Afrique centrale) oblige les pays forestiers du bassin du Congo à nouer un dialogue « gestion des forêts du bassin du Congo » entre pays forestiers et pays subtropicaux directement dépendants du phénomène, parallèlement au dialogue politique UE-république du Congo.

<sup>27</sup> <https://group.bureauveritas.com/>

<sup>28</sup> <https://certifications.controlunion.com/fr>

<sup>29</sup> <https://www.tunac.tn/>

Plus particulièrement, les entreprises déjà certifiées PAFC-Gabon (BSO au Gabon) et celles actuellement en progression vers la certification PAFC-BC (SBL, GWI au Gabon, SEEF au Cameroun), pourront pleinement obtenir cette certification, à l'occasion de leur premier audit de surveillance ou d'audits initiaux « gestion durable » et rejoindre ainsi, l'entreprise IFO (Congo) récemment certifiée PAFC-BC.

Par ailleurs, suite à un audit à blanc PAFC-BC, réalisé chez l'entreprise SEEF au Cameroun (du 17 au 22 avril 23), en présence des deux organismes de contrôle accrédités par le TUNAC (le Bureau Véritas et Control Union), un guide d'interprétation PAFC-BC, rédigé par l'ATIBT, a été élaboré et sera bientôt mis en ligne sur le site web du PPECF et la plateforme numérique [Tashmetum](#).

Ce guide va permettre aux entreprises, de choisir, en connaissance de cause, entre FSC-FM et PAFC-BC et d'assurer, pour ce nouveau standard, des audits de qualité.

Notons aussi que pour faciliter l'accès des entreprises au standard PAFC-BC, deux foires aux questions (FAQ) dédiées, l'une aux entreprises, l'autre aux organismes de contrôles, sont en cours d'élaboration (Contrat **C273**).

### Action2 : Développement d'outils pour la prise en compte des problématiques carbone et GES en exploitation forestière certifiée PAFC-BC

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C235	Tous	TEREA	287	9/11/21	22/09/21	6 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 84 600			Budget total € : 98 720				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1 : disposer d'un état des connaissances relatives (i) aux stocks de carbone forestier et (ii) à la quantification des émissions de GES au sein des entreprises d'exploitation forestière adapté au contexte du bassin du Congo ;</li> <li>▪ R2 : élaborer un outil d'évaluation des émissions de GES, dans le cadre de l'activité d'une entreprise d'exploitation forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.1 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo ;</li> <li>▪ R3 : élaborer une méthodologie de cartographie des stocks de carbone relatif, au sein d'une concession forestière, permettant de répondre à l'exigence 7.3.2 de la norme de gestion forestière PAFC Bassin du Congo.</li> </ul>							

Rappelons que ce contrat a permis d'élaborer un guide <carbone et gaz à effet de serre> pour répondre à l'indicateur 7.3 spécifique du standard PAFC-BC et à deux exigences qui en découlent :

« 7.3. L'organisation minimise les impacts négatifs sur les stocks de carbone forestiers et les émissions de GES afin de préserver la capacité des forêts à stocker et séquestrer le carbone sur le moyen et long terme.

(Exigence) 7.3.1 L'organisation doit réaliser un bilan des émissions des GES sur l'ensemble de ses activités incluses dans le domaine d'application du SGFD, identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées de ses émissions de GES, selon les directives y relatives en annexe 2.

(Exigence) 7.3.2 L'organisation doit produire une cartographie des stocks de carbone estimés de l'UGF, qui inclut a minima les stocks de carbone aériens et identifie les stocks de carbone particulièrement importants. Les directives pour cette cartographie sont indiquées en annexe 2. ».

Ainsi, les concessionnaires, peuvent aujourd'hui, grâce à cette application :

- élaborer une cartographie des stocks de carbone aériens estimés de l'Unité Forestière de Gestion (non exhaustif mais adapté au contexte et objectifs opérationnels de l'outil) ;
- identifier les stocks de carbone particulièrement importants ;

- établir une quantification des émissions de GES de leurs activités d'exploitations forestières et d'en faire le monitoring en vue d'identifier et de mettre en œuvre des mesures d'atténuation appropriées.

L'outil n'étant pas simple à utiliser, la hotline, « GES », a permis, au cours du semestre écoulé, de former les cadres de la SEEF-Cameroun.

<b>SEEF (Cameroun)</b>	
<b>Période de la formation</b>	<b>Janvier - Juin 2024</b>
<b>Personnes formées</b>	<b>Bilan émissions GES :</b> Responsable traçabilité (Pepouna CHOUAÏBOU) Responsable Aménagement et Certification (Charlie KWEKEM) <b>Cartographie carbone :</b> Responsable Aménagement et Certification (Charlie KWEKEM) Cartographe (Arold Kevin SUPGUI)
<b>Nombre de jours passés</b>	<b>Bilan émissions GES :</b> inclus dans le coaching PAFC BC/PEFC <b>Cartographie carbone :</b> inclus dans le coaching PAFC BC/PEFC
<b>Etat des livrables</b>	Bilan des émissions de GES 2023 disponible Carte des stocks de carbone de l'UFA 10 062 selon 2 <sup>e</sup> méthodologie disponible

Par ailleurs, en vue de renforcer la communication sur le nouveau standard PAFC-BC, et d'assurer son déploiement optimal, PEFC International a tenu les 12 et 13 juin 2023, une session de formation initiale aux auditeurs du Bassin du Congo, souhaitant utiliser le référentiel « chaîne de contrôle » relayée ensuite le 18 juillet 2023 par le PAFC-BC.

Toutes ces activités s'inscrivent dans la nouvelle dynamique de montée en puissance du PAFC-BC dans le bassin du Congo qui prévoit le recrutement d'un coordinateur régional, dans la seconde moitié de l'année 2024.

### Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® & motion n° 65 & n° 34 & FSC-PRO-30-006

#### Action 1 : valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C236	Tous	FSC	265	9/11/21	21/04/22	22 mois	Juin 2024
Contribution PPECF € : 142.267			Budget total € : 296.389				
<b>Principaux résultats attendus / objectifs</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La Procédure des Services Écosystémiques (FSC PRO-30-006) est testée dans deux concessions dans au moins deux pays différents du bassin du Congo, couvrant au moins deux services écosystémiques différents (carbone, biodiversité, protection des bassins versants) ;</li> <li>▪ les opportunités et contraintes (conceptuelles, techniques, légales, institutionnelles, administratives, et en ressources et capacités ) liées la mise en œuvre de la FSC PRO-30-006 sont évaluées , ainsi que celles en lien avec l'accès des communautés aux bénéfices supplémentaires générés par les concessionnaires par l'entremise des mécanismes établis dans les cahiers de charges des compagnies forestières ;</li> <li>▪ des bénéfices aux communautés et des contributions au développement socioéconomique local sont assurés ;</li> </ul>							

- des manuels et des outils adaptés au contexte du Bassin du Congo sont développés, pour une mise en œuvre clé en main de la Procédure qui facilitera sa réplication dans d'autres concessions, à l'occasion des prochains audits de surveillance ;
- les meilleures façons de communiquer et de commercialiser les déclarations de services écosystémiques auprès de sponsors, investisseurs et autres parties prenantes potentiels sont testées.

#### Principales réalisations au cours des six derniers mois :

- FSC NL / France a joint ses forces à celles du WWF (Cameroun) pour la promotion du succès de l'entreprise IFO (groupe INTERHOLCO) dans sa conformité avec la nouvelle procédure [FSC-PRO-30-006](#) ;
- Un Groupe de Travail Technique (GTT) a été mis en place pour examiner et recueillir les commentaires d'experts sur les différents documents pour la certification des services écosystémiques (DCSE) développés dans le cadre de cette nouvelle procédure. Les DCSE de Pallisco couvrent 6 de leurs 7 concessions, soit une surface totale de 341 708 ha de forêts certifiées FSC-FM. L'examen a porté sur la clarté, l'exhaustivité et l'adéquation des DCSE conformément à la procédure FSC PRO-30-006 ;
- Sur la base des DCSE récemment soumis par Pallisco-CIFM, un audit consistant en une revue documentaire a été entrepris par Bureau Veritas, Cameroun en mars 2024. L'audit s'étant soldé non concluant à la revue des documents qui présentaient des insuffisances, les documents DCSE doivent être corrigés et retransmis à BV qui va indiquer les prochaines étapes. Le résultat final devrait être la vérification de l'impact (des services écosystémiques) d'ici fin 2024, qui sera sanctionné, par la délivrance de la certification du *Verified Impact*.
- Un appel d'offre est en cours pour engager des services de consultance pour une étude visant à identifier les opportunités et contraintes juridiques et institutionnelles pour la mise en œuvre de la procédure écosystémique dans le Bassin du Congo. En outre, l'étude réfléchira sur les mécanismes d'amélioration des bénéfices et des services aux communautés locales et aux peuples autochtones suite à une augmentation des revenus des concessionnaires forestiers, issus de l'éventuelle commercialisation des services écosystémiques dans les concessions forestières certifiées.

#### Action 2 : accompagnement des sociétés certifiées au « Focus Forest FSC® »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C232	Tous	ATIBT	292	9/11/21	23/11/21	14 mois	31/03/2025 (avenant)
Contribution PPECF € : 156 713			Budget total € : 362 681				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ R1 : les résultats du Focus Forests intègrent les recommandations des membres certifiés de l'ATIBT ;</li> <li>▪ R2 : les motions proposées par l'ATIBT et ses membres intègrent les résultats du Focus Forests et font l'objet d'un consensus auprès des membres FSC® pour faire évoluer les dispositions de la motion 65 ;</li> <li>▪ R3 : Les autres motions proposées en AG et leur modalité de mise en œuvre sont acceptables pour le secteur privé.</li> </ul>							

Ces derniers mois, les efforts du FSC et du Focus Forest Advisory Group (FFAG) ont été centrés sur l'élaboration d'orientations et la rédaction d'une nouvelle procédure de gestion des Paysages Forestiers Intacts (IFL). Cette procédure sera testée à travers des projets pilotes dans plusieurs régions, notamment le Bassin du Congo, le Brésil et le Pérou.

Les discussions ont notamment porté sur la question des seuils de protection des IFLs. Bien que certains aient proposé de fixer un seuil minimum dès maintenant (notamment la chambre Environnementale), la majorité a préféré attendre les résultats des projets pilotes<sup>30</sup> avant de prendre une décision.

Une extension des règles provisoires de protection des IFLs jusqu'au 30 juin 2026 a été annoncée, et des consultations supplémentaires sont prévues avant l'Assemblée Générale du FSC en octobre 2025, moment où de nouvelles motions pourraient être proposées.

Enfin, le FSC développe un plan d'engagement pour ses membres, avec un accent particulier sur l'inclusion des voix du Sud, notamment dans les groupes environnementaux et sociaux.

L'enjeu de la prochaine période pour le groupe IFL de l'ATIBT consiste à suivre de près le pilote du Bassin du Congo, dont le paysage se situe dans le nord Congo. Deux entreprises du groupe sont concernées (IFL et CIB), et le responsable RSE de la CIB, membre du groupe d'élaboration des normes pour le Congo, est sollicité pour ce pilote.

### 3.2. AXE II : la qualité de l'exploitation industrielle est améliorée

Rappel des Indicateurs globaux du PPECF II et PPECF III :

- I.1. les superficies certifiées selon FSC® ou PEFC restent stables (T0= 5,5 Mio ha).
- I.2. les superficies certifiées Légalité (FSC®-CW, OLB, VLC ou comparable) augmentent de 3 Mio. Ha.
- I.6. Les Demandes d'Actions Correctives de procédures EFIR, émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement représentent moins de 15% du nombre total de DACs.
- I.8. au moins 50% des concessions forestières certifiées (tous certificats confondus) mettent en œuvre un plan d'appui spécifique (et de qualité) en faveur des Peuples autochtones.
- I.9. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre des actions sociales conformément aux exigences de la certification.
- I.10. au moins 75 % des entreprises certifiées FSC® ou PEFC/PAFC réalisent et mettent en œuvre de gestion de faune.
- I.11. au moins 50 % des entreprises certifiées suivant des standards de « Légalité » mettent en œuvre un plan d'action de faune.

#### Ligne 2.1 : respect des lois

- **Sur l'appui à la bonne gouvernance forestière**

#### Action 1 : appui à la lutte contre l'exploitation forestière illégale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C123 C284	Tous	Conservation Justice <sup>11</sup>	167 377	9/10/17	5/12/17 04/02/24	40 mois 14 mois	Clôturé et poursuivi par un nouveau contrat
Contribution PPECF € : 150. 000 & 20.000			Budget total € : 450. 000 & 217 650				

<sup>30</sup> Des seuils entre 50 % et 80 % ont été évoqués pour la protection à l'échelle du paysage, en fonction des résultats des pilotes.

Principaux résultats attendus
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ collecte des informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des exploitants forestiers illégaux,</li> <li>▪ assiste technique aux autorités dans l'interpellation des exploitants illégaux et instruction en justice,</li> <li>▪ aide au suivi des opérations,</li> <li>▪ communication des informations sur ses opérations aux organes de presse,</li> <li>▪ formations destinées autant aux forces de l'ordre, aux douanes, aux magistrats et aux Eaux et Forêts.</li> </ul>

Pour rappel, le projet ALEFI II (**C123** renouvelé en 2024 par **C284**) est un projet opérationnel avec des missions sur 298 villages de 5 provinces du Gabon (Ngounié, Nyanga, Moyen-Ogooué, Ogooué-Ivindo et Woleu-Ntem), Les missions réalisées (1.106 jours) visent principalement à identifier les exploitants forestiers illégaux en activité, les non-conformités aux Cahiers des Charges Contractuelles et les illégalités dans l'exploitation des Forêts Communautaires.

Ainsi, les informations recueillies par ALEFI II ont conduit à 23 opérations permettant l'interpellation de 44 personnes. Précisons que, ALEFI II a également participé à 37 autres opérations initiées par les autorités et forces de l'ordre, aboutissant à l'interpellation de 50 personnes, soit un total de 94 personnes arrêtées. Ensuite, les juristes du projet collaborent avec les avocats et les parquets de la République en vue de l'obtention de peines dissuasives<sup>[3]</sup>.

Grâce à un appui constant d'ALEFI aux agents portuaires de Libreville, plusieurs milliers de m3 de bois, dont de grandes quantités de Kevazingo, ont été saisies et à la suite, de hauts responsables, ont été démis de leurs fonctions, selon le [rapport final de l'intervention](#).

Un nouveau contrat (C284) signé le 9 février 2024 pour renouveler ces activités pendant 15 mois est toujours en cours.

### Action 2 : appui au dispositif de lutte anti-braconnage des sociétés Precious Woods - CEB, Rougier Gabon, SOMIVAB et CIB-OLAM

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C143	CEB Precious Wood	Conservation Justice	197	24/10/18	13/11/18	36 mois (+36 mois)	25/02/22 <i>Avenant pour octobre 2024</i>
Contribution PPECF € : 192 600			Budget total € : 335 850				
Principaux résultats attendus							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>R1 ENQUETES</b> : Les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre les grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie de la concession forestière PW-CEB mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées.</li> <li>▪ <b>R2 OPERATIONS</b> : Le projet assiste les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. Outre des missions d'arrestations ciblées dans des centres urbains et des villages, des activités de Lutte Anti-Braconnage seront réalisées en forêt via l'appui et le renforcement de la Brigade faune de Milolé.</li> <li>▪ <b>R3 ASSISTANCE JURIDIQUE</b> : Le Projet dispose d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice.</li> <li>▪ <b>R4 INFORMATION</b> : Le projet transmet des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation et sert de moyen de dissuasion.</li> </ul>							

Les activités de lutte contre le braconnage et le trafic de faune mises en place par Conservation Justice en appui aux forces de l'ordre et à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts ont été renforcées par la création d'une brigade faune à Ndanguï. Trois agents des Eaux et Forêts y ont été affectés et résident sur la base-vie Precious Woods - CEB. Un juriste et une chargée <sensibilisation de Conservation Justice> collaborent étroitement avec la brigade en matière de surveillance et de répression mais aussi de sensibilisation dans les écoles et communautés.

Rapidement, dès 2019, des résultats rapides et encourageants ont été obtenus avec l'arrestation de plusieurs trafiquants d'ivoire. En effet, outre les contrôles de routine et la saisie de viande de brousse, 46 trafiquants d'ivoire ont été arrêtés en flagrant délit entre 2019 et 2023, la plupart ayant été condamnés à des peines de prison ferme.

En matière d'éducation environnementale, 7.891 élèves et 154 enseignants ont été sensibilisés en milieu scolaire. Ces activités sont réalisées à la base-vie Precious Woods - CEB, dans les villages et dans les centres urbains proches des concessions forestières Precious Woods - CEB.

En parallèle, 1.258 adultes ont été sensibilisés au sein des communautés, notamment vis-à-vis des règles en matière de chasse et de gestion de la faune. Finalement, 452 travailleurs ont également été sensibilisés.

### Action 3 : Brigade faune mixte concessions Rougier Gabon et SOMIVAB

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C246	Rougier Gabon et SOMIVAB	Conservation Justice	306	09/08/2022	15/09/2022	24 mois	15/09/2024
Contribution PPECF € : 122.400			Budget total € : 448.200				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>R1 ENQUETES ET SENSIBILISATIONS (CJ)</b> : les enquêteurs et les informateurs collectent les informations dans la perspective de produire des preuves à l'encontre des grands braconniers et trafiquants de faune dans et en périphérie des concessions forestières concernées mais aussi dans les centres de trafic de faune éloignés en fonction des informations récoltées. Des zones sensibles sont identifiées par les différents partenaires au sein du projet. Un chargé sensibilisation faune CJ collaborera avec le juriste mais aussi les enquêteurs et les informateurs. Il s'agit d'un agent employé par Conservation Justice et qui sera en contact avec les communautés pour les sensibiliser et les informer de la législation. En parallèle, il identifiera dans chaque village des points de contacts qui pourront transmettre des informations sur le trafic de faune et le braconnage dans et à l'extérieur du village.</li> <li>▪ <b>R2 OPERATIONS (CJ)</b> : l'intervention assistera les Eaux et Forêts, l'Agence Nationale des Parcs Nationaux et les forces de l'ordre dans l'interpellation des grands braconniers et trafiquants de faune et l'acheminement des plaintes devant les juridictions. Outre des missions d'arrestations ciblées dans des centres urbains et des villages, des activités de Lutte Anti-Braconnage seront réalisées en forêt via l'appui et le renforcement de la Brigade faune.</li> <li>▪ <b>R3 ASSISTANCE JURIDIQUE (CJ)</b> : l'Intervention disposera d'une cellule juridique qui aide au suivi des opérations et des cas en justice. Ce suivi part de l'interpellation, du suivi de la procédure à l'exécution de la peine. Le juriste veillera au respect de la législation à tous les niveaux (missions, opérations, communautés, autorités, tribunal) et renforcera le travail du chargé sensibilisation faune, en clarifiant la législation aux communautés.</li> <li>▪ <b>R4 INFORMATION (CJ)</b> : l'Intervention transmettra des informations sur ses opérations aux organes de presse, ce qui constitue une mission d'éducation du et sert de moyen de dissuasion. Parallèlement, les populations locales sont informées sur leurs droits et devoirs et sont en communication permanente avec les agents du projet, en particulier le chargé du volet sensibilisation faune et le juriste. Outre ses actions de répression, la brigade faune assurera un service aux populations en matière de régularisation des fusils de chasse, de vulgarisation de la législation et de suivi du conflit hommes-faune.</li> </ul>							

Les activités de lutte contre le trafic de faune mise en place par Conservation Justice en appui aux forces de l'ordre et à la Direction Provinciale des Eaux et Forêts ont permis l'arrestation de huit

trafiqants d'ivoire en périphérie des zones d'action de Rougier Gabon et SOMIVAB, à Booué et à Makokou. Ces trafiquants étaient également actifs dans la zone d'Ovan-Koumameyong.

Outre ce volet, une chargée de sensibilisation a été recrutée pour réaliser des missions auprès des enfants en milieu scolaire et des adultes au sein des communautés.

Ainsi, un total de 1.449 enfants et 33 enseignants ont pu être sensibilisés dans la zone Ovan-Koumameyong, de même que 374 adultes des communautés et 86 employés de SOMIVAB.

Enfin, le 1er mars, le ministère des Eaux et Forêts a signé avec Conservation justice, Rougier Gabon et SOMIVAB d'une part, et Conservation justice, la société GAW et la Fondation Lekedi Biodiversité d'autre part, deux protocoles d'accord pour la création des brigades faune dans les provinces de l'Ogooué-Ivindo, le Woleu-Ntem, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Lolo. Elles aideront à lutter contre le braconnage et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Néanmoins, globalement, l'Intervention accuse du retard :

- SOMIVAB n'a pas encore démarré les constructions ;
- l'Administration tarde à affecter des agents (aussi parce que SOMIVAB n'a pas entamé les constructions de leur logement) ;
- l'entreprise ROUGIER tarde à financer des missions, alors que l'administration voudrait en organiser depuis Libreville pour pallier le retard dans les affectations et les constrictions des logements.

**La CgP espère que la phase IV du PPECF fera une plus large part à la lutte contre le braconnage dans les forêts d'Afrique centrale, tant ce fléau ne cesse de s'étendre jusqu'à l'Europe, où la viande d'animaux sauvages, importée illégalement, est très prisée par la diaspora africaine et constitue, un marqueur d'identité culturelle.**

<https://www.la-croix.com/planete/trafic-de-viande-de-brousse-un-reseau-hors-de-contrôle-en-europe-20240914>

- **Sur la protection de la biodiversité**

#### **Action 4 : préservation et multiplication des Arbres Monumentaux (AM)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C256	Tous	Gembloux Agro Bio.	333	16/01/23	6/03/23	18 mois	27/08/24
Contribution PPECF € : 130 699			Budget total € : 130 699				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<p>Le projet ambitionne de mettre en œuvre des mécanismes garantissant la régénération du potentiel forestier grâce à la qualité et la pérennité des plantations d'arbres effectuées dans et en périphérie des UFA par la création de vergers à graines et grâce à la préservation des arbres monumentaux. Pour atteindre l'objectif susmentionné, les activités du projet seront structurées en cinq phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Phase 1 : Choix des essences pilotes et proposition de diamètre maximum d'abattage</li> <li>▪ Phase 2 : Mise en place d'un système d'approvisionnement en semences de qualité</li> <li>▪ Phase 3 : Création des vergers à graines dans chacune des entreprises partenaires</li> <li>▪ Phase 4 : Évaluer le potentiel de valorisation des AM</li> <li>▪ Phase 5 : La création d'outils didactiques et interactifs</li> </ul>							

Des propositions de diamètres maximum d'abattage sont en cours d'étude à travers la méthode des percentiles proposées par Lindenmayer et al., 2018 pour la caractérisation des arbres monumentaux (AM) au sein d'un peuplement. Dans cette méthode, les AM d'une espèce donnée sont considérés comme les 5 % les plus grands en termes de DHP (diamètre à hauteur de poitrine). Cette méthode a l'avantage de permettre l'adaptation à différents contextes mais requiert aux gestionnaires forestiers d'étudier les populations au cas par cas. La société GRUMCAM a fourni les données nécessaires à la réalisation de comparatif sur ces 5 dernières AAC (assiette annuelle de coupe). La société Pallisco a été sollicitée et sa réponse est en attente.

## Ligne 2.2 : Droits des travailleurs et conditions de travail

### Action : Assistants numériques pour monitoring EFIR

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C231	Tous	BFC	275	19/10/21	3/11/21	12 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 166.993			Budget total € : 166.993				
Principaux résultats attendus							
L'objectif est de fournir aux entreprises forestières du Bassin du Congo un assistant numérique mobile pour la réalisation de leurs contrôles EFIR-HSE-FAUNE-POPULATIONS RIVERAINES internes.							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ OS 1 : développement d'un assistant numérique mobile pour la réalisation des contrôles EFIR ;</li> <li>▪ OS 2 : étude de faisabilité pour le développement d'autres assistants numériques pour la réalisation des contrôles « système », HSE, FSAI, CLPA et social interne.</li> </ul>							

Pour rappel, courant février-mars 2023, l'application <Assistant numérique de contrôle> a fait l'objet d'une présentation<sup>31</sup> à Libreville, au siège de l'UFIGA. Ensuite, le lien de téléchargement de l'application<sup>32</sup> a été communiqué à la quasi-totalité des entreprises des cinq pays couverts par le Programme, qu'elles soient certifiées ou non ou qu'elles aient participé ou non, à la formation.

Présentation accompagnée du mode d'emploi de l'application (disponible [ici](#)) et d'un tutorial renseigné au § Ligne 2.5.4 : formations EFIR (ci-dessous).

Suite à cet envoi, le PPECF a mené une enquête courant juin 2023, pour évaluer, trois mois plus tard, l'appropriation de l'application par les entreprises, qui avait permis de constater que les entreprises ne sont pas encore mûres pour basculer vers des outils de monitoring numérique, l'inertie des systèmes « papiers » en place, étant encore trop forte. Ceci doit nous rendre prudents à l'avenir, dans le financement de solutions numériques certainement plus faciles et plus fiables, mais qui se heurteront au poids des habitudes.

<sup>31</sup> Lien de présentation de l'application et tutorial :

<https://youtu.be/go5VRgz7W4o>

<https://www.youtube.com/watch?v=DYsYgnUOmdQ>

<sup>32</sup> Pour y parvenir, un taux de prélèvement est calculé pour chaque essence afin d'assurer la reconstitution du stock forestier au cours d'une rotation (entre 25 et 30 ans selon le plan d'aménagement). Bien que ce taux soit censé garantir la pérennité des ressources (critère 5.6), il n'est calculé que sur une seule rotation et une valeur de reconstitution inférieure à 100 % est tolérée par les législations forestières actuelles. Ce qui à terme ne garantit plus le maintien à l'identique de la ressource ligneuse, d'autant que de nombreuses essences phares ont un faible taux de régénération.

Cependant, de façon encore officieuse, le groupe Rougier a sollicité BFConsult pour réaliser, sur mesures, une application <Assistant numérique > pour le module <HSE>. Le même projet était prévu aux investissements, de la SEEF-Cameroun, laquelle, après une formation particulière à l'emploi du module EFIR, voulait passer commande d'un module HSE. Malheureusement, le contexte très dégradé de la filière, oblige la SEEF, à différer le financement de ce deuxième module.

## Ligne 2.5 : bénéfices générés par la forêt

**Rappelons que pour intensifier la production, trois axes doivent être suivis :** (i) mettre sur le marché des nouvelles essences dont les propriétés technologiques et de durabilité demeurent peu connues, (ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois et iii) accroître les taux de prélèvement.

### i) Mettre sur le marché des nouvelles essences

Dans le bassin du Congo, où 6,3 millions d'hectares sont aujourd'hui certifiés « Gestion durable » (FSC®-FM et PAFC-BC confondus), les gestionnaires-exploitant sont tenus de maintenir les capacités de production et les écosystèmes forestiers intacts (indicateur 5.1.2 du standard FSC-FM)<sup>33</sup>.

Dans le cas contraire, les écosystèmes floristiques et faunistiques associés aux espèces exploitées pourraient être perturbés, jusqu'à la viabilité économique des entreprises <sup>34</sup>, avec pour conséquences possibles :

- une diminution progressive des superficies certifiées. Notons ici, que l'agriculture sur brûlis est l'agrosystème millénaire des paysans d'Afrique centrale, qui, chaque année, puisent la fertilité nécessaire à leurs cultures, dans la mise à feu des massifs forestiers. Il s'agit là donc, d'une habitude qui réduira implacablement et de façon radicale, les superficies forestières exploitées (ou non) en gestion durable, si rien n'est tenté pour ralentir ces pertes de couverts forestiers, voire d'y mettre fin ;
- une possible remise en question du modèle de concession certifiée « Gestion durable » pourtant jugé « exemplaire » dans le bassin du Congo, depuis deux décennies ;
- l'extension de pratiques d'exploitation non durables.

La viabilité des concessions forestières sur le temps long (au moins une rotation de 30 ans), est donc une question majeure qui peut trouver sa réponse, notamment, en facilitant la diversification des essences exploitées (voir Actions du PPECF : cf. infra Ligne 2.5.6 <recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation- le cas du Gombé<sup>35</sup> à la CBG>.

Evoquons ici, le futur de la filière bois tropical dans le bassin du Congo, qui va nécessairement devoir s'orienter vers l'exploitation de bois issus de plantation, face à l'image négative de l'exploitation des forêts naturelles et face à la baisse progressive de la ressource, au fur et à mesure des rotations. Dès lors, on pourrait, avec un gros abus de langage, évoquer de « nouvelles » essences, dans la mesure où dans ces plantations, seront introduits, des cultivars (Ayous, Okoume, etc.) qui s'éloigneront peu à peu de leur génome d'origine, sous la pression sélective.

<sup>33</sup> L'abandon récent des concessions certifiées de grands groupes (Wijma, Rougier) confirme la dégradation du compte d'exploitation des entreprises forestières du bassin du Congo.

<sup>35</sup> <http://www.boistropicaux.org/bois/37/gombe>

A ce propos, on pourra en fin de contrat **C256** (ci-dessus), faire le bilan des essais de multiplication végétative, à partir d'arbres remarquables, qui sont en cours d'étude, à travers un partenariat Gembloux Agro-biotech avec l'ENSET de Douala.

**Action : Rédaction d'un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) pour les produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo.**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C259	Concessionnaires	ATIBT	328	06/08/2020	15/03/23	12	17/03/24
Contribution PPECF € : 41. 465			Budget total € : 69 168				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
L'objectif est de rédiger, sous forme d'un guide, des lignes directrices pour élaborer un CCTP de marché de construction, ou de prescriptions d'AMO. Ce Guide sera composé :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>d'un tronc commun</b>, avec (i) une introduction sur le but de ce guide des CCTP dans les marchés de construction, et sur son domaine d'application aux bois tropicaux et ouvrages employant des bois tropicaux, contenant des conseils par type de marché , (ii) un chapitre expliquant les principes de la gestion durable des forêts du bassin du Congo pour le retour vertueux des bois tropicaux, dans les marchés publics en France, les dix engagements de Fair &amp; Precious, la due diligence imposée par le RBUE et les politiques de gouvernance forestière, notamment la lutte contre la déforestation importée., (iii) la liste des normes et données techniques liées aux bois tropicaux (exemple la base de données Tropix du CIRAD) et les (et les travaux de caractérisation réalisés par le FCBA et le TU Delft) et (iv) des considérations générales sur les modalités de contrôle interne des entreprises.</li> <li>▪ <b>Un ensemble de 40 Fiches de bonnes Eco-Xylo-Pratiques</b>, par type de marché (Fenêtres, Terrasses, Fermetures, Bardages, Ouvrages hydrauliques, Parquets, Menuiserie intérieure, Agencement, Mobilier urbain...)</li> </ul>							

L'ATIBT a reçu un appui du PPECF (**C259**) pour rédiger un guide pratique pour faciliter la rédaction de Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP) de marchés utilisateurs de bois tropicaux (composants de construction et ameublement. Après plusieurs mois, le premier rapport d'avancement transmis à la CgP n'a pas donné satisfaction tant sur la forme que sur le fond.

Le contrat a donc été repris par le CIRAD selon les TDR suivants<sup>36</sup> (**C288**) :

## Guide de performances et d'exigences fonctionnelles des ouvrages en bois tropicaux africain

\*\*\*\*\*

### **TDR pour la réalisation du Guide / Plan détaillé du document**

#### **1. Pourquoi un tel guide ?**

\* Ses tenants et ses aboutissants, ses objectifs.

\* Justification du choix du titre du Guide qui repose sur l'article R2111-8 du code des marchés publics qui permet aux spécifications techniques d'un CCTP de faire référence à des performances et à des exigences fonctionnelles (le guide privilégie une présentation de performances et d'exigences fonctionnelles relatives à 13 familles de produits bois).

\* Les utilisateurs ciblés du guide : prescripteurs, donneurs d'ordre, communes, collectivités locales ...

#### **2. Tendances sur la production et les marchés des bois tropicaux d'Afrique centrale, écocertification et légalité**

\* Données génériques sur les marchés des bois tropicaux d'Afrique centrale, notamment ceux relatifs à la commande publique (la plus importante consommatrice de bois tropicaux).

\* Eclairages sur les causes réelles de la déforestation dans le bassin du Congo, sur la production légale et écocertifiée de bois tropicaux issus de la gestion durable pour une sécurisation des achats.<sup>7</sup>

\* Les éco-certificats, FSC-FM et PAFC-BC, expliquer la différence entre certificats de légalité (OLB, LS) et légalité forestière des pays producteurs.

\* Le RDUE : ses enjeux, l'Arbre de Diligence raisonnée pour chacun des principaux pays importateurs de bois tropicaux d'Afrique, les détenteurs d'une Attestation de Conformité à la Diligence Raisonnée (LCB et organismes homologues en Belgique et dans les autres principaux pays européens importateurs de bois africains).

\* La marque *Fair & Precious*, ses membres.

#### **3. Obligations administratives et réglementaires d'un CCTP pour l'utilisation des bois tropicaux**

##### **3.1. Réglementation générale européenne**

<sup>7</sup> Détailler le fait que le bassin du Congo regroupe 5 pays forestiers où la filière bois est le 2<sup>ème</sup> employeur, après la fonction publique, que l'exploitation forestière n'est pas le facteur de déforestation principal, que la certification de gestion durable permet aujourd'hui de s'approvisionner en bois issu du bassin du Congo qui répond à un cahier de charge social et environnemental exigeant ...

. Tenants et aboutissants de la Réglementation environnementale RE2020

. Les EUROCODES

**3.2. Réglementation française, entre autres article R2111-8 (approche et exigences fonctionnelles), exemple d'appel d'offre**

#### **4. Les performances et exigences fonctionnelles à définir d'un CCTP pour 13 familles de produits en bois tropical**

##### **4.1. Approche générale**

Règles de classement mécanique, de classement d'aspect, et longévité des essences

##### **4.2. Approche par famille de produits**

Cette approche concerne les 13 familles de produits suivantes :

1. Terrasse, platelages et *decking*
2. Estacades, passerelles, cheminement au-dessus de l'eau
3. Garde-corps, balustrades et autres dispositifs verticaux de protection contre la chute
4. Escaliers et platelages sur gradins
5. Fenêtres, portes extérieures, fermetures et ensembles menuisés
6. Bardages et habillages extérieurs
7. Mobilier urbain
8. Mobilier de jardin
9. Aménagements paysagers dont aires de jeux et parcours de santé
10. Revêtements de sols intérieurs
11. Aménagements intérieurs
12. Ouvrages hydrauliques
13. Charpente et ossature-bois

*Ces descriptions n'ont pas vocation à reprendre toutes les prescriptions techniques relatives à la fabrication et la mise en œuvre de ces produits, et les contraintes afférentes. Des renvois vers les documents techniques existants (normes, DTU, prescriptions spécifiques ...) seront proposés. L'accent sera mis sur les points de vigilances et les erreurs à ne pas commettre.*

Les informations et rubriques pour chacune des 13 fiches sont les suivantes :

- Introduction sur la nature de l'ouvrage et ses contraintes de mise en œuvre
- Le cadre normatif français et européen concernant chaque ouvrage (normes et textes de référence) : éléments clefs de ces normes, spécificités liées aux bois tropicaux
- Sections courantes et tolérances dimensionnelles associées, taux d'humidité préconisés / tolérés
- Pour les 3 catégories de produits concernés, éléments-clefs des 3 fiches FDES platelage, bardage, carrelets, et renvoi à ces fiches

#### **5. Synthèse, recommandations générales et perspectives**

### **ii) valoriser de façon éco-efficace et directement sur les sites de transformation les co-produits actuellement non utilisés par l'industrie du bois**

Il est évident que si le modèle industriel doit évoluer vers plus d'intensification, celui-ci ne pourra être accepté par les acteurs de la filière, que s'il offre les garanties d'une durabilité suffisante et un impact réduit sur les émissions carbone induites.

Le PPECF, par de nombreuses interventions, notamment par l'étude de la sous-filière biochar (**C243**), tente d'apporter une réponse efficace à cette deuxième injonction. Ainsi, le rapport d'étude sur la sous-filière biochar<sup>37</sup> a été mise [en ligne sur le site web du Programme](#).

---

<sup>37</sup> La deuxième partie de ce rapport est consacrée à la rentabilité financière d'une ligne biochar sur les sites des entreprises intéressées par cette transformation de leurs déchets bois et son impact sur le développement rural.

Par ailleurs, durant la période, la CgP a vu passer de nombreux articles qui remettent en cause la réalité des mécanismes de compensation carbone et sur la nécessaire réforme des marchés institutionnel et volontaire. Ci-dessous, un échantillon choisi :

### iii) sur les taux de prélèvement

Nous l'avons déjà mentionné, dans les précédents rapports semestriels du PPECF, l'émergence en République du Congo, d'un nouveau régime d'exploitation, dit « *en partage de production* », est clairement motivé par une intensification des prélèvements (cf. § 4.2.1 <AXE I : les conditions conceptuelles et institutionnelles pour la certification sont mises en place>).

Malgré un appui du PPECF au syndicat UNICONGO, qui a permis à la profession de faire ses réserves<sup>38</sup> sur la faisabilité d'un tel régime d'exploitation, la nouvelle loi sur le partage de production a été adoptée le 14 août par l'Assemblée nationale et le Sénat.

Cependant, le développement des textes d'application devraient prendre un temps considérable, pour être finalisés, entre 3 et 5 ans, en raison de divers problèmes à traiter : textes d'applications, conversion des contrats de concession en contrat de partage de production, mise en place de la société nationale de gestion, formation des agents.

### Ligne 2.5.2 : coaching (15 entreprises)

#### Action : appui aux entreprises dont coaching vers la certification

L'appui aux entreprises via la composante coaching reste un axe essentiel et stratégique pour le développement de la certification dans le bassin du Congo.

Sur les 14 semestres d'activités, 36 entreprises se sont inscrites à l'appui « coaching » pour un total de 10 662 607 hectares. Sur ces 36 entreprises, 29 ont été diagnostiquées pour une superficie totale de 9 493 035 (cf. tableau synthèse).

Le processus d'appui coaching est quant à lui, effectivement engagé chez 17 entreprises représentant 6 001 469 ha de concessions forestières.

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des surfaces certifiées sous coaching, et l'évolution du nombre de diagnostic PPECF réalisés.

---

<https://fr.businessam.be/shell-retire-ses-billes-les-compensations-co2-achetees-par-les-entreprises-ne-sont-guere-plus-que-du-vent/>

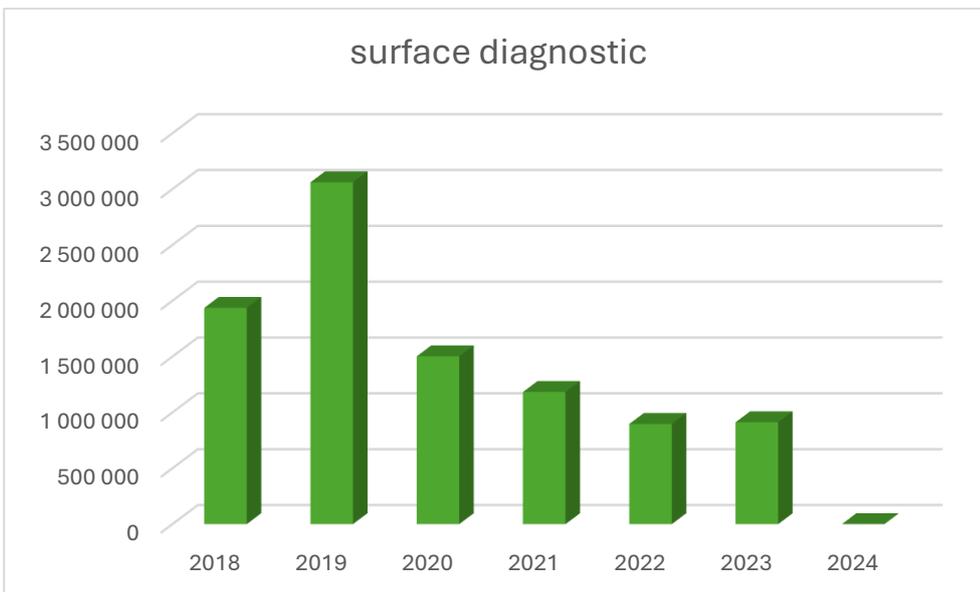
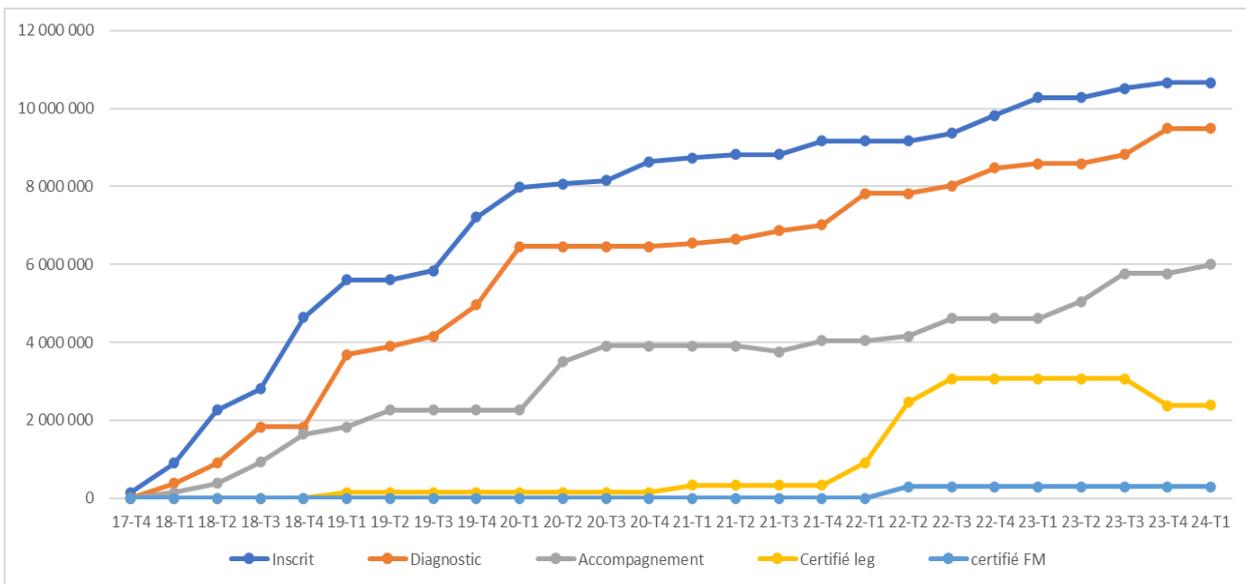
[https://www.liberation.fr/environnement/climat/emissions-de-co-les-credits-carbone-une-solution-qui-va-de-puits-en-pis-20230824\\_GJSYECNEC5C2VP37HO3KDLIEDY/](https://www.liberation.fr/environnement/climat/emissions-de-co-les-credits-carbone-une-solution-qui-va-de-puits-en-pis-20230824_GJSYECNEC5C2VP37HO3KDLIEDY/)

« Les bénéfices climatiques de la “compensation carbone” sont au mieux exagérés, au pire imaginaires » (lemonde.fr)

<https://www.rsedatanews.net/article/article-gouvernance-reglementation-rse-dd-credits-carbone--un-pas-en-avant-vers-plus-dintegrite-2023>

Dans ce contexte de doutes, on peut certainement affirmer que le biochar, est une filière beaucoup plus robuste dans sa capacité à séquestrer le carbone, grâce à la matérialité physique de sa production et la vérification possible de son utilisation dans l'agriculture.

<sup>38</sup> Entre autres difficultés, les projections de volumes exploités qui, ne sont aucunement garanties par la demande des marchés actuels et qui sont par ailleurs, largement conditionnées à l'installation de zones franches industrielles (sur le modèle de la zone de NKOK au Gabon) ainsi qu'à l'approvisionnement d'un marché domestique prêt à abandonner l'informel pour du bois à minimum légal, mais plus cher.



On notera que :

- Au cours du semestre écoulé, aucune nouvelle candidature à un coaching PPECF n'a été enregistrée. Les entreprises ont été informées de l'impossibilité de pouvoir les appuyer avant la clôture du PPECF II & III en cours. Elles devront attendre l'arrivée d'une phase IV, dont les objectifs et modalités d'action sont en cours d'élaboration (mission d'identification par la KfW septembre 2024). L'appui coaching pour PPECF III se termine donc avec l'entreprise Rougier Mokabi (C287)<sup>39</sup> ;
- Les surfaces certifiées « légalité » ont augmenté fortement à partir de 2022, puis se sont stabilisées. Ainsi, les surfaces additionnelles certifiées « légalité » dues à l'appui PPECF sont d'environ 2 684 800 ha pour 9 entreprises. Ce chiffre arrêté au 31/09/2024 intègre les surfaces perdues suite à 2 suspensions temporaires (voir détail analyse par pays et tableau des dates de certifications prévisionnelles, ci-dessous) ;

<sup>39</sup> L'entreprise SUTG (ANO n° 385) a informé la CgP qu'elle renonçait provisoirement à investir dans la certification.

- Une première entreprise a été certifiée « Gestion Durable » avec un certificat PAFC Gabon en mai 2022 pour une surface de 294 829 ha ;
- La SEEF Cameroun est la deuxième entreprise à obtenir la certification PAFC-BC en juin 2024.

## Analyse par entreprise

---

### Au Gabon

- L'entreprise BSO a su maintenir son certificat PAFC-BC lors des différents audits de surveillance attestant ainsi de la solidité de son certificat, en dépit du changement de propriétaire de l'entreprise et de l'arrêt de l'accompagnement du PPECF. BSO est la première entreprise qui aura réalisé (sur une période de près de 42 mois et malgré la crise COVID) l'ensemble du processus de coaching vers le certificat de gestion durable PAFC-BC. BSO a décidé de ne pas continuer à se certifier OLB. Le certificat est donc logiquement échu depuis septembre 2023 ;
- L'entreprise SBL a obtenu son certificat OLB en mars 2022 et s'est aussitôt engagé vers le certificat PAFC-BC, sur la base du diagnostic d'actualisation réalisé par le référent PPECF en juin 2022. L'audit de surveillance menée en mars 2023 a donné lieu à des non-conformités majeures, non levées lors de l'audit complémentaire de juin 2023, pour des manquements de déclaration CNSS et CNAMGS. En conséquence, le certificat OLB de l'entreprise a donc été suspendu. Cette situation montre clairement le niveau d'exigence de l'OLB et qu'un audit initial positif ne garantit pas la légalité sur le long terme si l'entreprise ne poursuit pas les efforts nécessaires ou ne consent pas aux changements structurels de ses pratiques. L'audit complémentaire permettant de fermer les non-conformités majeures prévu en mai 2024 a été repoussé en fin d'année ;
- L'entreprise gabonaise SEEF, accompagnée par GFEC, a passé un audit initial OLB en juin 2022 avec succès (certificat émis le 05/09/2022) pour une surface de 398.596 ha qui est maintenu depuis. Un diagnostic PPECF complémentaire a été réalisé en mai 2023 pour actualiser le plan d'action vers PAFC-BC avec un objectif de certification (DNO n° 392) qui a reçu la non objection de la COMIFAC & de la KfW ;
- L'entreprise Bonus Harvest, accompagnée par le bureau BFConsult, a obtenu son certificat LS le 20/07/2022. L'audit annuel est prévu en juillet 2024. L'entreprise prévoit un audit initial FSC-FM en mars 2025 ;
- BSG /GWI, appuyé par le bureau TERE, a obtenu en juin 2022, deux certificats de légalité Legal Source pour 3 concessions (GWI 1 et 2 et BSG Otouma). Une mission de diagnostic a été menée en octobre 2022 pour l'accompagnement vers le certificat PAFC-BC. Ensuite, l'audit initial PAFC-BC, mené en mars 2023, a donné lieu à de nombreuses non-conformités majeures indiquant clairement que l'entreprise n'avait pas encore atteint le niveau d'exigence de ce type de certificat. Cette précipitation à vouloir aller rapidement vers PAFC-BC sur 3 concessions a sans doute aussi dilué les efforts et conduit à négliger le traitement des non-conformités du niveau légal. Ainsi, le nouvel audit a émis plusieurs non-conformités majeures sur le certificat LS qui a été suspendu (problèmes récurrents de déclaration CNSS et de légalité de contrat). En conséquence, un programme d'actions « social interne » a été mis en place avec un suivi mensuel par la CgP afin de suivre la levée des non-conformités (régularisation des contrats, l'augmentation des embauches internes CDD/CDI, diminution de la sous-traitance et la construction de logements conformes). Le certificateur Preferred by Nature a décidé de façon unilatérale de rompre son contrat avec l'entreprise. En parallèle, l'entreprise a maintenu un nouvel audit PAFC-BC en avril 2024 afin de pouvoir faire le constat des différents éléments réalisés et réussir le maximum de fermeture de non-conformités identifiées précédemment. Il reste encore quelques non-conformités structurelles à lever (social interne et externe). Une

mission de la CGP PPECF a été réalisée en juillet 2024. Cette mission a permis de construire un plan d'action de court terme ciblé uniquement sur l'obtention d'un OLB sur la concession GW11. L'audit doit se tenir en fin d'année. Sa réussite conditionne l'appui du PPECF à la certification PAFC-BC sur le premier semestre 2025 ;

- TTIB : suite à de nombreuses réunions organisées par le référent PPECF, et la pression exercée par la CgP pour aller au bout du processus, la situation qui n'évoluait plus depuis 2021 a été débloquée. Un audit initial OLB a été réalisé en octobre 2023. Un audit complémentaire a été en mars 2024 avec un résultat positif. TTIB est officiellement certifié OLB;
- L'entreprise AEH (fusion de CORAWOOD et de l'entreprise GRANDE MAYUMBA) a été diagnostiquée en mars 2022. Le coaching est mis en œuvre par TEREA à travers une Assistance Technique permanente. L'entreprise a rencontré des difficultés importantes sur le plan social (grève des salariés des usines pendant 6 mois) et reste confrontée à une difficulté administrative spécifique qui lui complique l'obtention d'un certificat de légalité (agrément manquant pour une UFA suite au transfert lors de la création d'AEH). L'audit légalité et de Gestion durable reste néanmoins envisagés fin 2024 mais il apparait comme très hypothétique compte tenu de la situation économique de l'entreprise ;
- L'entreprise KHLL développe son plan d'actions avec l'appui de GFEC vers le certificat OLB. Par ailleurs, une mission d'actualisation de son plan d'actions vers PAFC-BC a été réalisée en juin 2023. L'audit OLB a été réalisé en juillet 2024 et a donné lieu à plusieurs non-conformités majeures. Un nouvel audit est programmé avant la fin de l'année ;
- ASI avait sollicité le changement de son bureau d'études accompagnateur. Au terme d'un processus d'attribution par appel d'offres, le bureau GFEC a été retenu pour reprendre l'accompagnement de la société ASI. Un audit OLB est attendu pour début 2025 ;
- SUTG est une nouvelle entreprise **qui va disposer de l'appui du PPECF** avec le coaching du bureau BFConsult. Le diagnostic réalisé en juillet 2023, devrait permettre à l'entreprise de s'orienter vers un certificat OLB puis PAFC BC. SUTG avait obtenu son feu vert pour un appui coaching. **Elle a par la suite, malheureusement décliné l'offre** ;
- Le groupe Rimbunan Hijau, pour lequel les diagnostics et plans d'actions avaient été réalisés par le PPECF en novembre 2019, est passé sous la direction d'OLAM Gabon. L'ex-groupe RH est aujourd'hui engagé vers une première certification sur la base du plan d'action établi par le diagnostic du PPECF, mais sans pour autant solliciter son appui financier ;
- Le groupe SUNLY/SUNRY n'a pas maintenu sa mobilisation. Un possible appui pourrait être envisagé dans le cadre du PPECF IV.

## Au Congo

- ROUGIER MOKABI a obtenu un certificat LS en 2022. L'entreprise a obtenu l'appui du PPECF (ANO n° 386) pour s'engager vers une certification FSC-FM, toujours avec l'aide du coach BFConsult, pour un audit programmé au plus tard le 30 avril 2025 ;
- LIKOULA TIMBER a obtenu son certificat OLB en septembre 2022. L'entreprise pourrait s'engager vers PAFC-BC;
- STC (ancien Thanry Wicwood) a perdu son certificat OLB lors du changement de propriétaire et a obtenu l'appui du PPECF pour le récupérer rapidement. L'accompagnement est en cours avec l'appui de TEREA depuis juillet 2023. L'audit réalisé en Aout 2024 a donné lieu à quelques non-conformités majeures qui devraient pouvoir être réglées rapidement. Un audit complémentaire est maintenu pour la fin 2024.

## **Au Cameroun**

Le diagnostic de l'entreprise SEEF-JAMES a été réalisé sur le terrain en décembre 2021 par la CgP avec le référent Congo. Un audit à blanc PAFC-BC a été ensuite réalisé en avril 2023 avec la présence de la CgP PPECF et a permis d'actualiser le plan d'actions OLB en y intégrant les UFA 08001 et 08002, pour un total de 107.972 ha. Le certificat OLB a été obtenu sur ces surfaces en début d'année 2024. Le certificat PAFC-BC a lui, été obtenu en juin 2024.

## **En République de Centre Afrique**

La société SEFCA qui avait déjà repoussé l'audit initialement prévu en décembre 2020 de 12 mois, a dû le repousser une nouvelle fois de plusieurs mois compte tenu des conditions d'insécurité qui règnent dans le territoire entourant la concession. L'appui du PPECF et l'accompagnement par FRMi avait été prolongés afin de permettre à l'entreprise de tenir ces nouveaux délais. La situation reste malheureusement problématique et les organismes de certification ne sont pas disposés à envoyer des auditeurs. Aucune date n'a été fixée.

## **En RDC**

L'entreprise CFT qui visait l'obtention d'une certification FSC-FM sur 469.574ha, avait renoncé en raison de l'impact de la motion FSC n° 65 dans sa concession. Lors de l'AG FSC de BALI, la motion 23 portée par l'ATIBT et les entreprises membres a été voté après un intense effort de lobbying et de négociation (cf. <Ligne 1.3 : soutien au bureau FSC® Régional & motion n° 65 & n° 34>). Cette motion permettra, dans un processus participatif très large type Focus Forest, de redéfinir les IFL avec une approche paysage (qui dépasse les limites de la concession) et une approche terrain permettant de prendre en compte l'historique de l'exploitation forestière, et la réalité écologique des paysages (fonctionnalité, état de conservation, caractère intact) sans dépendre de l'unique approche par cartographie satellitaire (approche carte WRI). La motion 23 est donc de nature à permettre à une entreprise comme CFT d'envisager une gestion de ses IFL de façon plus compatible avec le développement de son exploitation forestière. Le FSC est actuellement en train de travailler avec les représentants des différentes chambres et en collaboration étroite avec le Focus Forest et l'ATIBT pour avancer sur la mise en œuvre de la motion 23.

## **Fonctionnement du coaching**

M. Hugues MOUIDY référent Gabon a mis fin à son contrat en octobre 2023, pour réintégrer la fonction publique où il occupe le poste de Directeur des forêts. Pour le Congo, l'appui et l'expertise de M. Alain TIOTSOP reste mobilisable en fonction des opportunités et des besoins de suivi.

L'application informatique « FollowAP » développée avec l'assistance technique de BFConsult, permet de suivre en temps réel, l'état d'avancement d'une entreprise et d'avoir une vision globale de toutes les entreprises d'un même pays. En fin de période, l'ensemble des entreprises sont à jour dans le logiciel de suivi, et les bureaux d'études avec les entreprises, rentrent relativement régulièrement les données qui les concernent même si des retards sont souvent constatés.

L'appui PPECF sera maintenu jusqu'à la fin du projet (juin 2025).

Le manque ponctuel de disponibilité des organismes de certification reste néanmoins un frein à la réalisation des différents audits.

## **Perspectives**

Au Gabon, la fiscalité incitative sur la taxe de superficie et l'obligation de se certifier maintiennent une pression forte sur les entreprises. Les récents bouleversements politiques au Gabon n'ont pas impacté cette dynamique et les incitations fiscales ont été reconduites. Par ailleurs, le 13/03/2024,

s'est tenu à Libreville l'atelier national de validation de la feuille de route de généralisation de la certification forestière au Gabon qui a pour objectif « de rendre obligatoire la certification forestière au Gabon et de définir la cadre de coopération entre l'administration et les organismes de certification ». Signalons, cependant qu'une étude d'impact économique et environnementale, et une étude de faisabilité institutionnelle devraient accompagner cet objectif, pour analyser :

- les différences fondamentales et les incompatibilités fortes sur le plan technique, réglementaire et éthique entre une stratégie de contrôle régalién et un mécanisme d'audit de certification volontaire ;
- le pouvoir finalement concédé aux rédacteurs des standards de certification sur le corpus législatif du Gabon dans la mesure où les exigences des référentiels deviennent des obligations légales, à partir du moment où la certification devient obligatoire ;
- le traitement légal et pénal des entreprises non certifiées (retour des concessions au domaine ?) ou qui perdent éventuellement leur certificat de façon temporaire

A contrario du Gabon, dans les autres pays, la dynamique reste modeste (Congo, Cameroun) voire nulle (RDC, RCA).

Signalons également le fait que l'organisme de certification « Preferred by Nature » a fait évoluer son certificat LS (Legal source) vers un système plus global « SFP Sustainability Framework » pour intégrer le règlement contre la déforestation (RDUE). Ce standard de certification qui devrait s'appliquer à tous les produits devrait logiquement augmenter le niveau d'exigence et s'approcher d'un standard de gestion forestière durable<sup>40</sup>. La phase de migration des certificats LS vers SFP est en cours et va concerner 2 entreprises en processus de coaching (BH, ROUGIER MOKABI).

Pour résumer, la composante coaching, après une longue phase d'identification et de diagnostic (période 2018/2019) a obtenu des résultats impactants : 17 entreprises sous contrat ont induit une progression de 3 Mio ha certifiés « Légalité », portant ainsi à environ 6 millions d'ha le nombre total certifié « Légalité » dans le bassin du Congo : soit 9 certificats de légalité et 2,7 Mio d'ha certifiés sous coaching PPECF. A noter que 0,9 Mio d'ha certifiés légalité ont été récemment suspendu, mais devrait être recertifiés rapidement. Ces suspensions témoignent du fait les auditeurs font leur travail et que la certification reste difficile à conserver. L'entreprise doit intégrer les processus de façon routinière, conserver les ressources humaines formées, savoir détecter et corriger les déviations par rapports aux exigences de la norme et répondre rapidement et efficacement aux demandes d'actions correctives. Pour atteindre ce niveau de performance, la certification doit faire partie de la culture de l'entreprise et doit être parfaitement comprise et soutenue par la direction générale. Ces deux conditions ne sont sans doute, pas encore suffisamment assises, dans les nouvelles entreprises récemment certifiées.

Le tableau suivant synthétise au 31/08/2024 les surfaces effectivement certifiées avec l'appui direct du coaching PPECF.

---

<sup>40</sup> <https://preferredbynature.org/sites/default/files/SP-01%20SFP%20Sustainability%20Framework%20v%201.3.pdf>

pays	entreprise	surface	infré et contact		inscription diagnostic	DNO PPECF	avis NO	AT	situation	certifié légalité envisagé			certificat obtenu	suspension temporaire	objectif certifié FM
			oui	1						TLV	TLV	FSC			
Gabon	SOMVAB	147 668	oui	1	janv-18	12/02/2018	18/04/2018	TEREA	audit TLV réalisé en 2020 sur base travail PPECF. En attente decision de l'entreprise d'aller vers FSC/PAFC	TLV	TLV				
	SBL	326 985	oui	1	avr-18	31/05/2018	8/10/2018	GFEC	Accompagnement en cours. Audit OLB du 2 au 09/11/2021, positif. Certificat officiel OLB mars 2022. Actualisation PA vers PAFC fait. ANO pour PAFC validé par KFW. PERTE du certificat OLB en 2023. reprise SBL par entreprise chnoise d'état. <b>En attente de récupération OLB puis PAFC (sans appui PPECF a priori)</b>	OLB	OLB	X		PAFC	
	BSO	294 829	oui	1	mai-18	01/02/2019	13/03/2019	TEREA	Accompagnement VIE - Certificat OLB obtenu. Prolongation de l'accompagnement vers PAFC/FSC valide. Audit initial décembre 2021- Audit complémentaire mars 2022 positif. Certificat PAFC 02/05/2022 sur surface étendue à 294829. Audit PAFC BC du 06 au 13/02/23. 3 mineures non fermées.	OLB	OLB			PAFC	
	TTIB	239 429	oui	1	mars-18	18/05/2018	5/08/2018	TEREA	Accompagnement en cours. Avancée lente. Aucune progression depuis 2021 sans proposer une date d'audit. Audit interne GFEC décembre 2022. Dernière relance avril 2023. Signature contrat audit BV Mai 2023 - Audit initial octobre 2023. 2 NC Majeure relativement facile à lever. audit complémentaire réalisé 21/03/2024. Positif	OLB	OLB				
	ASI	206 615	oui	1	sept-18	16/10/2018	13/12/2018	GFEC	Résiliation BFC - Missuson actualisation PECF juillet 2021 Nouvelle contractualisation avec GFEC. Relance du coaching en juin 2022. Audit interne GFEC prévu avril 2023 Mission suivi PA prévue juillet 2023. Audit prévu initialement en février 2024, puis PAFC. <b>En attente décision entreprise</b>	OLB				PAFC	
	SEFF	398 393	oui	1	févr-19	25/04/2019	5/06/2019	GFEC	Audit OLB prévu mars 2022 réalisé juin 2022. certificat septembre 2022. Objectif PAFC assumé. Mission d'actualisation PPECF réalisée Mai 2023. audit PAFC envisagé fin 2024	OLB	OLB			PAFC	
	BORDAMUR Gd	154 450	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB				PAFC	
	TOLJOUR VER1	110 737	oui	1	sept-19	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB				PAFC	
	SFK Gpe RH	134 290	oui	1	févr-20	22/11/2019	06/08/2020		arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM	OLB					
	CPLAC Groupe	202 850	oui						arrêt du processus. Rachat des concession en cours / OLAM						
	GW-BSG	402 462	oui	1	déc-19	02/06/2021	09/09/2021	TEREA	Audit réalisé décembre 2021 - Audit complémentaire. Certificat LS juin 2022 sur 3 concessions BSG Outouma GW11 et 2. Audit PAFC Avril 2023. 1 NC MAJEURE- ANO vers PAFC Ok mai 2023. Suspension LS en octobre 2023 + rupture du contrat par Prefred by Nature. <b>En attente reprise du certificat légalité avant fin 2024</b>	LS	LS	X		PAFC	
	Bonus Harvest	128 000	oui	1	déc-19	01/02/2020	09/04/2020	BFC	accompagnement en cours. Pré audit LS 409/21- Audit prévu Avril 2022, repoussé juin 2022. Audit positif. Certificat LS Juillet 2022. Mission suivi PPECF juillet 2022. En attente date d'audit FSC 1er semestre 2024	LS	LS			FSC	
	EGG	256 683	oui	1	févr-20	30/03/2020	13/05/2020	SYLVAF	Le travail réalisé est valorisé directement par EGG avec appui Sylvafrica non financé PPECF. Audit initial LS fait Octobre 2021. Certificat produit Janvier 2022. Audit FSC prévu janvier 2024	LS	LS			FSC/PAFC	
	SUNLY Centre s	209 153	oui	1	oct-23				Pause pour règlement contentieux avec Administration Eaux Forêts en 2020/2021. Relance de la dynamique 3ième trimestre 2023 avec appui possible BFC. Etude réputationnelle en cours. Diagnostic oct 2023. Plan d'action récupéré. Devis finalisé par BFC Ok. projet 18 mois sur SUNRY UFA 1seulement. Arrêt de la dynamique. En attente possible PPECF 4?					FSC	
	SUNLY EST Ok	133 365	oui	1	oct-23										FSC
	SUNRY UFA1m	142 754	oui	1	oct-23			BFC		OLB					
	SUNRY UFA2 m	194 342	oui	1	oct-23										FSC
	AEH	435 717	oui	1	mars-22	DNO 343 V	11/05/2023	TEREA	Création groupe AEH (fusion GMDC CORA) inscription 01/2022. renouvellement TLV CORAWOOD avril 2022. Diagnostic mars 2022 -DNO 343 V3 validé Mai 2023. accompagnement avec AT (Angus Norman par mission courtes)				TLV		FSC
	SFBT	91 682	oui	1				GFEC	Analyse réputationnelle faite. en attente de contractualisation avec BE (précontrat signé). Pb de permis litigieux dans la CFAD. Non prioritaire						
	PROSPER SARL	82 985	oui	1	janv-21			BFC ?	En attente contractualisation. Règlement contrôle CAF février 2021, contentieux Tribunal Oyem Ok a priori (en attente de preuve). Faible volonté, faible moyen financier, approche peu éthique non prioritaire	LS					
	WOOD BOIS	100 180	oui	1	avr-21	30/12/2021		SYLVAF	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait et validé. Contact perso DG et NP le 26/07/21. Processus de contractualisation arrêté par l'entreprise	LS					
	KHLL	380 489	oui	1	juin-21	27/09/2021		GFEC	Analyse réputationnelle OK - Diagnostic fait-. Accompagnement en cours par Emile à 100 % depuis 2023 Forte motivation. Emile en poste Mission suivi PPECF juin 2023. Audit OLB Juillet 2024. Plusieurs NC mineure. <b>En attente d'un audit supplémentaire avant fin 2024</b>	OLB				FSC/PAFC	
	GSF	102 874	oui	1	En attente suite PPECF 4			Green co	Analyse réputationnelle finalisée	OLB					
	CDG - GZES	362 357	oui	1	déc-21			GFEC	Analyse réputationnelle réalisée Septembre 2021. Diagnostic réalisé. Entreprise très loin du niveau minimum. Restitution faite. L'entreprise doit avancer de son côté. Amélioration en cours + révision plan d'aménagement. Préalable demandé par PPECF en cours d'analyse	LS					
	FG SARL-GZES	78 090	oui	1				GFEC ?	Analyse réputationnelle à réaliser						
	FTC-GZES	100 062	oui						Contact établi avec PF. Petite entreprise, petite concession						
	SUTG	232 603	oui	1	juil-23	13/09/2024	05/03/2024	BFC	Echange Multiple avec PF - Non prioritaire au départ. Relance avec appui BFC consult. Diagnostic PF réalisé juillet 2023. Inscription faite. DNO déposé 13/09/2023. Objectif OLB fin 2024	OLB					
	GCC	81 474	oui					ETICWO	premiers contact Aout 2021, très petite surface!						
RFM		oui						Un contact avec le PF, pas intéressé à ce jour							
TBNI	409 326	oui						Plusieurs contacts avec le PF + NP entre 2019 et 2021 Pas de suites							
FGFMI	150000	oui	1	En attente suite PPECF 4			Green co	prise de contact fin 2022. Inscription 09/12/2022. Analyse réputationnelle à programmer							
SBK	50887	oui		En attente suite PPECF 4				contact établi mars 2023 - en attente de possibilité de financement PPECF	LS						
RCA	TIMBERLAND		oui					démarrage OLB seul	OLB						
	SEFCA	721 419	oui	1	juil-18	24/11/2018	13/12/2018	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM - Audit juin 2022 prévu mais repoussé pour cause d'insécurité dans le pays. En attente de nouvelles dates mais OC peu disponible + condition de travail non certaine	OLB					
R. Congo	SEFYD	547 026	oui	1				relance timide en sept. 2020 par l'entreprise non finalisée							
	SIFCO	621 120	oui	1	janv-19			Abandon du processus par l'entreprise							
	ASIA CONGO	803 403	oui	1	mars-19	03/03/2020		TEREA	contractualisation BE en cours après AO. Analyse réputationnelle non finalisée/manque d'info de l'entreprise. Pa	OLB					
	ROUGIER MOKA	586 330	oui	1	févr-20	09/04/2020	13/05/2020	BFC	Accompagnement en cours - Audit LS de recertification octobre 2021, confirmé 31/12/2021. Poursuite de l'accompagnement avec Appui BFC vers FSC. DNO déposé en Novembre 2023	LS	LS			FSC	
	LKOUALA TME	525 500	oui	1	janv-20	08/05/2020	13/05/2020	FRM	Accompagnement en cours via AT permanent FRM. Audit prévu 21-28 février 2022. 3 NC majeur + 7 NC mineur. Audit complémentaire septembre 2022 positif	OLB	OLB				
	STC	461 296	oui	1	déc-22	DNO 368	19/06/2023	TEREA	Inscription tardive après perte du certificat OLB en 2021, lié à changement dans les équipes de gestion. Expertise et compétence disponible. Objectif de récupération OLB puis recherche FSC Analyse réputationnelle mars 2023. Installation VIE TEREJA juillet 2023. Audit OLB septembre 2024 passé. 2 NCMajeur. <b>En attente audit complémentaire avant fin 2024</b>	OLB				FSC	
RDC	BPL	199 900	oui	1				Analyse réputationnelle à faire mais risque de constats négatifs non négligeable.	OLB						
	IFCO	205 608	oui	1	juin-19			BFT/FRM	Arrêt de la dynamique par l'entreprise. Quelques relances et contacts mais pas de choix de BE. Départ de l'aménagiste en 2020			LS			
	BOOMING		oui					PA non encore validé	OLB						
Cameroun	CFT	236 822	oui	1	déc-19	28/02/2020			En attente décision de l'entreprise /JFL du FSC. Abandon de la certification et de la concession à CT ?	LS				FSC	
	SOBOCA	40 368	oui					en attente volonté entreprise							
	DNO et fils	260 794	oui					en attente volonté entreprise							
SEEF - JAMES	257 051	oui	1	déc-21	DNO 303	27/06/2023	TEREA	Analyse réputationnelle faite / référent Congo- diag en 2022. Ajout des 08001 et 08002 (UFA 10026) , pour un total de 107.972 ha. Réactualisation PA suite audit à blanc PAFC Mars 2023. accompagnement PPECF PAFC sur 149079 + Extension de l'OLB sur les 107972 obtenus en mars 2024. Audit positif PAFC juin 2024	OLB				PAFC BC		

TOTAL contacté	46	11 808 368
TOTAL inscrit	36	10 662 607
Total diagnostiqué	29	9 493 035
Total accompagnement	17	6 001 469
Total certifié légalité	9	2 389 975
Total certifié FM	2	443 908

SITUATION AU 31/09/2024

En attente DNO validée pour SUTG - En attente DNO pour SUNRY UFA 1  
 ARRET BSO + SUSPENSION de GWI + SUSPENSION SBL + intégration de TTIB + intégration augmentation SEEF cameroun  
 Intégration de la 10062 de SEEF en juin 2024 pour 149079 ha

**Ligne 2.5.4 : formations EFIR**

L'Exploitation à faible impact (EFIR) est au coeur des standards de gestion durable et par là, des préoccupations de la filière. Sur le terrain, il est probable que ce mode d'exploitation soit en relation avec l'épuisement progressif de la ressource qui, en absence de diversification significative, nécessite forcément, d'être beaucoup mieux gérée.

Ceci explique que le PPECF se soit investi **(C231)** dans l'élaboration d'un outil de contrôles numérique de toutes les opérations d'exploitation forestière (abattage, débardage, tronçonnage, roulage, etc.) qui puisse vérifier et scorer l'application des meilleures méthodes d'exploitation à faible impact.

Rappelons ci-dessous les liens qui conduisent aux tutoriels, au manuel d'utilisation et au téléchargement de l'application :

[Vidéo de présentation](#)

Téléchargement (gratuit):

- [Android](#)
- [Apple](#)

Tutoriels

- [Plateforme web](#)
- [Application](#)

Le manuel d'utilisation de l'application est disponible auprès du bureau [BFConsult](#).

**Ligne 2.5.5 : réduction des émissions carbone et de la dégradation des forêts induites par l'exploitation forestière****Action 1 : développement d'une application SIG d'aide à la décision et de gestion (logiciel ASSALA)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C266	Concessionnaires	BFC	278	23/08/23	10/08/23	17 mois	1/01/25
Contribution PPECF € : 180 000			Budget total € : 220 000				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
Développement d'une solution complète permettant de répondre aux besoins des entreprises forestières du Bassin du Congo, en matière de planification et de construction de pistes forestières :							
<u>Volet 1 : planification des pistes forestières</u>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ un support de formation illustré traitant de la planification et de sa mise en œuvre d'un réseau de pistes forestières et traitant des particularités liées aux contextes topographiques retrouvés au sein du Bassin du Congo ;</li> <li>▪ une vidéo explicative sur la méthode de planification des pistes forestières ;</li> <li>▪ un document explicatif présentant les méthodes et bonnes pratiques afin de préparer des jeux de données cartographiques utiles à la planification des pistes forestières ;</li> <li>▪ une application SIG d'aide à la décision et de gestion des contraintes liées à la planification des réseaux de pistes forestières (routes, parcs et pistes de débardage), en fonction de paramètres environnementaux et économiques, dont la minimisation des émissions de GES ;</li> <li>▪ des journées de formation auprès des gestionnaires forestiers et des cartographes.</li> </ul>							
<u>Volet 2 : construction de pistes forestières</u>							

- une vidéo explicative sur la gestion d'une brigade routière (équipe route) et la planification des opérations de construction et d'entretien du réseau routier ;
- une vidéo explicative sur les méthodes EFIR de construction de routes forestières ;
- une vidéo explicative sur les méthodes EFIR d'ouverture et de mise en œuvre des réseaux de pistes de débardage ;
- une vidéo explicative sur les méthodes EFIR de construction d'ouvrages d'art.

L'intervention s'inscrit dans le cadre d'une collaboration entre l'Assistance Technique régionale du Programme ECOFAC 6, le PPECF et un consortium de deux bureaux d'études (partenaires du PPECF), BFConsult et EGEOS Technology. L'objectif est de développer une application SIG d'aide à la décision et à la gestion des contraintes en matière de planification des réseaux des pistes forestières<sup>41</sup>, avec pour résultat, la réduction des émissions de carbone et de la dégradation des forêts induites par l'exploitation forestière.

De manière générale, l'objectif de la planification du réseau routier est de transporter un maximum de volume par kilomètre de route ouverte tout en minimisant les coûts liés à la construction et à l'entretien des routes mais aussi en protégeant les zones à hautes valeurs de conservation et en minimisant, d'une manière générale, les dégâts en forêt.

L'approche retenue pour la planification des pistes de débardage est l'approche par poche d'exploitation. Celle-ci a été développée dans la concept note du logiciel, dont les principaux éléments sont les suivants : l'Assiette Annuelle de Coupes (AAC) est découpée en poches d'exploitation sur base des résultats de l'inventaire d'exploitation, du réseau routier existant, des distances de débardages par rapport aux tiges à exploiter, du relief, du réseau hydrographique et de la forme de l'AAC elle-même.

Les principales fonctionnalités attendues de l'application sont donc les suivantes :

- permettre à un utilisateur de se connecter à l'application ;
- créer un ou plusieurs projets d'exploitation forestière ;
- visualiser sur une carte les AAC à exploiter pour une année déterminée ;
- calculer sur base des données d'entrées des pistes et des routes qui vont permettre d'atteindre facilement les zones exploitables. Le but étant de diminuer les coûts économiques et environnementaux.

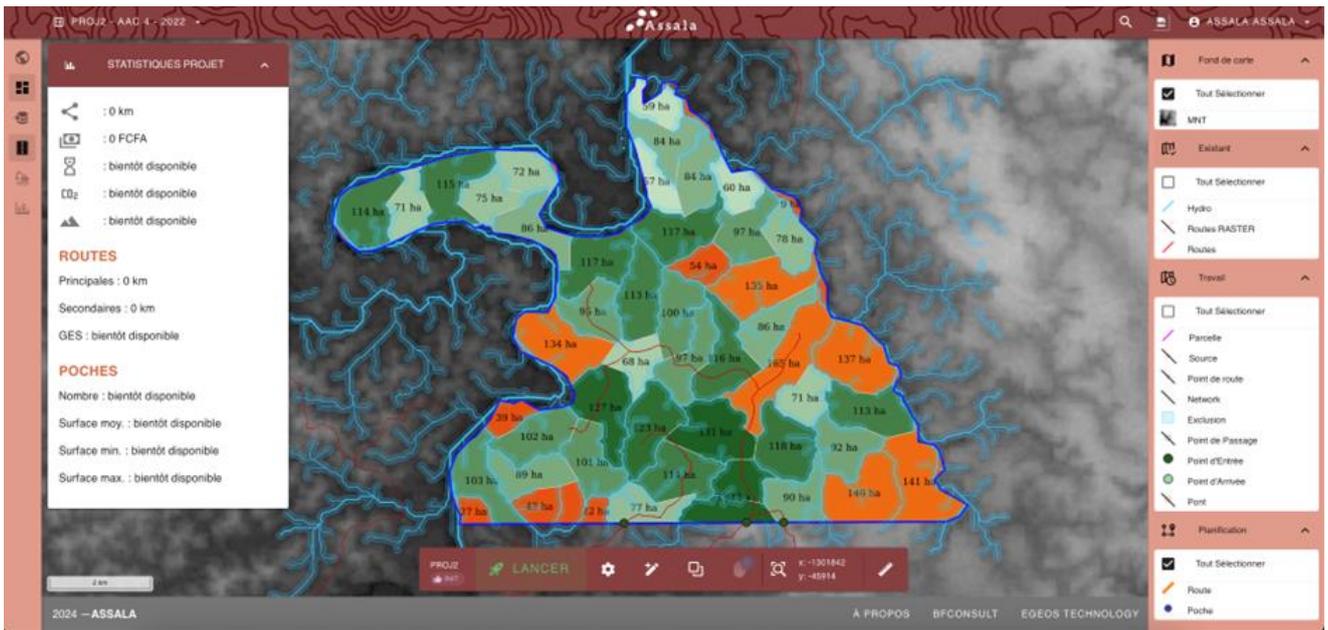
Suite aux premières activités menées dans le cadre de la première phase de développement de la structure technique de l'application, une version minimaliste, conçue pour des tests initiaux, était prévue à la fin du mois d'avril 2024. Elle sera différée de quelques mois, permettant ainsi un démarrage rapide des tests et des retours d'expérience en entreprises pilotes.

Les images présentées page suivante, illustrent les étapes retenues pour le calcul automatique des routes et montrent un exemple de résultats sur une zone test au Gabon.

---

<sup>41</sup> Les opérations d'ouverture des routes, parcs et pistes de débardage comptent pour une majeure partie de l'impact du processus d'exploitation sur le couvert forestier et son stock de carbone. Une erreur de planification peut rapidement entraîner de lourds dégâts sur l'environnement et générer des émissions carbonées qui auraient pu être évitées. Bien que l'impact des opérations d'exploitation sur l'écosystème forestier soit inévitable, les conséquences d'une mauvaise planification des différents réseaux de pistes forestières sont nombreuses : elles entraînent des surcoûts financiers et environnementaux importants, une augmentation des émissions de GES et une dégradation des services écosystémiques.

À ce stade les proto-poches ne sont pas encore parfaite, mais elles sont utilisées pour détecter les points d'arrivées automatiquement. Plus précisément, ASSALA trouve le point de passage (ligne de crête, route existante ou point saisi par l'utilisateur) le plus proche du centre de la proto-poche (parcelle) et en fait un point d'arrivée.



Au niveau financier, le consortium BFConsult et R&SD doit faire face à deux promesses de cofinancement qui n'ont pas encore été concrétisées par les entreprises GAW et Rougier Gabon. Ces co-financements de 20.000 euros chacun, occasionnent un trou dans la trésorerie du développement de l'application, pouvant compromettre la disponibilité de certaines fonctionnalités attendues.

## Ligne 2.5.6 : recherche appliquée et amélioration des normes nationales d'exploitation

### i) Identification de nouvelles essences

Selon les responsables commerciaux des entreprises certifiées, la demande en bois tropical ne serait actuellement pas satisfaite en Europe. Il existerait donc des opportunités pour le développement d'essences moins connues : Okan et Fraké / Limba ont déjà fait leurs preuves sur le marché européen et sont désormais bien acceptées, tandis que les Movingui, Kosipo, Kanda, Limbali, Omvong / Eyoum, Gombé, Olon, disposent chacune d'un potentiel à valoriser sur ce même marché.

Par ailleurs, la législation des pays producteurs de bois tropicaux et notamment celle du Gabon évolue. Elles vont vers plus de transformation locale : séchage, collage, moulurage, etc., tendance significativement renforcée par la récente décision d'interdire l'exportation de grumes à partir de la zone CEMAC<sup>42</sup>.

Pourtant, bien que le PPECF ait réitéré plusieurs fois, son offre d'appui aux compagnies forestières de faciliter la réalisation de tests d'emplois forts coûteux, seule, la compagnie [CBG](#) au Gabon a sollicité le PPECF pour promouvoir l'« essence Gombe <sup>43</sup> » (cf. Contrat **C222**). Le groupe INTERHOLCO qui sollicitait également un appui du PPECF pour le Kanda et le Linda, a préféré y renoncer, pour des raisons de confidentialité des résultats.

Malheureusement, les tests d'emplois approfondis sur cette essence, semblent provisoirement, donner des résultats assez mitigés et très variables, selon la « variété » de Gombe testée. Ainsi, le test de collage des joints en T du Gombe blanc et du Gombe rouge ne répondrait pas aux exigences de la norme<sup>44</sup>.

Par ailleurs, sur ce problème de colle, le PPECF a reçu, une information où, il semble que les tests d'emplois sur le Gombe, n'ont pas la bienveillance requise auprès des laboratoires soi-disant indépendants, à en juger l'extrait d'un courriel ; ci-dessous :

*« Pour SHR<sup>45</sup>, on a affaire à un autre type d'inertie. Pendant nos multiples relances de demande d'informations sur l'avancement du projet, nous avons eu par mail l'information que les résultats de*

<sup>42</sup> Décision de la CEMAC (N 06/24-UEAC-225-CM-41 du 23 février 2024) interdisant de manière progressive l'exportation des grumes par les Etats membres de la CEMAC (Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, Congo, RCA, et Tchad) et la RDC à partir du 01 janvier 2025, avec une échéance de janvier 2028 pour une interdiction intégrale et absolue.

<sup>43</sup> Rappelons que l'essence Gombe constitue un regroupement scientifique de plusieurs espèces du genre *Didelotia* qui a été retenu pour simplifier les inventaires forestiers et par manque de données techniques. Bien que des éléments techniques soient présentés dans une fiche du CIRAD, ce dernier reconnaît qu'elles peuvent manquer de précision. Dès lors, il était nécessaire de vérifier et de comparer les données entre les espèces qui suscitent de l'intérêt pour les marchés.

<sup>44</sup> Les deux types de colle les plus couramment utilisés à base de PVAc ont été testés en combinaison avec le gombé. Il est possible de tester d'autres types de colle comme le PU, mais ces colles ne sont pas ou plutôt pas utilisées dans l'industrie néerlandaise de la menuiserie, en raison d'une méthode de traitement plus difficile et d'ingrédients nocifs.

<sup>45</sup> Le laboratoire SHR (Stichting Haut Research) est engagé dans la recherche scientifique appliquée sur l'utilisation du bois et sa transformation en d'autres matériaux et produits. Notamment, il effectue des tests permettant au SHK d'accorder une certification KOMO des éléments collés industriellement en bois sur la base du référentiel BRL-ERM 4000 / URL Historie carpentry 4001

collage sur une essence n'étaient pas aussi bons qu'on pouvait l'espérer (sans plus de précision). Nous leur avons ensuite demandé la référence de la colle utilisée pour les tests et nous leur avons précisé que le FCBA avait fait une étude de recherche en collaboration avec les fabricants de colles pour identifier celles qui étaient le plus adaptées pour le collage du Gombe (avec copie des rapport). Et donc, que nous étions en mesure de proposer des colles pour les essais, d'autant plus qu'une entreprise colle des carrelets en Gombe avec une colle qui fonctionne très bien. Ainsi, nous avons relancé SKH<sup>46</sup>, plusieurs fois pour finalement obtenir une pseudo référence de colle (Frencken Nova Col D4 1K sans le nom du fabricant), que par ailleurs, SKH, exigeait une traduction en anglais des rapports du FCBA pour prendre en considération les résultats de leur étude et qu'en l'état, il était impossible de faire des essais avec une autre colle.

Par ailleurs, nous avons consulté le FCBA sur la colle utilisée par SKH ; leur réponse a été : « Nous ne connaissons pas la colle Frencken Nova Col D4 1K. Elle a été testée par le fabricant HENKEL avec plusieurs autres références pendant nos pré-essais, et nous l'avions ... éliminée ! Nous ne sommes donc pas surpris du résultat. »

Donc, si la certification KOMO (<https://www.komoquality.com/>) pour le Gombe venait à échouer, cela pourrait être la conséquence d'une certaine mauvaise volonté.

### Action 1 : actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C224 & C230	Tous	Nature+ / Gembloux Agro bio tech	263	12/01/21	27/10/21	12 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 116 130 (C224) & 42 525 (C230)			Budget total € : 189 655				
Principaux résultats attendus							
Analyse de l'état des populations d'arbres commerciaux exploités et à promouvoir, d'Afrique centrale. Il cadre avec les finalités des certifications prônant la « gestion durable », lesquelles exigent des concessionnaires une gestion basée sur l'amélioration continue des connaissances écologiques. Concrètement, l'intervention :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>(i) compilera des données écologiques pour 20 espèces exploitées ou LKTS,</li> <li>(ii) évaluera leur statut de vulnérabilité via un ensemble d'indicateurs exprimant les risques réels ou potentiels à long terme, et</li> <li>(iii) proposera des recommandations adaptées aux différents contextes de légalité forestière dans le bassin du Congo.</li> </ul>							

Voir [rapport semestriel n° 13 du PPECF](#) et le [rapport final mis en ligne](#)

### Action 2: biochar « Biochar for new forest concession model »

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
------------	-----------------	----------------	--------	----------	--------------	-------	----------

<sup>46</sup> <https://www.skh.nl/expertise/keurmerken/komo/>

C243	Tous	ETICWOOD	304	25/04/22	11/05/22	12 mois	6/05/23
Contribution PPECF € : 147 220			Budget total € : 147 220				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Caractériser les produits transformables en biochar ;</li> <li>▪ Identifier les techniques industrielles de production de biochar adaptée aux différents contextes et leur coûts respectifs (des mix biochar-engrais minéraux) seront étudiés et optimisés selon l'algorithme simple d'une programmation linéaire qui tiendra compte des contraintes de coûts d'accès variables, aux composantes d'une formule la plus efficiente ;</li> <li>▪ Identifier les différentes utilisations envisageables du biochar et les marchés associés potentiels ;</li> <li>▪ Définir les modalités de génération et de certification des crédits C ;</li> <li>▪ Identifier des investisseurs privés pour l'achat des crédits C ;</li> <li>▪ Mettre en place un business plan par entreprise pour un projet C axé sur le biochar (y compris son impact sur la réduction de l'agriculture sur brûlis sur les forêts naturelles) ;</li> <li>▪ Mettre en évidence les avantages du biochar pour les sols équatoriaux.</li> </ul>							

Voir [rapport semestriel n° 13 du PPECF](#) et le [rapport final mis en ligne](#).

### Action 3 : Renforcement des capacités pour la mise en œuvre des Avis de Commerce Non Préjudiciables (ACNP) en Afrique centrale

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C282 & C283	Tous	FRMi & Gembloux Agro-biotech	384	27/12/23	15/03/24	12 mois	10/03/25
Contribution PPECF € : 145 082 + 8 190			Budget total € : 145 082 + 8 190				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des fiches de synthèse des données sur la biologie et l'écologie sont établies pour chaque espèce des genres <i>Azelia</i>, <i>Khaya</i> et <i>Pterocarpus</i> qui font l'objet d'un commerce international par les pays d'Afrique centrale ;</li> <li>▪ Un fichier type destiné à collecter les données nécessaires à l'établissement d'un ACNP est établi ;</li> <li>▪ Un modèle type commenté d'ACNP est élaboré, incluant des parties pré-remplies communes à chaque espèce ciblée et intégrant les spécificités de chaque pays (principes d'aménagement / gestion) ;</li> <li>▪ Un outil de calcul et de suivi des quotas des quotas est élaboré ;</li> <li>▪ Une analyse des possibilités d'utilisation de la plateforme Thémis pour le suivi des quotas est réalisée ;</li> <li>▪ Les outils, modèles et procédures sont validés à l'issue d'un atelier régional impliquant les organes CITES des pays d'Afrique centrale concernés ;</li> <li>▪ Les autorités scientifiques des pays d'Afrique Centrale disposent des capacités requises pour élaborer les Avis de Commerce Non Préjudiciable.</li> </ul> <p>Un autre résultat de cet appui sera de renforcer les liens entre les autorités scientifiques des pays concernés, afin qu'elles puissent bénéficier de leurs expériences mutuelles et renforcer leur position au sein des instances CITES (Conférence des Parties, Comité pour les Plantes...).</p>							

Rappel du contexte

Si les exportations des bois tropicaux vers l'Asie, l'Amérique et d'autres pays africains se poursuivent, le marché européen reste difficile d'accès pour de nombreux lots de bois CITES provenant d'Afrique centrale. Toutes les espèces inscrites à l'annexe II CITES figurent également dans les annexes B du règlement européen 338/97, avec des restrictions spécifiques.

De plus, les espèces classées à l'Annexe B de l'Union Européenne requièrent, en plus du permis d'exportation CITES, un permis d'importation délivré par l'État membre de l'UE concerné. L'UE applique également d'autres règles domestiques plus strictes que celles de la CITES et qui ont provoqué des blocages ou des retards dans la délivrance des permis d'importation. Le PPECF a facilité des échanges entre les Autorités Scientifiques des pays du Bassin du Congo et celles de l'UE et des États membres, qui ont permis : i) de connaître les critères d'évaluation de la durabilité utilisés, ii) de faciliter, en particulier lors du comité pour les plantes, tenu à Genève en juillet 2024, iii) d'installer un dialogue entre pays producteurs et UE. Ce dialogue sera poursuivi afin que les mesures domestiques de l'UE ne pénalisent pas le commerce CITES, tout en garantissant une gestion durable des espèces concernées. Le Projet a initié le développement d'un outil permettant la prise en compte des exigences sur le niveau de reconstitution des populations des essences classées en annexe 2 de la CITES (phase 3)

A ce jour, l'Intervention a permis de :

- mieux comprendre les exigences spécifiques de l'UE, notamment en matière de durabilité, afin d'intégrer ces éléments dans le modèle type d'ACNP<sup>47</sup> et ainsi limiter les risques de refus de permis d'importation ;
- collecter et analyser les modèles d'ACNP élaborés pour les essences de bois dans la région et dans d'autres régions tropicales
- à activement participé à l'élaboration du module 10 des Orientations de la CITES sur les avis de commerce non préjudiciable pour les essences de bois<sup>48</sup>.

#### Ligne 2.7.4 la vulgarisation des savoirs en matière de gestion durable des forêts

##### Action 1 : appui à la production d'un guide sur les arbres d'Afrique centrale comme outil d'aide à la décision à l'aménagement (GAAC)

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C185 C186 (avenants)	Tous	Nature+/ Gembloux Agro- Bio Tech	220	4/06/2020	4/06/20	58 mois	31/03/2025
Contribution PPECF € : 365 732 & 282 902.			Budget total € : 878 147				
Principaux résultats attendus							

<sup>47</sup> Le Projet travaille sur un canevas type d'ACNP (phase 2 du projet) sur la base des différents ACNP produits et en échange avec les Autorités Scientifiques des pays d'Afrique Centrale, sur des modèles d'analyse des données pour calculer et suivre les quotas annuels d'exportation (phase 3) et sur une synthèse bibliographique sur la biologie et l'écologie de chaque essence ciblée (phase 1).

<sup>48</sup> le Gabon a publié son ACNP 2024 pour *Pterocarpus soyauxii* (Padouk), et des démarches similaires sont en cours avec la République Centrafricaine pour la préparation des ACNP 2025 couvrant les trois genres. En République Démocratique du Congo, les changements d'autorités scientifiques ont retardé la formulation d'un ACNP, néanmoins la RDC a opté pour une approche simplifiée d'évaluation de quotas prudents La République du Congo a choisi de formuler un ACNP pour chaque concession forestière. Le Cameroun a pu formuler les ACNP concernant les genres *Azelia*, *Khaya*, et *Pterocarpus*.

- Deux tomes sont attendus : (i) le premier sur la reconnaissance et l'écologie de 800 espèces d'arbres en forêt, le second sur les propriétés des principales espèces (bois, produits forestiers non ligneux, molécules), les utilisations, les paramètres de gestion et les hautes valeurs de conservation ;
- Les fiches du tome I seront disponibles en libre accès sur Internet avec un outil de reconnaissance simplifié ;
- Dans la présentation, les espèces peuvent être priorisées en plusieurs catégories selon la disponibilité des données les concernant et la priorité des besoins des parties prenantes.

Pour la clôture de ce contrat prévue au plus tard, le 30 avril 2025, deux tomes seront achevés.

Le premier tome subdivisé en deux ouvrages, traitera de l'écologie, de l'identification et de valeurs HVC (Haute Valeur de Conservation) de 957 espèces (classées par ordre alphabétique), par l'exploitation de 105.000 photos, qui par ailleurs, vont alimenter la plateforme [plant@net](http://plant@net) afin de faciliter le travail des prospecteurs sur le terrain.

**Burseraceae**

*Santiria ebo* (Pierre) H.J. Lam  
*Santiria trimera* (C.B.C.) Aublet

ÉBO  
ÉBAP

**Caractères distinctifs**

L'ébo et l'ébo peuvent atteindre 20 m de hauteur et 50 cm de diamètre. La base de leur tronc est pourvue de racines échasses aplatis. Leur écorce est gris à gris-jaune avec des lenticelles et des fils horizontaux. La branche de leur écorce, mise à l'humidité et blanc crème à l'humidité, exsude une résine incolore à odeur de menthe, devenant jaunâtre en se solidifiant. Leurs feuilles sont alternes, composées imparipennées avec 2 à 6 paires de folioles. Le pétiole et le pétiole terminal peuvent être longs (1-8 cm). Le limbe est souvent piqué par des insectes. Leurs fleurs jaunes-vert sont petites (2.5-3 mm) et groupées en inflorescences atteignant 30 cm de longueur. Leurs fruits sont des drupes sphériques ovales vertes devenant noir violacé à maturité et mûrissent latéralement sur le pédicelle.

L'ébo, qui est complètement glabre, se distingue de l'ébo par des inflorescences terminales (et non axillaires), la présence de lenticelles sur les rameaux terminaux et de petites glandules visibles sur la face inférieure de ses feuilles. Ses folioles sont plus grandes (11-25 x 4-17 cm vs 7-15 x 8-9 cm), ainsi que ses fruits (4 x 3 cm vs 2.5 x 2.5 cm). Ses fleurs sont groupées et subsessiles, tandis que les fleurs de l'ébo sont souvent isolées et pédonculées (0.5-1 cm).

Ces espèces se différencient des autres espèces à racines échasses comme certains *Clitax* et *Xylocarpus* par leurs feuilles composées.

**Plante**

La germination de l'ébo et de l'ébo est épigée et phanéroscotyle, avec des cotylédons charnus vert-rouge, relativement épais et découpés. Les premières feuilles sont simples et opposées. Elles deviennent ensuite alternes et imparipennées par 3. Le limbe est glabre, luisant et disséqué, avec une nervure bien visible et caillée à la face inférieure. Les pétioles sont rougeâtres.

**Habitat et tempérament**

L'ébo et l'ébo sont des espèces tolérantes à l'ombrage et plutôt grégaires. Elles sont présentes dans les forêts semi-déclinées et semperviventes. Elles sont plus abondantes dans ces dernières, notamment dans les forêts à Dipterocarpaceae. On les rencontre en basse altitude et dans les forêts submontagnardes (jusqu'à 1400 m, pour l'ébo).

**Dispersion et interactions avec la faune**

Les graines de l'ébo et de l'ébo sont dispersées par les animaux. Leurs fruits sont très recherchés par les primates. Les graines sont prédatées par certains rongeurs qui peuvent en être de potentiels disperseurs en les cachant dans leurs cachettes. Les fruits sont aussi mangés par les créphalophes mais il est probable que les graines ne soient pas à la germination. Des données d'herboriste ont été observées chez certains petits singes.

**Utilisation et statut de conservation**

L'ébo a été classée en Préoccupation mineure (LC) Liste Rouge de l'UICN et l'ébo a été évalué préliminairement en LC. Les fruits de ces deux espèces sont consommés et l'écorce est utilisée occasionnellement en médecine traditionnelle par les communautés locales.

**Phénologie**

L'ébo et l'ébo sont sempervivents et diégiques.

Espèce	IUCN	HVC	Fructification
	LC	LC	LC
<i>S. ebo</i>	LC	LC	LC
<i>S. trimera</i>	LC	LC	LC

Le second tome (600 espèces) traitera lui des bois et de leur utilisation industrielle. Il est possible, vu le temps nécessaire à la rédaction de ces deux tomes, que le deuxième ne soit pas finalisé au 30 avril 2025. Il faudra donc poursuivre le travail au cours de la phase IV du PPECF.

**OKOUMÉ**  
Aucoumea klaineana Pierre  
Bursifères

**Apparence du bois**  
De couleur blanc-rosâtre à brun rouge, le bois force à la lumière pour prendre une teinte proche de celle de l'acajou. Casser et habituellement bien distinct, avec une couleur blanc à gris pâle, et ne dépasse pas 5 cm d'épaisseur. Le bois a un grain fin à moyen, et un fil droit ou un léger courbure. Il contient de la silice (jusqu'à 0,3%) et de la résine. Il apparaît parfois lustré ou nacré, avec un aspect résineux ou poreux sur quartier.

**Caractéristiques et transformation**  
La graine ne se conserve que modérément en forêt. Il est donc recommandé de traiter en préventif. Le bois est léger, relativement tendre, et à durabilité moyenne. Les taux de retrait lors du séchage sont assez élevés mais sans risques importants de déformations. Les caillots d'usage à dentures stellées et au carbure de tungstène sont à favoriser. Un affûtage régulier améliore la finition, évite une surface pelucheuse et compense l'action combinée de la silice et de la résine. Le rebitage peut s'avérer difficile avec le contrefil, un angle de 20° est indispensable pour éviter les risques d'arrachement des fibres du bois. L'okoumé est l'un des meilleurs bois de déroulage. Le bois traité ou traité peut être traité en plaques d'habillage très décoratives. Un enduit bouche-pores est à appliquer pour obtenir une bonne finition.

**Anatomique de la face transversale**  
Ses zones de croissance sont indistinctes à distincts, dépendant de la dynamique passée de l'arbre étudié. L'alternance de couches pâles et foncées apparaît globalement biannuelle, mais un rythme annuel peut toutefois être détecté.

**Utilisations industrielles**  
Contreplaqué, panneaux latés ou agglomérés, placage fin, menuiserie intérieure légère, construction navale (surtout intérieurs), équipement sportif, boîte à cigares et caisse d'emballage.

**Utilisations traditionnelles**  
Fabrication de pirogue monoxyle peu durable, combustible (bois de chauffe), écorce et résine utilisées en médecine traditionnelle brésilienne pour soigner les plaies et désinfecter l'eau, résine pyrogène employée comme encens et torches incandescentes. Distillation d'écorce employée comme anti-dysentérique et antimétabolique en interne, et contre les infections buccales (antiseptique et analgésique) en gargarisme.

**Propriétés pharmacologiques et chimiques**  
La résine est valorisée en cosmétique. Son huile essentielle présente des activités anti-caryostatiques et inhibe la peroxydation des lipides. Elle contient principalement des monoterpénoïdes (96%) dont le delta-santalénol (22%), le terpinolène (9%), le p-cymène (9%), le limonène (9%) et l'alpha-terpinolène (4%). Des cotéas naturelles à base de tannin extra de lignine sont valorisées pour l'industrie des panneaux à partir des sous-produits ligneux d'okoumé vert. Les tannins en tannin varient selon l'origine et la partie de l'arbre.

**Statut de conservation**  
L'okoumé est considéré vulnérable d'après le classement actuel de l'IUCN, donc assimilée comme menacée. Elle ne figure cependant pas dans les annexes de la CITES.

En considérant les DME nationaux et le réseau d'aires protégées traversant l'aire de répartition de l'espèce, une réduction de moins de 30 % de sa population est attendue dans 100 ans. Par ailleurs, en raison de son aptitude à coloniser les savanes, l'espèce ne devrait pas être considérée comme menacée.

Il s'agit de l'espèce la plus exploitée en Afrique centrale ; elle assure donc un approvisionnement considérable en bois (HVC 4). Des parties de l'arbre sont utilisées par les communautés locales pour diverses utilisations traditionnelles (HVC 5 et HVC 6).

A ce propos, une récente discussion avec l'Université de Gembloux Agro-biotech, sur l'amplitude de ce travail hors norme, et de son intérêt dans l'accompagnement du changement de paradigme qui s'opère sous nos yeux (par l'émergence de revenus forestiers générés par des paiements pour services écosystémiques), justifierait l'édition d'un troisième tome consacré aux hautes valeurs de conservation. Cette proposition sera transmise à la mission KfW d'instruction phase IV du PPECF, lors de son passage prochain à Yaoundé.

### Action 3 : développement d'un guide vers la certification

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C221	Tous	Eco-Consult & Oréade Brèche	257	12/01/21	1/02/21	18 mois	Clôturé
Contribution PPECF € : 268 094			Budget total € : 268 094				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>installer dans les entreprises, une nouvelle culture basée sur des procédures à mettre en œuvre, des compétences, formation et des mutations nécessaires dans leur fonctionnement et dans leur organisation ;</li> <li>de contribuer fortement à la modération de conflits, car la boîte à outils pourra servir de référence arbitrale en cas de litige où très souvent, le manque d'informations voire des a priori erronés sont à leur origine ;</li> <li>capitaliser, après dix années, l'expérience du PPECF et celles de ses partenaires (Bureaux d'études, Institutions de recherche, ONGs, etc.) à travers un outil qui fera référence pour de nombreuses années dans la gestion forestière du bassin du Congo.</li> </ul>							

Le rapport semestriel précédant mentionnait déjà que le contenu du guide était achevé et à présent, en ligne en trois langues (français, anglais et mandarin), sur la plateforme de l'ATIBT, à l'url

<https://tashmetum.atibt.org/fr/>

La masse d'informations contenue dans ce guide est si considérable et si dense, qu'outre une consultation par mots clés, une infographie dédiée particulièrement, aux responsables d'une cellule de certification, lui a été ajoutée.

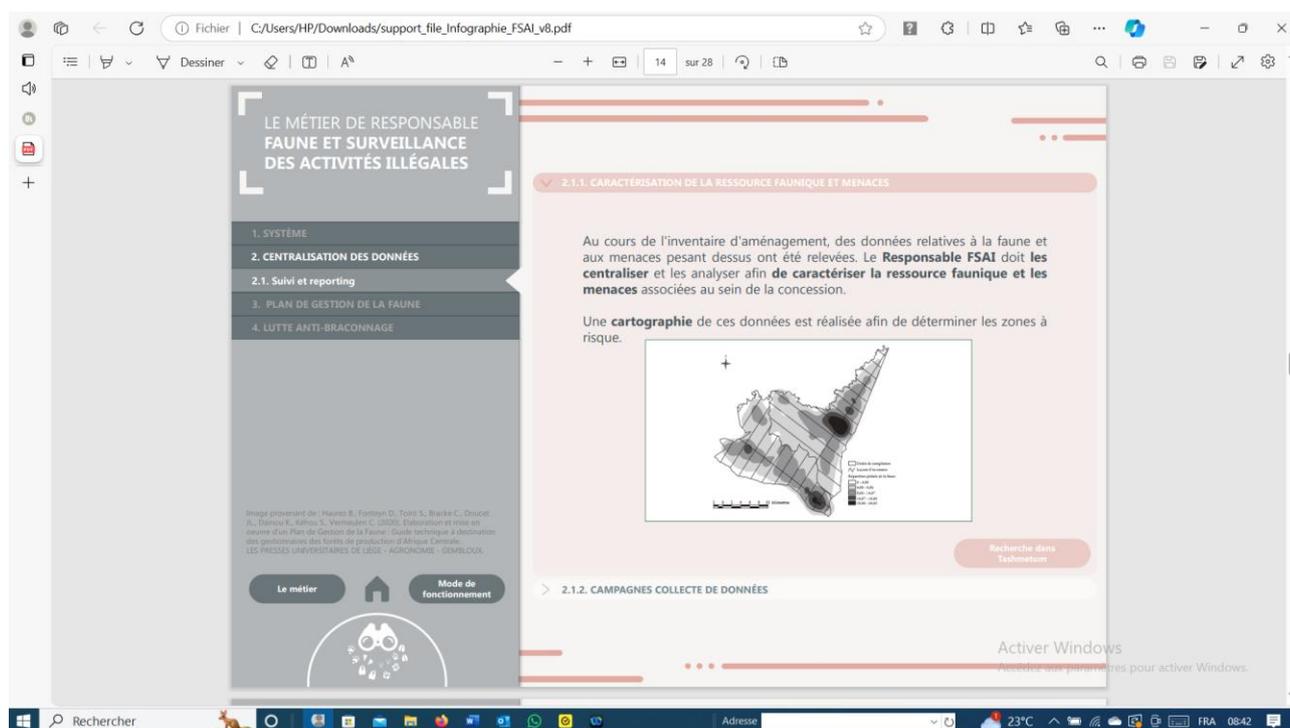
Les infographies sont disponibles au visionnage et au téléchargement sur Tashmetum : <https://tashmetum.atibt.org/fr/library/5/14/173/>

Cette infographie présente toutes les tâches de chaque responsable d'une cellule de certification, dans un « éclaté » qui permet visuellement de les mettre en œuvre, dans un ordre logique, et en interface constant avec une documentation technique conforme aux dernières versions des standards de certification de gestion durable et en référence continue avec le guide de certification.

- Responsable certification : [https://www.youtube.com/watch?v=7IA\\_-uqVDFU](https://www.youtube.com/watch?v=7IA_-uqVDFU)
- Responsable EFIR : [https://www.youtube.com/watch?v=im\\_FthRa3s8](https://www.youtube.com/watch?v=im_FthRa3s8)
- Responsable FSAI : <https://www.youtube.com/watch?v=58bmMTajjRA>
- Responsable HSE : <https://www.youtube.com/watch?v=mTTuTvfgE-M>
- Responsable SE : <https://www.youtube.com/watch?v=4QfW3coksGY>

Outre la fonction de consultation du guide, l'infographie permettra aussi de :

- informer sur le fonctionnement des métiers de la certification et améliorer la compréhension des activités à mettre en œuvre par les responsables des cellules certification / gestion durable ;
- constituer un guide et un outil d'auto-formation pour les responsables des cellules certification / gestion durable pouvant être utilisé dans le cadre de la formation continue en entreprise et la mise en œuvre du plan de formation ;
- faciliter la mise en place des postes de responsable de la cellule certification / gestion durable et la mise en œuvre de leurs outils notamment en réponse au turn-over important qui peut parfois être observé sur ces postes à responsabilités ;



- informer et vulgariser les mécanismes de certification et les grands principes de la certification forestière ;

- présenter les avantages et bénéfices de la certification forestière et notamment les résultats de l'étude d'évaluation des coûts et des bénéfices liés à la certification forestière dans le Bassin du Congo, étude réalisée par le PPECF en 2017 ;
- servir de moyen de communication vers les entreprises non certifiées, qui trop souvent pensent que la certification leur est impossible à atteindre. Autrement dit, l'outil permettra de démystifier les difficultés d'obtenir une certification et pourra inciter les entreprises non certifiées à s'engager vers l'obtention d'un premier certificat de légalité.

Les problèmes sur le moteur de recherche qui, par exemple, ne faisait pas la différence entre LAB (lutte anti braconnage) et <lab> (rencontré dans les mots *é*laboration, modu*l*able, préa*l*ablement, *l*abel, etc.) sont à présent résolus.

### Ligne 2.8.2.a : développement d'outils de suivi et d'évaluation de l'atteinte des objectifs, niveau entreprise

#### Action 1 : suite<sup>49</sup> d'assistants numériques mobiles pour le monitoring EFIR des pratiques d'exploitations forestière et leurs réductions des émissions carbone associées

Voir supra Ligne 2.2 : <Droits des travailleurs et conditions de travail>

#### Action 2 : mise en place de la collecte mobile des données au niveau des scieries par les technologies RFID et code-barres - le cas de Precious Woods

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C228	Precious Woods-CEB	PROSYGMA/ETICWOOD	283	16 juil. 21	11/10/21	6 mois	09/04/22
Contribution PPECF € : 50.000			Budget total € : 54.000				
Principaux résultats attendus							
La gestion des flux au niveau des scieries est améliorée :							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ deux portiques sont installés à une tête de scie et deux à l'entrée d'un séchoir et programmés;</li> <li>▪ la lecture des codes-barres RFID est intégrée dans les applications mobiles de l'ERP;</li> <li>▪ le fonctionnement des équipements sur le terrain est testé, et le personnel formé à leur maintenance;</li> <li>▪ les procédures en place sont adaptées aux nouvelles pratiques et en conformité avec les exigences de certification COC;</li> <li>▪ le Suivi et évaluation est assuré au bout de 2 mois de collecte de données;</li> <li>▪ le coût de l'investissement et son amortissement est évalué sur 5 ans, au regard des erreurs que le dispositif élimine.</li> </ul>							

Precious Wood n'étant plus disponible pour réaliser cet essai, l'action avait été délocalisée auprès d'une scierie au Cameroun (CAMWOOD) où il a fallu préalablement implanter le système de traçabilité Pallitracks.

Malheureusement, CAMWOOD ne collabore pas à l'essai de façon satisfaisante. L'action est donc à nouveau proposée à Precious Wood, qui était à l'origine de l'intervention.

<sup>49</sup> « Suite » doit être compris, comme une application comportant plusieurs modules : module EFIR, module HSE, module populations riveraines et module faune.

**Ligne 2.8.5.b : Activités de surveillance et de monitoring - développements et tests d'outils dans les concessions****Action 2 Appui au développement méthodologique du suivi de la faune à l'aide de capteurs acoustiques, de pièges photographiques et d'ADN environnemental adapté au contexte des concessions forestières (CAAPP-Faune)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C275 & C285	Tous	Nature+ Gembloux Agro Bio Tech	375	29/09/23	1/01/24	15 mois	26/03/25
Contribution PPECF € : 234 338 +55 650			Budget total € : 424 238 +154 583		TdR C275 & C285		
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Comparaison de trois méthodes de monitoring passif de la biodiversité animale basées sur les capteurs acoustiques, les pièges photographiques et l'ADN environnemental ;</li> <li>▪ Déploiement sur le terrain de capteurs acoustiques et pièges photographiques, collecte d'ADN environnemental, et développement de méthodes d'analyses innovantes et adaptées au contexte des concessions forestières ;</li> <li>▪ Diffusion des outils de suivi de la faune et formation des gestionnaires forestiers à leur utilisation. Un atelier de formation à destination des acteurs impliqués dans la gestion de la faune est organisé à Brazzaville pour rappeler l'existence d'outils de suivi de la faune (boîte à outils FauneFac et ouvrage "Elaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de la faune).</li> </ul>							

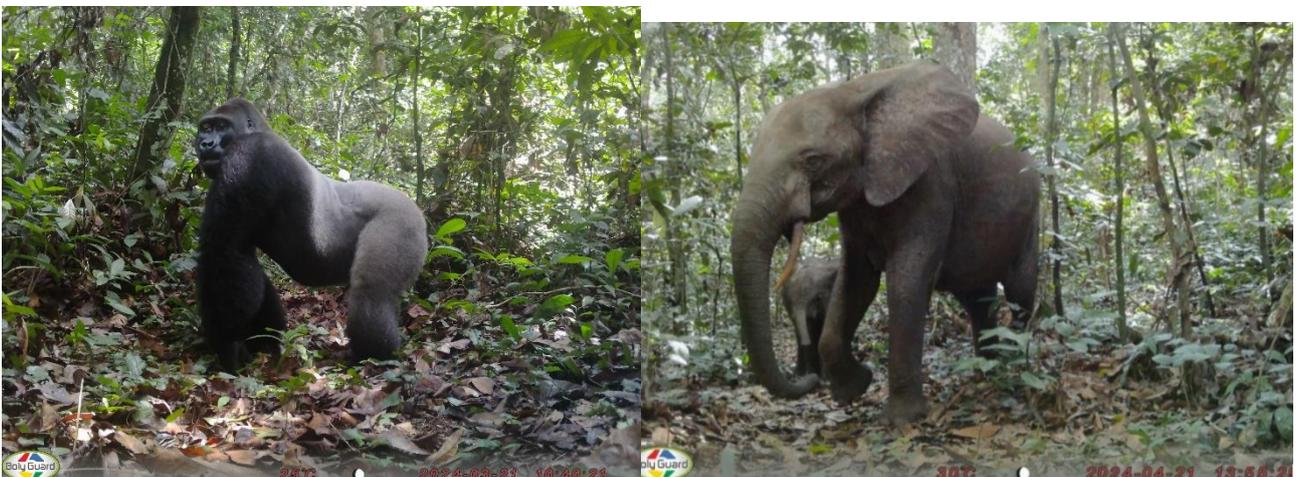
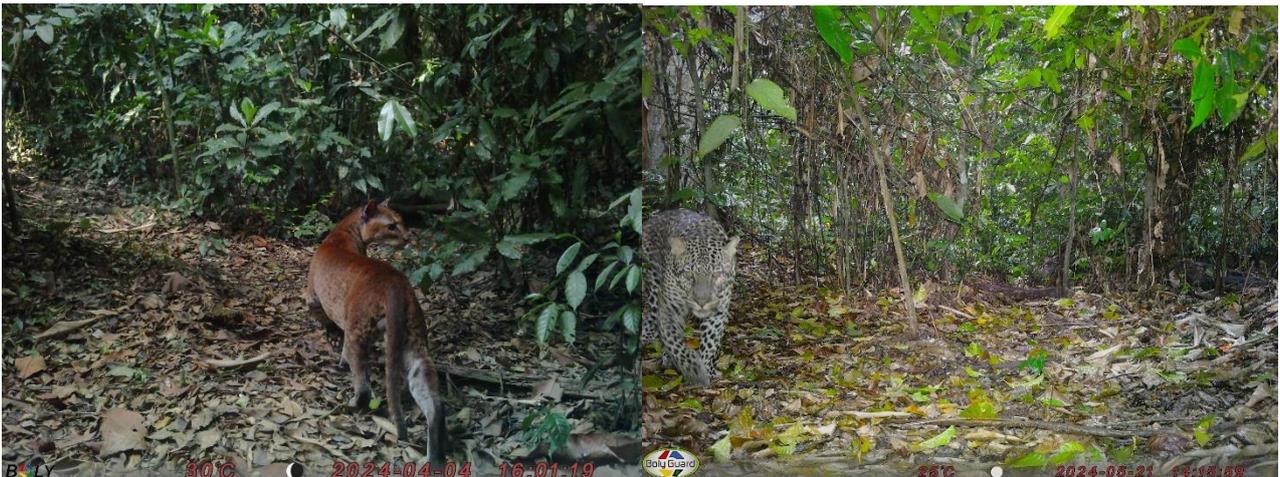
Ce projet a pour objectif de développer des outils de monitoring de la faune à plus large spectre, mieux adaptés aux superficies des sociétés d'exploitation forestières d'Afrique centrale. Ces essais se font en partenariat entre la Congolaise Industrielle des Bois (CIB-Olam Agri), Nature+, l'Université de Liège (Faculté Gembloux Agro-bio Tech et Gecolab), l'Université Cornell et le zoo de Lincoln Park (Centre Lester E. Fisher pour l'étude et la conservation des grands singes).

Lors des six derniers mois, les quatre grilles d'échantillonnage ont été installées . Au total, 100 pièges photographiques et 36 capteurs acoustiques ont servi à la récolte des données. Tous les échantillons d'ADN environnemental ont également été récoltés et analysés par le Gecolab de l'Université de Liège.

Ensuite, à travers un doctorat, Gembloux Agro-Bio Tech, a réalisé la comparaison de l'efficacité des pièges photographiques avec l'ADN environnemental. La même comparaison est en cours avec les capteurs acoustiques.



Collecte d'ADN environnemental dans les eaux et sur les feuilles



Faune photographiée par un dispositif de caméra traps

**2.9.2c : Pour les concessions OLB, VLC et FSC-CW, développement et promotion d'un canevas de gestion de la faune****Action : Formation et diffusion des outils de gestion de la faune à destination des acteurs de la gestion forestière du bassin du Congo (Ateliers Faune)**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C289	Tous	Nature +	395	19/07/24	3/09/24	7 mois	1/04/25
Contribution PPECF € : 55 154			Budget total € : 55 154				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La présentation des outils aux acteurs de la gestion forestière au Cameroun et au Gabon (en priorité sociétés d'exploitation forestière non-certifiées, administrations en charge de la forêt et de la faune, et éventuellement représentants des systèmes de certification FSC et PAFC, organismes d'audit, mais aussi les gestionnaires des aires protégées et ONG de conservation locales car ces outils présentent des mesures applicables à la gestion de la faune dans d'autres affectations des terres). En outre, une journée est prévue lors de chacune des missions pour effectuer une présentation au sein d'une université locale (ex : Université Yaoundé I) et au sein d'une institution diplomatique internationale (ex : Instituts Français, Ambassades françaises ou Ambassade belge au Cameroun, ... ;</li> <li>▪ La formation de ces acteurs aux pratiques présentées dans les deux outils, qui permettra leur appropriation complète et une totale autonomie des gestionnaires. Une organisation hybride permettra à des acteurs ne pouvant se déplacer de participer à la formation et aux échanges, bien que la participation en présentiel soit favorisée pour promouvoir les échanges et discussions formels et informels entre les participants. L'enregistrement des sessions de formation et des question-réponses, ainsi que leur traduction en « Foire aux questions » synthétique disponible sur le site de FauneFac, permettront à tout acteur de la gestion forestière de se former à ces outils ultérieurement et de manière totalement autonome ;</li> <li>▪ La distribution à large échelle des guides « Élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion de la faune. Guide technique à destination des gestionnaires des forêts de production d'Afrique centrale » en version papier au Cameroun et au Gabon aux acteurs de la gestion forestière. Ces guides seront distribués aux participants aux ateliers, et un stock important sera aussi confié aux administrations en charge de la forêt et de la faune afin de pouvoir être distribués ultérieurement.</li> </ul>							

En attente du premier rapport d'exécution.

**3.3. AXE III : « La communication »****Actions réalisées durant la période :**

**Ligne 3.3 : Appui à l'ATIBT dans la réalisation d'une campagne de marketing des bois africains certifiés FSC® ou PEFC dans minimum 3 pays européens.**

**& Ligne 3.4 : Promotion de l'image des bois tropicaux certifiés en Europe et en Asie**

**En Europe****Action 1 : programme marketing ATIBT**

n° Contrat	Bénéficiaire(s)	Prestataire(s)	n° DNO	Date ANO	Date Contrat	Durée	Date fin
C129, C130, C131 & C160	Tous	ATIBT ; STRATÉMARK LINKS Europe	179	25/06/18	7/08/18	14 mois	Oct. 2019
C184 & C189			259	13/05/20	25/04/20	36 mois	Avril 2023
C198 ; C199 & C200		ATIBT ; Probos LCB	241	9/12/20	22/01/21	20 mois	Sept 22
C223		ESTEANA	224	5/01/21	29/03/21	18 mois	Sept 22
C232		ATIBT	292	9/11/21	23/11/21	14 mois	Jan 23
C237& C242		AITBT	309	7/04/22	29/04/22	2 mois	Juin 22
C259		ATIBT	328	15/03/23	23/03/23	12 mois	Mars 24
C288		CIRAD			17/07/24	6 mois	Avril 25
Contribution PPECF € :			Budget total € :				
560 700 (C129, C130, C131 & C160) ;			906 951 (C129, C130, C131 & C160)				
600 000 (C184 & C189)			747 000 (C184 & C189)				
140 900 (C223)			153 900 (C223)				
156 713 (C232)			362 681 (C232)				
98 500 (C237& C242)			454 240 (C237& C242)				
41 465 (C259)			41 465 (C259)				
13 200 (C288)			13 200 (C288)				
<b>Principaux résultats attendus</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les bois tropicaux (y compris quelques LKTS) sont promus sur les marchés responsables, demandeurs de bois certifiés ;</li> <li>▪ les exploitants sont incités à s'engager dans une démarche de contrôle de légalité, puis la certification ;</li> <li>▪ les acteurs en aval et les acheteurs publics et privés sont sensibilisés au bilan RSE favorable et aux qualités techniques et naturelles remarquables des bois tropicaux ;</li> <li>▪ le bénéfice environnemental et social des bois tropicaux issus d'une gestion forestière durable est démontré auprès des relais d'opinion, aux pouvoirs publics, aux ONG et, in fine, au grand public</li> <li>▪ l'accès à une veille juridique en relation avec le RBUE et autres réglementations est facilitée ;</li> <li>▪ des outils d'aide à la décision sous forme d'algorithmes (périmètre de rentabilité, choix d'une essence, etc.) sont disponibles et mis en ligne</li> <li>▪ d'une façon générale, le programme marketing permettra à l'ATIBT de renforcer sa dimension de syndicat au service de ses adhérents.</li> </ul>							

Fait marquant du semestre : l'ATIBT s'est engagée, avec l'appui du collectif Fair&Precious sur un nouveau dossier sensible et crucial pour la filière bois tropical, celui de l'inscription de certaines essences commerciales, aux annexes de la CITES. Ce nouveau classement mobilise actuellement les acteurs de terrain et les scientifiques pour nuancer les décisions de la CITES, en vérifiant la réalité des menaces qui pèsent sur certaines essences largement exploitées, dans le bassin du Congo.

S'agissant des indicateurs globaux du programme marketing, ils confirment la dynamique<sup>50</sup> en faveur de la certification légalité et de la certification gestion durable, enclenchée par le volontarisme politique de l'Union européenne, les incitations fiscales (au Gabon) et, sur le terrain, le dispositif de coaching du PPECF.

<sup>50</sup> Les indicateurs de déroulement du programme restent en progression. Sur le plan qualitatif, on constate avec satisfaction que les médias, les relais d'opinion, les décideurs et les acteurs de la filière sont de plus en plus sensibles au bien-fondé du modèle de la gestion durable des forêts et au fait qu'il constitue une protection face à la déforestation.

En outre, la réalisation de 4 films et des reportages photographiques (plus de 1 000 clichés) dans les concessions, permet aujourd'hui, à la plateforme Fair&Precious, de communiquer efficacement, sur ses 10 engagements.

<https://www.fair-and-precious.org/fr/p/2/nos-10-engagements>

### Actions marketing sur la période

- publication de la [11<sup>ème</sup> veille](#) & 12<sup>ème</sup> veille de la Commission Carbone & Biodiversité;
- tenue de la [1<sup>ère</sup> réunion 2024 \(9 avril\) de la Commission Marketing de l'ATIBT](#) ;
- organisation de la [première réunion 2024 de la Commission Forêt & Industrie](#), qui a permis des échanges dynamiques, allant de la transition de la CITES à une révision de nos pratiques d'aménagement forestier ;
- [lancement courant Avril de la collecte 2024 sur les achats de bois 2023](#), et adhésion de la fédération danoise rejoint le projet Thémis qui invite désormais ses membres à renseigner leurs données sur la plateforme ;
- [tenue de la « Commission Matériau Bois & Normalisation »](#) de l'ATIBT le 21 mai 2024
- publication courant Juin 2024 du [rapport d'activité de l'ATIBT pour l'année 2023](#) ;
- [co-signature en Avril 24 avec le CIRAD d'une publication sur les mécanismes de bonus-malus](#) ;
- du 10 au 12 avril 2024, participation de l'ATIBT à la [68<sup>ème</sup> édition de la World of Wood Convention 2024 à San Diego](#) ;
- participation au [PEFC Week tenue à Paris du 13 au 16 mai](#), la toute première édition du Forum Forêt PEFC ;
- participation au [Carrefour International du Bois \(CIB\)](#) à Nantes les 28, 29 et 30 mai 2024 ;
- participation à la [20<sup>ème</sup> Réunion des Parties du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo \(PFBC\)](#) du 2 au 5 juin 2024 à Kinshasa (RDC) ;
- participation de la Taskforce CITES de l'ATIBT à la [27<sup>ème</sup> session du Comité pour les plantes de la CITES](#), tenue à Genève (Suisse), du 8 au 13 juillet 2024 ;
- publication d'un [nouveau guide sur l'utilisation des bois d'Afrique Centrale](#) pour les pays producteurs ;
- organisation d'un [webinaire en collaboration avec l'International Wood Products Association \(IWPA\)](#), sur les perspectives du bois tropical africain sur les marchés mondial et américain ;
- lancement des inscriptions, et [préparation du prochain Forum de l'ATIBT](#) qui aura lieu à Anvers les 3 et 4 octobre 2024.

**Schématiquement, le programme marketing continue de s'articuler autour de trois axes :**

### **Le marketing d'image**

La demande initiale des bailleurs (AFD et KfW) et des professionnels de la filière consistait, en priorité, à diminuer les attaques contre les acteurs engagés dans l'exploitation durable des forêts.

[Fair&Precious](#) a parfaitement intégré ce positionnement défensif, mais s'est aussi progressivement orienté vers une communication plus ouverte s'appuyant sur une présentation de l'exploitation

forestière<sup>51</sup> comme rempart à la déforestation, et par là, un modèle protecteur des écosystèmes et une source de développement économique et social dans les zones de production.

Le marketing d'image a donc, semble-t-il, permis de modifier l'opinion publique, a priori négative sur la filière bois du Congo, vers une perception plus positive dans le maintien du couvert forestier et ses effets sur le climat et la biodiversité.

Cette stratégie repose sur l'adhésion progressive des relais d'opinion et des influenceurs, dont l'exigence principale est d'apporter la démonstration du bien fondé de nos arguments.

Pour ce, deux ambassadeurs Fair&Precious Edwige EYANG EFFA et Norbert GAMI ont apporté, dans leurs prises de parole, un soutien à la Présidente et au Directeur Général de l'ATIBT. Par ailleurs, les sollicitations des médias dans les différents pays d'Europe de l'Ouest ont pu être satisfaites notamment grâce au concours des deux anciens présidents de l'ATIBT, Robert HUNINK et Olman SERRANO.

### **Le marketing de marché**

La période post covid a été très prometteuse sur le plan commercial, mais les difficultés se sont ensuite accumulées pour les entreprises : conditions logistiques, prix des carburants, contexte international, inflation, modifications des législations à l'import comme à l'export.

Même si le programme Fair&Precious concerne le marché européen, il convient aujourd'hui de n'en négliger aucun autre. La baisse de la demande chinoise doit interroger sur l'opportunité de développer le marché domestique africain et de développer les ventes en Amérique du Nord.

Outre les partenariats techniques, l'ATIBT a poursuivi les interactions avec les acteurs du marché pour réintroduire les bois tropicaux dans les gammes commercialisées en Europe.

Ainsi, le programme marketing a été prolongé, courant mars 2023, par une nouvelle subvention à l'ATIBT [C259] poursuivant un objectif additionnel, celui de rédiger un guide pratique d'aide à la rédaction des Cahiers de Clauses Techniques Particulières (CCTP-C288)<sup>52</sup> pour les produits bois issus des forêts certifiées du bassin du Congo.

### **Le marketing d'influence**

Victimes durant très longtemps d'un amalgame avec les forestiers sans scrupules, qui pillent la ressource, détruisent la biodiversité et ruinent les conditions de subsistance des populations locales, les gestionnaires certifiés sont aujourd'hui, grâce à leur collaboration avec les scientifiques et les ONG, en mesure de faire valoir leur différence.

La plateforme Fair&Precious, offre à ce titre un cadre parfaitement en adéquation avec leurs valeurs et leurs ambitions.

En effet, sous l'impulsion de l'ATIBT, des bailleurs et des partenaires, de plus en plus d'initiatives sont prises pour démontrer la nécessité de déployer le plus largement possible la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo.

---

<sup>51</sup> En l'absence des ressources nécessaires à l'achat d'espaces publicitaires dans les grands médias européens, l'action consiste essentiellement à assurer une présence digitale et à démarcher les médias pour obtenir des interviews et des articles de presse. En parallèle de cette action auprès du public, le programme marketing poursuit sa sensibilisation des institutionnels, des acteurs en amont et en aval de la filière au travers de ses publications et des différentes manifestations.

<sup>52</sup> Lorsqu'un maître d'ouvrage souhaite utiliser les bois tropicaux dans un marché public, les difficultés de rédaction des clauses techniques particulières peuvent le décourager, en raison des difficultés techniques ou de difficultés normatives liées au RE2020 (réglementation environnementale – France), ou encore à la due diligence qu'il est nécessaire d'appliquer à cette source d'approvisionnement.

Rappelons que la mission diplomatique conduite par l'ATIBT, à l'initiative du PPECF, a permis de réintroduire les bois tropicaux certifiés « Gestion durable » dans les appels d'offres de la SOLIDEO<sup>53</sup> à l'occasion de la construction des ouvrages pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.

De la même manière l'ATIBT multiplie les prises de parole dans les médias, forums et rencontres institutionnelles et professionnelles<sup>54</sup> pour promouvoir la certification et le développement d'une finance « verte » afin de pérenniser le modèle économique des opérateurs, soutenir les populations et développer les services écosystémiques.

### **Bilan et perspectives pour la suite du Programme marketing**

Le programme marketing ne s'est pas contenté d'accroître la performance de ses outils existants. Il a fortement investi dans de nouvelles actions en termes de contenus, de visibilité, et d'influence. Les nombreuses prises de position de l'ATIBT et des sollicitations médiatiques, institutionnelles et techniques. Cette action **d'influence** positionne désormais le collectif Fair&Precious au cœur des enjeux de la préservation des forêts tropicales.

Cependant la fragilité de la filière reste importante. Retournement de la conjoncture économique, crises internationales, instabilité réglementaire et fiscale, difficultés logistiques ne sont que quelques-unes des difficultés auxquelles la filière est encore confrontée, malgré les efforts entrepris par elle, pour protéger la forêt, sa biodiversité et améliorer les conditions de vie des populations, à travers des normes de certification, toujours croissantes.

Les crédits « carbone » sont, potentiellement, porteurs de revenus additionnels pour la filière, de même que les crédits « biodiversité ». Mais le chemin est encore bien long, pour obtenir des paiements pour services écosystémiques. Ainsi, les concessionnaires et leurs organisations syndicales, ne se sont pas encore réellement investis dans cette nouvelle économie verte.

Néanmoins, le programme marketing doit se poursuivre autour de la marque et du collectif Fair&Precious dont les cibles demeurent multiples : les institutionnels, les acteurs de la filière, les prescripteurs, les ONG, les médias, les influenceurs et bien sûr le grand public.

Il convient de définir pour palier le phasing out de la KfW, un mode de financement plus diversifié, s'appuyant à la fois sur la filière, les donateurs et les projets de l'ATIBT, en lien avec la gestion durable des forêts tropicales qui ont nécessairement besoin de compétences en matière de communication pour assurer leur visibilité.

### **3.4. Demandes de non-objection (DNO) en cours**

---

Courant septembre 2024, la DNO n° 392 relative au coaching de la société SEEF au Gabon, vers la certification PAFC-BC, a été accordée (voir § 7.1)

---

<sup>53</sup> <https://www.ouvrages-olympiques.fr/fr>

<sup>54</sup> Tel qu'au One Forest Summit

## 4. Suivi évaluation de la CgP

### 4.1. Suivi-évaluation des interventions du programme

Pour rappel, le dispositif de suivi-évaluation mis en place par le PPECF II & III, suit une approche de gestion axée sur les résultats (GAR) et prévoit principalement :

- des tableaux de bord (de suivi des interventions, et de suivi des indicateurs) ;
- un système (d'archivage physique et numérique) de la documentation technique.

Le système propose deux types de tableaux de bord : l'un pour le suivi-évaluation général des interventions, et l'autre pour le suivi-évaluation des indicateurs du Programme.

Au 31 Août 2024, le taux d'absorption budgétaire des conventions BMZ 2008667607 (reliquat), et BMZ 201568203 (phase II) est estimé à 98%, pour 100 % du temps écoulé (PPECF II), soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] de 1.

Pour mémoire, quelques contrats ont été transférés vers les ressources du PPECF III. Ainsi, le taux d'engagement sur le budget PPECF III est estimé à 91%, pour un temps écoulé de 70%, soit un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] légèrement supérieur à 1.

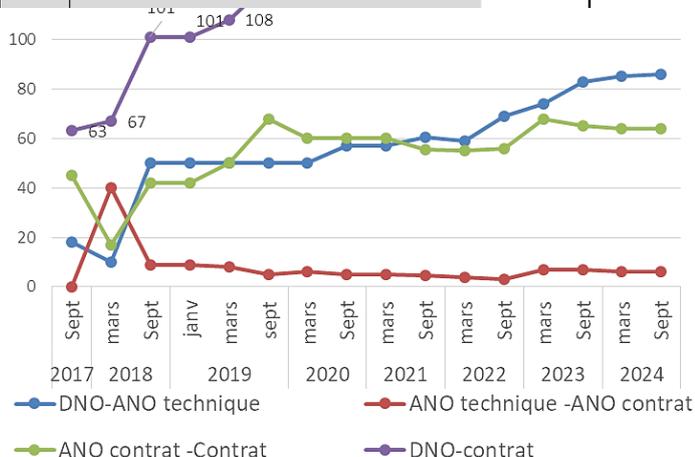
Globalement, la moyenne du taux d'absorption (PPECF I & PPECF II) est de 92%, et 85% de temps écoulé, pour un ratio [pourcentage d'engagement contractuel / pourcentage de temps écoulé] encore supérieur à un.

S'agissant du niveau des cofinancements, les estimations indiquent un apport moyen d'environ 20% de la part des concessionnaires et de 18% de contributions pour les autres bailleurs. Taux nettement supérieurs à ceux convenus dans la convention de financement, établis respectivement à 10,5 % et 14,5 % pour un total de 25 %.

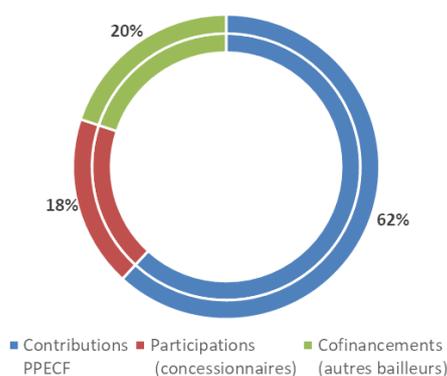
Annexe

**Coûts totaux et financement**  
**Promotion de l'exploitation certifiée des forêts (PPECF) II et III**  
**BMZ-Nr.: 2015 68 203 et 2018 67 845**

	Résultats et activités	Coûts totaux	Financement par la coopération financière allemande			Autres bailleurs	Contribution secteur privé	
			total	Phase II 2015 68 203 initiale	Phase II 2015 68 203 actualisée			Phase III 2018 67 845
		25.000.000	20.000.000	10.000.000	10.000.000	10.000.000	2.900.000	2.100.000



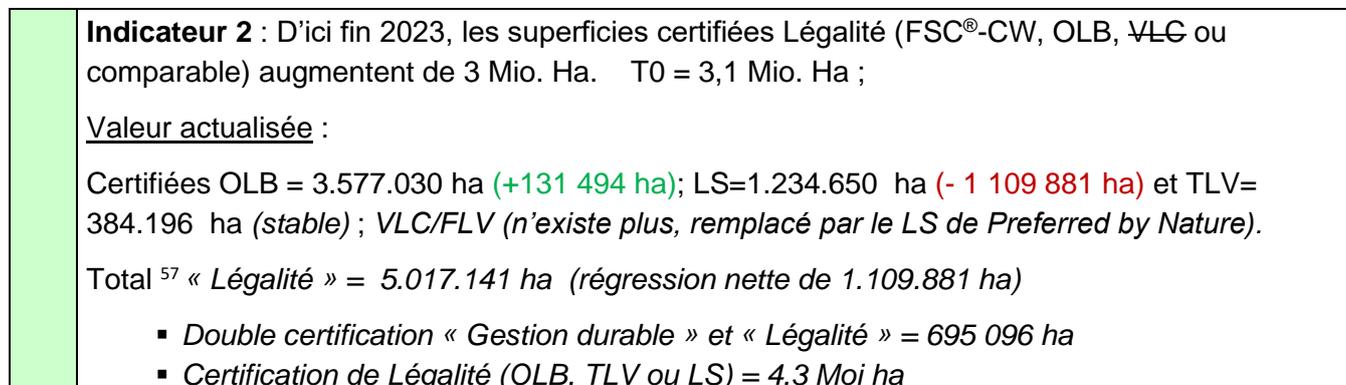
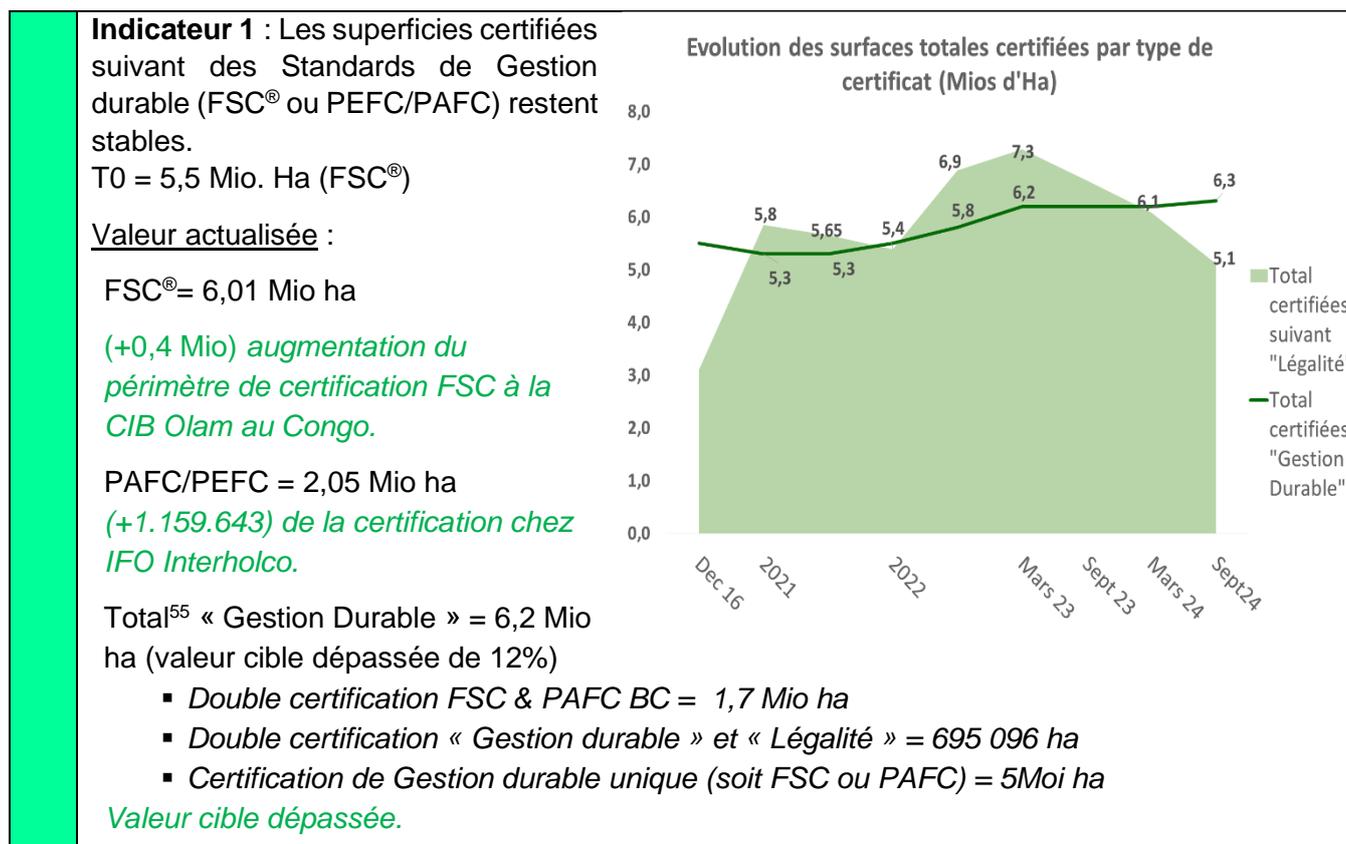
Contributions au budget global des interventions



## 4.2. Suivi évaluation des indicateurs du programme

Le dispositif de renseignement des indicateurs est tenu à jour, sur la base de données, collectées auprès des bureaux de certification. Ci-après, est présentée la situation actualisée des principaux indicateurs :

	valeur atteinte ou dépassée (indicateur vérifié)
	indicateur approchant la valeur recherchée
	valeur en cours d'acquisition
	valeur très faible ou indicateur non atteint



<sup>55</sup> Les superficies doublement certifiées ne sont comptabilisées qu'une seule fois.

**Valeur cible atteinte à 71%**

Ainsi, au cours du semestre, les entreprises SEFECAM et CFK (ex-filiale de WIJMA) au Cameroun ont pu récupérer leur certificat OLB perdu depuis quelques années, soit respectivement 127.531 ha et 51.204 ha. En même temps l'entreprise IFO Interholco au Congo, obtenait la certification PAFC BC sur l'ensemble de sa concession de Ngombe, et mettait un terme à sa certification LS.

En cours de coaching PPECF :

--> Total diagnostiqué : 29 entreprises pour 10 662 607 ha ;

--> Total engagé au coaching : 17 entreprises pour 6 001 469 ha

--> Total certifié à travers le coaching PPECF : 9 entreprises pour un total de 3 066 850 ha

les sociétés SOMIVAB, BSO, SEEF, SBL, Bonus Harvest, EGG et GWI/BSG (au Gabon), Rougier MOKABI et Likouala Timber (au Congo) ont été certifiées « Légalité », pour un total de 3 066 850 ha ; bien que BSO ait choisi de renoncer à la certification de légalité pour ne gérer que son certificat de Gestion durable (PAFC BC), et les entreprises GWI/BSG et SBL récemment suspendus, sont à pieds d'œuvre, avec l'appui du PPECF pour récupérer leur certificat de légalité.

Parmi elles, les sociétés SBL, Bonus Harvest, BSO<sup>56</sup>, GWI, SEEF et EGG (au Gabon), Rougier MOKABI (au Congo) et SEEF (au Cameroun) se sont engagées à obtenir un certificat de « Gestion Durable », pour un potentiel de 2,5 Mio d'ha.

**Indicateur 3** : Au moins 04 standards nationaux FSC® ou PAFC /PEFC sont élaborés, testés et validés, d'ici fin 2023. T0= 0

Valeur actualisée : FSC® = 3 nouvelles normes publiées (Cameroun, République du Congo et Gabon) ; PAFC = 3 (Gabon, Cameroun, Régional) ; valeur stable

**Valeur cible atteinte à 100%**

- En plus des deux nouvelles normes nationales FSC® rendues publiques en septembre 2020 pour le Cameroun et pour la République du Congo, la nouvelle norme FSC® du Gabon a été publiée en décembre 2020.

<https://www.fsc.org/en/document-centre/documents/resource/464>

<https://africa.fsc.org/fr-cd/actualits/id/426>

<https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/273>

- Deux normes nationales PAFC sont reconnues par le PEFC (Gabon & Cameroun), ainsi qu'une norme régionale (PAFC bassin du Congo) ;
- En RDC, les processus pour l'élaboration des normes nationales FSC® et PAFC sont relancés.

<sup>56</sup> BSO est certifiée « Gestion durable » suivant le référentiel PAFC Gabon.

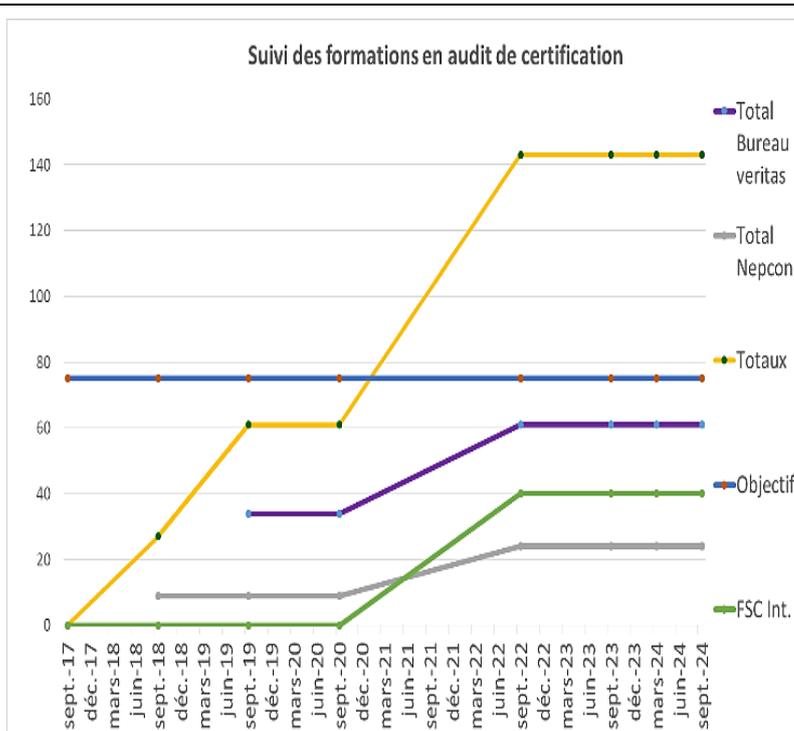
**Indicateur 4 :** Au moins 75 personnes sont formées d'ici fin 2023, sur les principes de certification de « Légalité » (OLB, VLC) et de « Gestion Durable » (PAFC, FSC®).

T0= Bureau Véritas, 61 personnes formées ; Rainforest Alliance, 20 personnes formées sur PPECF I.

Valeur actualisée :

Total = 143 personnes formées (*valeur stable, et cible dépassée de 90%*)

*Pas de nouvelle formation en audit enregistrée sur le semestre.*



**Indicateur 6 :** Les Demandes d'Actions Correctives émises lors d'audits de surveillance et de renouvellement et qui concernent des manquements aux procédures EFI représentent moins de 15% du nombre total de DACs.

T0 = 13% pour les entreprises certifiées FSC® (juillet 2017)

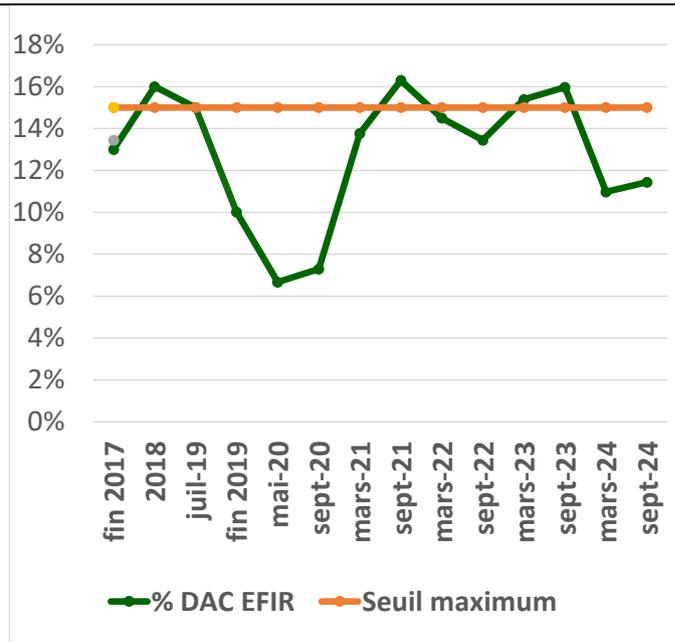
Valeur actualisée = 11,4% (stable)

*En dessous du seuil maximal*

*L'analyse des données de rapports d'audits montre une stabilisation dans les pratiques d'exploitation EFIR, après le relèvement enregistré durant le 13<sup>ème</sup> semestre, pour cet indicateur. Ainsi, le taux pour les Demandes d'actions correctives (DAC) EFIR est maintenu à 11 % (en dessous du seuil maximal fixé pour cet indicateur).*

*Cette valeur actualisée intègre TOUS les certificats de niveau « Gestion durable » FSC®, et de « Légalité » OLB et LS. Seule une entreprise certifiée TLV n'a pas été prise en compte dans l'évaluation.*

Source : exploitation/synthèse des rapports public d'audit FSC®, OLB et LS (DAC et observations)



## 5. Tableau des engagements (PPECF II et PPECF III)

### Engagements PPECF II au 31 Août 2024

N° de contrat	Libellé	contractualisation									Statut
		Avis de non objection COMIFAC/ KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contractualisation	Montant liquidé	Reliquat	transféré PPECF III	
1er semestre (15 septembre 17 à											
Hors contrat	Production d'un film en vue communication des	mail KfW	mail KfW	ATIBT	17 670	0,5	11/09/2017	17 670	-		Clôturé
Hors contrat	Livraison au MINFOF d'un guide de suivi de la grille des	mail KfW	mail KfW	Nature +	5 189	0,1	09/10/2017	5 189	-		Clôturé
Hors contrat	Organisation du premier CDO de la phase II			CgP	35 058			35 058	-		Clôturé
Hors contrat	Appui à la programmation et au plan de convergence de la	11/01/2018	169	COMIFAC	6 270	1 semaine		6 270	-		Clôturé
Hors contrat	Appui à la préparation du Conseil des Ministres de la	11/01/2018	170	COMIFAC	3 929	1 semaine		3 929	-		Clôturé
Hors contrat	Formation Lead Auditeur en Gestion Forestière (GF) et	NA	NA	Rain Forest Alliance	3 805	1 semaine		3 805	-		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	538	6 mois		538	-		Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	17 354	6 mois		17 354	-		Clôturé
Hors contrat	Installation et soutien à distance du logiciel	NA	NA	GFA	7 299	12 mois		7 299	-		Clôturé
Hors contrat	Frais IM5 pick-up	NA	NA	NA	244	12 mois		244	-		Clôturé
Hors contrat	officielle COMIFAC-	NA	NA	NA	876	1 journée		876	-		Clôturé
Hors contrat	Sécurité site COMIFAC	NA	NA	NA	350	12 mois		350	-		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois		76	-		Clôturé
C006	Maintenance site web PPECF				8 100	24 mois		-			En cours
C099	Caractérisation de classes de r	7/09/2015	37	ATIBT/FCBA	80 177	10 mois	28/01/2016	80 177			Clôturé
C100	Caractérisation de classes de r	7/09/2015	37	ATIBT/Tu Delft	59 200	10 mois	28/01/2016	49 200	10 000		Clôturé
C122	Etude d'impact environnemen	17/11/2017	166	TEREA	0	11 mois			-		Abandonné
C123	Appui à la lutte contre l'explo	10/11/2017	167	nservation et Justi	150 000	40 mois	14/12/2017	150 000			Clôturé
C124	Appui à l'émergence et à la validation du système	2/02/2018	168	PEFC International	0	10 mois		-	-		Abandonné
C125	Evaluation et remédiation du fonctionnement des	23/02/2018	174	nservation et Justi	22 400	3 mois	13/03/2018	10 055	12 345		Clôturé
C126	Evaluation et remédiation du fonctionnement des	23/02/2018	174	Orout	18 200	3 mois	13/03/2018	18 095	105		Clôturé
				<b>Total--&gt;</b>	<b>436 735</b>			<b>406 185</b>	<b>22 450</b>		

2ème semestre (16 mars 18 au 31 décembre 18)										
Hors contrat	Billets d'avions des participants à la mission	NA	NA	NA	2 127	1 semaine	N/A	2 127	0	Clôturé
Hors contrat	Frais de missions du SEA pour assister à la réunion	NA	NA	NA	945	1 semaine	N/A	945	0	Clôturé
Hors contrat	Financement de l'atelier FNUF à Douala	NA	NA	NA	12 606	3 jours	N/A	12 606	0	Clôturé
Hors contrat	Contribution à l'évènement Woodshow organisé par	23/05/2018	184	ATIBT	21 000	1 semaine	N/A	21 000	0	Clôturé
Hors contrat	Frais d'intervention de Claude Garcia pour l'atelier	NA	NA	Claude Garcia (CIR)	4 060	3 jours	N/A	4 060	0	Clôturé
Hors contrat	Financement COMIFAC pour leur participation à	6/06/2018	186	NA	20 010	1 semaine	N/A	20 010	0	Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 397	9 mois	N/A	5 397	0	Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	27 174	9 mois	N/A	27 174	0	Clôturé
Hors contrat	Divers frais imprévus	NA	NA	NA	4 677	7 mois	N/A	4 677	0	Clôturé
Hors contrat	Production fournitures PPECF (polos, stylos, porte-	NA	NA	NA	2 306	2 semaines	N/A	2 306	0	Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	412	9 mois	N/A	412	0	Clôturé
Hors contrat	One Shot Relation Press		NA	Open 2 Europe	10 000	9 mois et 15 jours	N/A	10 000	0	Clôturé
Hors contrat	Atelier de relance du GTGF		NA	NA	23 005	3 jours	N/A	23 005	0	Clôturé
Hors contrat	Séminaire international SEEAC		NA	NA	6 708	4 jours	N/A	6 708	0	Clôturé
Hors contrat	Appui à l'ATIBT (prestation graphique, e-mailing dédié,	NA	NA	LG Design Graphik/Bianca	28 751	9 mois	N/A	28 751	0	Clôturé
Hors contrat	Réunion PFBC Bruxelles du 23 au 25 novembre 18			NA	18 041	1 semaine	N/A	18 041	0	Clôturé
Hors contrat	Participation Assemblée atelier SEEAC	NA	NA	SEEAC	1 697	1 semaine	N/A	1 697	0	Clôturé
C127	Amélioration de la prise en compte de la certification	5/07/2018	182	ATIBT	772 340	22 mois	30/07/2018	614 286	158 054	Clôturé
C129	Développer de manière durable et responsable la	26/07/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	07/08/2018	141 204	2 796	Clôturé

C130	Développer de manière durable et responsable la	25/06/2018	179	Stratemark	177 000	24 mois	07/08/2018	141 156	35 844		Clôturé
C131	Développer de manière durable et responsable la	25/06/2018	179	Links	95 700	24 mois	07/08/2018	88 700	7 000		Clôturé
C132	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune,	20/07/2018	183	embloux Agrobiote	57 500	30 mois	02/10/2018	57 500			Clôturé
C133	Capitalisation et vulgarisation des	24/07/2018	191	Nature +	180 320	20 mois	05/10/2018	180 320			Clôturé
C134	De l'Inventaire au Plan de Gestion de la Faune,	20/07/2018	183	Nature +	95 000	30 mois	02/10/2018	95 000			Clôturé
C135	Amélioration des rendements matière par le	10/02/2018	171	ATIBT	188 000	24 mois	18/10/2018	51 427	136 573		Clôturé
C136	"Aiming to increase certified areas while honouring	9/08/2018	188	FSC	349 958	31 mois	06/12/2018	349 958			Clôturé
C137	Appui coaching vers la certification de l'entreprise	5/10/2018	178	TEREA	96 855	20 mois	05/12/2018	24 086	72 770		Clôturé
C138	Etude bathymétrique de la basse Sangha	4/10/2018	196	GIE-SCVEN	21 375	1 mois	15/11/2018	21 375	- 0		Clôturé
C139	Appui coaching vers la certification	5/10/2018	185	TEREA	146 573	20 mois	05/12/2018	30 822	115 750		Clôturé
C140	Contrat audits financiers PPECF II	24/07/2018	A.O.	Bekolo&Partners	27 277	4 ans	25/10/2018	27 277			Clôturé
C143	Lutte contre la criminalité faunique	24/10/2018	197	nservation et Justi	192 600	50 mois	13/11/2018	192 600			Clôturé
C144	Optimisation rendements matières de l'exploitation	22/10/2018	189	ETICWOOD	48 800	6 mois	12/12/2018	48 800	-		Clôturé
C145	Think tank sur la promotion de la gestion durable des	16/11/2018	208	ATIBT	29 510	3 mois	12/12/2018	29 510	-		Clôturé
C146	Impact de la certification sur la conservation faune		206	WWF	90 000	48 mois	19/12/2018	90 000			Clôturé
				<b>Total --&gt;</b>	<b>2 901 723</b>			<b>2 372 938</b>	<b>528 786</b>	<b>0</b>	

3<sup>ème</sup> semestre (01 janvier 19 au 30 juin 19)

Hors contrat	Atelier GTGF de la COMIFAC en RDC	NA	NA	NA	24 139	3 jours	NA	24 139	0		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	576	5 mois	NA	576	0		Clôturé
Hors contrat	Formation OLB de Manjeli Aichatou	22/11/2018	NA	Bureau Veritas	1 638	1 semaine	NA	1 638	0		Clôturé

Hors contrat	Mission SE de la COMIFAC à Sao Tome&Principe	NA	NA	NA	2 729	1 semaine	NA	2 729	0	Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 345	5 mois	NA	5 345	0	Clôturé
Hors contrat	média/graphique/intervention site webdesign /communication/ digitale/	NA	NA	Open 2 Europe/Bianca graphisme/LG	53 769	6 mois	NA	53 769		Clôturé
Hors contrat	Organisation 7 <sup>ème</sup> CDO	NA	NA	NA	20 912	1 mois	NA	20 912	0	Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 163	5 mois	NA	7 163	0	Clôturé
Hors contrat	Formation OLB Ondoua Adolphe par NEPCON	NA	NA	NA	1 263	1 mois	NA	1 263	0	Clôturé
Hors contrat	Participation C.Bracke atelier planification COMIFAC à	NA	NA	NA	2 222	1 semaine	NA	2 222	0	Clôturé
Hors contrat	Frais divers COMIFAC (carburant, assurances...)	NA	NA	NA	788	1 mois	NA	788	0	Clôturé
Hors contrat	Participation 14 <sup>ème</sup> session FNUF du SE et juriste de la	23/04/2019	NA	NA	5 016	1 mois	NA	5 016	0	Clôturé
Hors contrat	Frais pour le dédouanement des livres CAFF	NA	NA	NA	2 001	3 mois	NA	2 001	0	Clôturé
Hors contrat	Production fournitures (polos logo PPECF, stylos,	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0	Clôturé
Hors contrat	Formation NEPCON de V.PELE	NA	NA	NA	2 289	1 mois	NA	2 289	0	Clôturé
Hors contrat	Dédouanement drone en RCA	NA	NA	NA	13 365	2 mois	NA	13 365	0	Clôturé
C128	Développement certification PAFC en Afrique Centrale	6/06/2018	180	ATIBT	378 250	42 mois	22/01/2019	273 212		En cours
C142	Projet développement certification PACF dans le	6/06/2018	180	TEREA	119 200	42 mois	22/03/2019	116 859	2 341	Clôturé
C147	Identification EHPVal	12/12/2018	200	embloux Agrobiote	220 375	48 mois	07/02/2019	220 375		Clôturé
C149	Appui coaching vers la certification de l'entreprise	13/12/2018	203	Consortium BFC	224 250	30 mois	15/01/2019	89 900	134 350	Clôturé
C150	Upgrading du logiciel anti braconnage SMART	12/12/2018	199	WCS	203 018	18 mois	22/03/2019	203 018		Clôturé
C151	Intégration image drone iDROP certification	19/03/2018	173	Nature+	196 035	40 mois	18/02/2019	196 035		Clôturé
C152	Appui coaching vers la certification de l'entreprise	13/03/2019	213	TEREA	208 300	30 mois	14/03/2019	128 156	80 144	Clôturé
C153	Test mécaniques et de durabilités	18/11/2018	193	CIRAD	50 300	30 mois	31/05/2019	46 300	4 000	Clôturé
C154	Protocole de collaboration Bureau Veritas	NA	NA	Bureau Veritas	40 000	48 mois	01/10/2019	28 796		En cours

C155	Appui coaching vers la certification de l'entreprise	13/12/2018	212	FRMi	241 961	31 mois	22/03/2019	234 516			En cours
C156	Formation EFIR	21/01/2019	198	Consortium:TFM Consulting-	75 728	14 mois	07/02/2019	75 728	0		Clôturé
C158	Appui au PROGEPP et USLAB de la société IFO	24/04/2019	218	IFO	60 000	8 mois	03/05/2019	48 000			En cours
C162	Optimisation Elefor	30/04/2019	215	embloux Agrobiote	100 826	48 mois	21/06/2019	100 826			Clôturé
C166	Production charbon de bois tropical certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	19 500	4 mois	25/06/2019	19 500	0		Clôturé
C167	Formation douaniers camerounais sur la	28/05/2019	227	ATIBT	7 600	3mois	20/06/2019	7 130	470		Clôturé
				<b>Total --&gt;</b>	<b>2 291 225</b>			<b>1 934 233</b>	<b>221 305</b>	<b>0</b>	

4<sup>ème</sup> semestre (01 juillet 19 au 31 décembre 19)

Hors contrat	Stratégie digitale/téléchargement vidéo HD			6LAB/Agent Paper	6 100	NA	NA	6 100	0		Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	14 789	NA	NA	14 789	0		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	647	NA	NA	647	0		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	12 965	1 mois	NA	12 965	0		Clôturé
Hors contrat	Frais H.Arnaud 7 <sup>e</sup> CDO	NA	NA	NA	672	1 semaine	NA	672	0		Clôturé
Hors contrat	Appui communication LCB	NA	NA	LCB	6 000	NA	NA	6 000			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	LG Design Graphik	2 400	NA	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	Participation COMIFAC forum Shangai	NA	NA	NA	13 224	1 mois	NA	13 224	0		Clôturé
Hors contrat	Participation financement forum Shangai	NA	NA	ITTO	40 194	1 mois	NA	40 194	0		Clôturé
Hors contrat	Frais technique juillet 19 Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	1 989	NA	NA	1 989	0		Clôturé
Hors contrat	Réparation clime véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	5 488	1 mois	NA	5 488	0		Clôturé
Hors contrat	Installation et soutien à distance du logiciel	NA	NA	GFA	6 180	36 mois	NA	2 367			Clôturé

C159	Formation sécurité abattage e-learning	29/05/2019	225	ITG	19 855	5 mois	01/08/2019	16 000			Clôturé
C160	responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses	25/06/2018	179	ATIBT	144 000	14 mois	13/08/2019	144 000	0		Clôturé
C163	Logiciel "métier"	17/05/2019	209	EKWATO	30 220	5 mois	02/07/2019	29 493	727		Clôturé
C164	Etude réduction fiscalité entreprises	30/04/2019	221	CIRAD	44 995	5 mois	08/07/2019	44 995	0		Clôturé
C165	Production charbon certifié FSC	26/02/2020	205	WALE	12 500	5 mois	01/07/2019	12 500	0		Clôturé
C168	Refonte site internet programme marketing F&P			6LAB	53 850	12 mois	31/07/2019	53 850			Clôturé
C169	Appui processus FLEGT-REDD			TFM-consulting	19 200	8 mois	07/08/2019	19 200	0		Clôturé
C170	Relation presse média programme F&P			Open 2 Europe	211 600	36 mois	01/04/2019	211 600			Clôturé
C171	Communication digitale programme F&P			Open 2 Digital	136 500	12 mois	01/04/2019	136 500			Clôturé
C172	Analyse comparative système "légis"	29/11/2019	233	roline Duhesr	9 100	2 mois	01/08/2019	9 100			Clôturé
C175	Gestion durable UFIGA Gabon	29/11/2019	234	PROSYGMA	24 750	3 mois	14/08/2019	22 138	2 612		Clôturé
				<b>Total --&gt;</b>	<b>817 218</b>			<b>806 211</b>	<b>3 339</b>	<b>0</b>	

5<sup>ème</sup> semestre (01 janvier 20 au 30 juin 20)

Hors contrat	Différence prix billet d'avion pour la mission de diagnostic au Gabon	NA	NA	NA	829	1 mois	NA	829	0		Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	828	NA	NA	828	0		Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	196	6 mois	NA	196	0		Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	7 019	NA	NA	7 019	0		Clôturé
Hors contrat	déplacement V.Pelé réunion ATIBT	NA	NA	NA	325	1 mois	NA	325	0		Clôturé
Hors contrat	PPECF, stylos, porte documents)	NA	NA	NA	2 668	1 mois	NA	2 668	0		Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	11 269	6 mois	NA	11 269	0		Clôturé
Hors contrat	Depenses de F&P et de CBO (billets à rembourser)	NA	NA	NA	4 951	1 mois	NA	4 951	0		Clôturé
Hors contrat	média/graphique/intervention site webdesign /communication/	NA	NA	Bianca graphisme/L	8 400	12 mois	NA	8 400	0		Clôturé
Hors contrat	Appui entreprises forestières face covid-19 (FSC)	24/03/2020	256	NA	250 000	6 mois	NA	250 000	0		Clôturé
C173	Appui coaching vers la certification de l'entreprise SEEF	6/06/2019	217	GFEC	211 450	30 mois	14/08/2019	205 102			En cours
C176	Appui et mentorat techniques populations autochtones			CIB	68 935	20 mois	29/01/2020	68 935			Clôturé
C177	Production charbon de bois tropic certifié FSC	26/02/2020	205	SIDMARINE	41 800	4 mois	06/01/2020	41 800	0		Clôturé
C178	Appui coaching SBL	8/10/2018	187	GFEC	184 125	25 mois	06/01/2020	133 250			En cours
C180	Appui coaching Bonus Harvest	9/04/2020	246	BFC	205 131	23 mois	25/05/2020	196 601	8 530		Clôturé
C182	Edition CAFF en mandarin			Meindert Brouw	15 000	6 mois	12/02/2020	15 000			Clôturé
C183	Appui coaching vers la certification du groupe RIMBUNAN HIJAU	6/08/2020	242	GFEC	412 838	25 mois	01/04/2020	11 434	401 404		Abandonné
C184	Programme marketing de promotion des bois africains	27/04/2020	255	Stratemark	84 000	36 mois	25/04/2020	65 049		18 951	PPECF III
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	154 227	42 mois	29/05/2020	154 227		180 833	PPECF III
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	moux Agro bio	229 236	42 mois	29/05/2020	0		229 236	PPECF III
C187	Appui coaching MOKABI	6/08/2020	242	BFC	125 800	21 mois	05/06/2020	119 250			En cours
				<b>Total --&gt;</b>	<b>2 019 027</b>			<b>1 297 133</b>	<b>409 934</b>	<b>429 020</b>	

6<sup>ème</sup> semestre (01 juillet 20 au 31 décembre 20)

Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	Design Graph	1 200	NA	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	Appui entreprises forestières face covid-19 (légaux et coaching)	29/06/2020	261	NA	250 000	6 mois	NA	104 537		145 463	Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 399	6 mois	NA	5 399			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	305	6 mois	NA	305			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	2 748	6 mois	NA	2 748			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	423	6 mois	NA	423			Clôturé
Hors contrat	Maintenance logiciel M. OR PPECF II	NA	NA	GFA	2 413	1 mois	NA	2 413			Clôturé
C188	Appui coaching Likouala Timber			FRMi	183 000	25 mois	06/08/2020	183 000			Clôturé
	Developper de maniere durable et responsable la filiere « bois africains » à travers la promotion et										PPECF III
C189	Appui coaching Likouala Timber			ATIBT	116 000	36 mois	29/09/2020	26 000		90 000	
C190	Plans d'action d'internalisation des Directives EIES			SEEAC	70 142	12 mois	28/09/2020	58 952			En cours
C191	Réhabilitation 5 forages			IFO	23 761	6 mois	29/09/2020	23 761			Clôturé
C192	Formation abattage e-learning			BFC	172 664	12 mois	19/10/2020	69 199		103 465	PPECF III
C193	Services écosystémiques des concessions certifiées			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	0		199 443	PPECF III
				<b>Total --&gt;</b>	<b>1 027 498</b>			<b>479 137</b>	<b>0</b>	<b>538 371</b>	

7<sup>ème</sup> semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 417	6 mois	NA	3 417			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	6 193	6 mois	NA	6 193			Clôturé
Hors contrat	Matthias, maintenance site WEB	NA	NA	NA	30	1 an	NA	30			Clôturé
Hors contrat	Réparation véhicule COMIFAC	NA	NA	NA	732	1 semaine	NA	732			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	Design Graph	5 600	NA	NA	5 600			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	756	6 mois	NA	756			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	190	6 mois	NA	190			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 8 <sup>e</sup> CDO PPECF	NA	NA	NA	3 334	1 semaine	NA	3 334			Clôturé
C226	Protocole collaboration formation auditeurs NEPCON	NA	NA	NA	4 080	1mois	NA	4 080			Clôturé
				<b>Total --&gt;</b>	<b>24 331</b>			<b>24 331</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

8ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	2 778	6 mois	NA	2 778			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	774	6 mois	NA	774			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	8 789	6 mois	NA	8 789			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
Hors contrat	Depenses reunion COP26 et COP26 (billets, perdiem...)	NA	NA	NA	30 631	1 mois	NA	30 631			Clôturé
Hors contrat	Impression 2000 guides	NA	NA	NATURE+	4 909	NA	NA	4 909			Clôturé
Hors contrat	Appui financier pour réparations véhicules COMIFAC	NA	NA	NA	10 671	NA	NA	10 671			Clôturé
Hors contrat	Appui entreprises forestières face covid-19 (légaux et coaching)	29/06/2020	261	NA	8 161	NA	NA	8 161			Clôturé
Hors contrat	Participation min. des forêts et des Hommes	NA	NA	Clair-Obscur	2 000	1 mois	1mois	2 000			Clôturé
Hors contrat	Production fournitures logo PPECF	NA	NA	NA	2 852	1 mois	1mois	2 852			Clôturé
C182(2)	Edition CAFF en français			Meindert Brouw	12 000	10 mois	21/06/2021	9 002	2 998		Clôturé
				<b>Total --&gt;</b>	<b>83 604</b>			<b>80 606</b>	<b>2 998</b>	<b>0</b>	

9ème semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)

Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	21 822	6 mois	NA	21 822			Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	2 095	6 mois	NA	2 095			Clôturé
Hors contrat	COP26 de l'ATIBT	NA	NA	NA	5 362	1 mois	NA	5 362			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	Design Graph	2 400	6 mois	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	II	NA	NA	GFA	3 863	1 mois	NA	3 863			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	6 408	6 mois	NA	6 408			Clôturé
Hors contrat	Matthias, maintenance site WEB	NA	NA	Matthias	15	12 mois	NA	15			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	175	6 mois	NA	175			Clôturé
Hors contrat	Manutention livres CAFF	NA	NA	NA	9	NA	NA	9			Clôturé
Hors contrat	Retrait C236 FSC à la poste	NA	NA	NA	14	NA	NA	14			Clôturé
Hors contrat	certification	NA	NA	NA	5 639	NA	NA	5 639			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 9è CDO PPECF	NA	NA	NA	3 155	1 mois	NA	3 155			Clôturé
Hors contrat	marketing C184 STRATEMARK	NA	NA	STRATEMARK	345	36 mois	NA	345			Clôturé
Hors contrat	le forum ATIBT Nantes	NA	NA	STRATEMARK	4 900	1 mois	NA	4 900			Clôturé
Hors contrat	TOM2PRO de la COMIFAC		NA		23 371	6 mois	NA	23 371			Clôturé
C240	Appui doctorat FELIDYN			UL	69 300	46 mois	15/05/2022	62 370			En cours
C241	gestion du back office Follow AP			BFC	29 700	18 mois	16/05/2022	27 000			En cours
C243	Projet "Biochar"	27/04/2022	304	ETICWOOD	147 220	12 mois	01/06/2022	39 678		107 541	PPECF III
				<b>Total --&gt;</b>	<b>325 794</b>			<b>208 622</b>	<b>0</b>	<b>107 541</b>	

10<sup>ème</sup> semestre (01 juillet 22 au 31 décembre 22)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 132	6 mois	NA	3 132			Clôturé
Hors contrat	Europe pour la CIB à Nantes	NA	NA	Open 2 Europe	5 660	1mois	NA	5 660			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	2 007	6 mois	NA	2 007			Clôturé
Hors contrat	Prestation Graphique LG Design	NA	NA	Design Graph	2 400	6 mois	NA	2 400			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	76	6 mois	NA	76			Clôturé
Hors contrat	Abonnement Zoom annuel PPECF	NA	NA	NA	168	6 mois	NA	168			Clôturé
Hors contrat	certification	NA	NA	NA	7 065	NA	NA	7 065			Clôturé
Hors contrat	Dédouanement livres CAFF	NA	NA	NA	864	NA	NA	864			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	5 538	6 mois	NA	5 538			Clôturé
					<b>26 910</b>			<b>26 910</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

11<sup>ème</sup> semestre (01 janvier au 30 juin 23)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	1 608	6 mois	NA	1 608			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	5 828	6 mois	NA	5 828			Clôturé
Hors contrat	Production brochures PPECF	NA	NA	NA	838	6 mois	NA	838			Clôturé
Hors contrat	certification	NA	NA	NA	2 200	NA	NA	2 200			Clôturé
Hors contrat	Plaquettes COMIFAC/PPECF	NA	NA	LG Design	1 713	NA	NA	1 713			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	9 271	6 mois	NA	9 271			Clôturé
Hors contrat	II	NA	NA	GFA	1 117	1 mois	NA	1 117			Clôturé
Hors contrat	Dépenses 10 <sup>e</sup> CDO PPECF	NA	NA	NA	4 635	1 mois	NA	4 635			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
Hors contrat	le 10 <sup>e</sup> CDO	NA	NA	NA	1 372	1 semaine	NA	1 372			Clôturé
					<b>28 621</b>			<b>28 621</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

12<sup>ème</sup> semestre (01 juillet au 31 décembre 23)

Hors contrat	Appui réunion CNC de la COMIFAC	NA	NA	NA	7 397	1 semaine	NA	7 397			Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	939	6 mois	NA	939			Clôturé
Hors contrat	Frais technique Open 2 Europe	NA	NA	Open 2 Europe	612	6 mois	NA	612			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	4 414	6 mois	NA	4 414			Clôturé
Hors contrat	Abonnement Zoom annuel PPECF	NA	NA	NA	168	6 mois	NA	168			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
C275	Monitoring faune par bioacoustique et ADN environne		375	NATURE+	243 338	15 mois	01/01/2024	140 000			En cours
					<b>256 905</b>			<b>153 567</b>			

13<sup>ème</sup> semestre (01 janvier au 30 juin 24)

Hors contrat	Design (oct-déc 23)	NA	NA	LG Design Graphik	1 200	12 mois	NA	1 200			Clôturé
Hors contrat	PPECF II	NA	NA	GFA	4 980	12 mois	NA	1 400			Clôturé
Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	526	6 mois	NA	526			Clôturé
Hors contrat	Frais de missions de la CGP	NA	NA	NA	9 150	6 mois	NA	9 150			Clôturé
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	107	6 mois	NA	107			Clôturé
Hors contrat	COMIFAC	NA	NA	NA	3 811	3 mois	NA	3 811			Clôturé
Hors contrat	PPECF	NA	NA	NA	1 616	6 mois	NA	1 616			Clôturé
Hors contrat	COMIFAC	NA	NA	NA	7 432	3 mois	NA	7 432			Clôturé
Hors contrat	réunion PFBC Kinshasa	NA	NA	NA	2 592	1 semaine	NA	2 592			Clôturé
C274	F&P			ETICWOOD	4 000	2 mois	15/11/2023	4 000			Clôturé
C278	I'ATIBT			EXB	1 900	2 mois	07/02/2024	1 900			Clôturé
C279	2022/2023	13/02/2023		Okalla Ahanda & Asso	50 346	36 mois	10/01/2024	20 139			En cours
C282	ACNP			FRMi	145 082	12 mois	15/03/2024	50 000			En cours
C284	ALEFI au Gabon années 24/25		377	nservation et Justi	50 000	15 mois	07/02/2024	45 000			En cours
					<b>282 741</b>			<b>148 872</b>			

14<sup>ème</sup> semestre (01 juillet au 31 décembre 24)

Hors contrat	Frais bancaires	NA	NA	NA	380	6 mois	NA	380			En cours
Hors contrat	PPECF	NA	NA	NA	180	12 mois	NA	180			En cours
Hors contrat	Envois courriers	NA	NA	NA	38	6 mois	NA	38			Clôturé
					<b>598</b>			<b>598</b>			

TOTAL --> 10 503 580

7 851 875 1 200 002 1 074 932

### Engagements PPECF III au 31 Août 2024

N° de contrat	Pays	Concessionnaire(s) ou bénéficiaire(s) direct(s)	Libellé	contractualisation								Statut
				Avis de non objection COMIFAC/KFW	N° DNO	Prestataire	Montant contrat (€)	Durée de l'intervention	Date de contrat	Montant liquidé	Reliquat	
1er semestre (01 janvier 21 au 30 juin 21)												
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 317	6 mois	NA	3 317		Clôturé
C184	TLP	Tous	Programme marketing de promotion des bois fricains certifiés	27/04/2020	255	Stratemark	189 000	36 mois	25/04/2020	189 000		Clôturé
C185	TLP	concessionnaire	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	NATURE+	211 505	42 mois	29/05/2020	153 012		En cours
C186	TLP	concessionnaire	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	6/05/2020	220	ymoux Agro bio	229 236	42 mois	29/05/2020	131 193		En cours
C189	TLP	Tous	Developper de maniere durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses			ATIBT	322 000	36 mois	29/09/2020	296 272		En cours
C192	TLP	concessionnaire	Formation abattage e-learning			BFC	115 565	12 mois	19/10/2020	115 565		Clôturé
C193	TLP	concessionnaire	Services écosystémiques des concessions certifiées SECODEV			ETICWOOD	199 443	12 mois	14/12/2020	199 443		Clôturé
C194	Ango/Brazzavil	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			ATIBT	31 332	25 mois	01/11/2020	27 732		En cours
C195	Gabon	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			UFIGA	222 180	25 mois	01/11/2020	221 876		En cours
C196	RDC	PPECF	Prolongation points focaux PPECF de nov 20 à déc 22			FIB	33 332	25 mois	01/11/2020	10 716		En cours
C198	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	ATIBT	17 000	20 mois	22/01/2021	17 000		Clôturé
C199	TLP	Tous	Projet Thémis	9/12/2020	241	tichting Probo	75 310	20 mois	22/01/2021	75 310		Clôturé
C221	TLP	concessionnaire	Guide certification forestière en Afrique Centrale			TEREA-BFC	268 094	18 mois	01/02/2021	268 094		Clôturé
C222	Gabon	Tous	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	15/01/2021	263	CBG	112 790	16 mois	02/02/2021	101 400		En cours
C223	TLP	Tous	Analyse cycle de vie produits en bois			ESTEANA	140 900	18 mois	29/03/2021	140 900		Clôturé
						<b>Total--&gt;</b>	<b>2 171 004</b>			<b>1 950 829</b>		

2ème semestre (01 juillet 21 au 31 décembre 21)												
Hors contrat	TLP	STRATEMARK	Frais logistique (août-oct 21) du C184 ma	NA	NA	STRATEMARK	423	36 mois	NA	423		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	4 475	6 mois	NA	4 475		Clôturé
C200	TLP	Tous	Projet Thémis			LCB	12 750	20 mois	16/09/2021	12 750		Clôturé
C224	Tous les pays	Tous	Statut vulnérabilité espèces	12/01/2021	263	NATURE +	116 130	12 mois	27/10/2021	116 130		Clôturé
C225	Gabon	GWI/BSG	Appui certification GWI/BSG	9/09/2021	288	TEREA (Gabon)	151 150	26 mois	08/10/2021	88 670		En cours
C227	Gabon	BSO	Appui coaching PAFC de BSO		282	TEREA (Gabon)	317 182	26 mois	20/09/2021	247 554		En cours
C228	Gabon	concessionnaire	Technologie RFID-codes barres	16/07/2021	283	PROSYGMA	50 000	6 mois	01/10/2021	30 000		En cours
C231	TLP	Tous	Assistance numériques de contrôle			BFC	204 425	12 mois	05/11/2021	204 425		Clôturé
C232	TLP	concessionnaire	Appui au projet FSC-Focus Forest			ATIBT	156 713	14 mois	23/11/2021	105 863		En cours
C233	Gabon	Tous	Oils &spices for sustainable landscapes Formation à l'intelligence économique			ETICWOOD	70 157	6 mois	20/11/2021	70 157		Clôturé
C234	TLP	concessionnaire	et fiscalité forestière			CIRAD	9 703	1 mois	05/12/2021	9 703		Clôturé
						<b>Total--&gt;</b>	<b>1 093 108</b>			<b>890 150</b>		
3ème semestre (01 janvier 22 au 30 juin 22)												
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	4 055	6 mois	NA	4 055		Clôturé
Hors contrat	TLP	Tous	Frais programme marketing C184	NA	NA	STRATEMARK	792	7 mois	NA	792		Clôturé
C230	TLP	Tous	ligneuses			UL	42 525	12 mois	16/12/2021	42 525		Clôturé
C235	TLP	Tous	financière			TEREA	84 600	6 mois	13/04/2022	84 600		Clôturé
C236	TLP	Tous	Services écosystemiques			FSC I&p	142 267	22 mois	20/04/2022	99 587		En cours
C237	TLP	F&P	Organisation forum ATIBT à Nantes	20/04/2022	309	ATIBT	35 519	2 mois	29/04/2022	35 519		Clôturé
C238	TLP	Tous	Réalisations films et photos F&P	12/01/2022	302	IMAGEO	89 140	5 mois	21/02/2022	89 140		Clôturé
C239	Gabon	KHLL FORESTRY	Appui coaching entreprise KHLL			GFEC	194 325	20 mois	30/03/2022	190 915		En cours
C242	TLP	Tous	Nantes	20/04/2022	304	PUBVOLUME	62 981	2 mois	06/06/2022	62 981		Clôturé
							<b>656 204</b>			<b>610 113</b>		

4ème semestre (01 juillet 22 au 31 décembre 22)												
C244	Gabon	concessionnaire	Appui coaching ASI			GFEC	135 825	18 mois	07/11/2022	135 825		Clôturé
C246	Gabon	CFAD	Brigade faunes mixte			Conservation just	122 400	24 mois	15/09/2022	40 000		En cours
C247	Gabon	concessionnaire	Brigade faunes mixte		306	SOMIVAB	31 500	24 mois	15/10/2022	28 350		En cours
C248	TLP	ATIBT	Animation de la CCB de l'ATIBT			TEREA	32 000	7 mois	01/10/2022	32 000		Clôturé
C250	Gabon	concessionnaire	Inventaire faune et HVC de Ngombé			IFO	110 400	12 mois	15/11/2022	88 000		En cours
C251	Ango/Brazzavil	UFA Ngombé	Inventaire faune et HVC de Ngombé			NATURE+	68 900	12 mois	21/11/2022	78 300		Clôturé
C252	Gabon	UFIGA	forestier			UFIGA	13 476	8 mois	25/11/2021	13 476		Clôturé
C253	Gabon	Bonus Harvest	Appui coaching gestion durable BH			BFC	338 531	24 mois	04/11/2022	310 384		En cours
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 040	6 mois	NA	3 040		Clôturé
							<b>856 072</b>			<b>729 375</b>		
5ème semestre (01 janvier au 30 juin 23)												
C243	TLP	TLP	Projet "Biochar"	27/04/2022	304	ETICWOOD	107 541	12 mois	01/06/2022	107 541		Clôturé
C245	Ango/Brazzavil	concessionnaire	Code Forestier		270	UNICONGO	31 606	6 mois	1/05/2023	31 606		Clôturé
C254	Gabon	SBL	Coaching SBL vers PAFC			GFEC	262 500	30 mois	13/02/2023	51 877		En cours
C255	TLP	Tous	genetiques			NATURE+	159 801	18 mois	06/03/2023	135 831		En cours
C257	TLP	concessionnaire	Infographie métiers de la certification			BFC	147 875	15 mois	22/03/2023	147 912		Clôturé
C258	Gabon	PPECF	Gabon			UFIGA	98 250	12 mois	01/11/2022	77 251	20 999	Clôturé
C259	TLP	concessionnaire	Rédaction guide pratique CCTP			ATIBT	41 465	12 mois	23/03/2023	20 000		En cours
C260	TLP	Tous	Projet Thémis phase II			Probos	67 660	18 mois	13/04/2023	57 360		En cours
C261	TLP	Tous	standard PAFC		354	TEREA	20 000	17 mois	17/04/2023	5 000		En cours
C262	TLP	Tous	le Guide Forestier		257	BFC	155 818	15 mois	15/04/2023	142 406		En cours
Hors contrat	TLP	PPECF/ATIBT	Réunion ATIBT/PPECF pour la phase IV	NA	NA	NA	2 516	1 journée	NA	2 516		Clôturé
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	5 275	6 mois	NA	5 275		En cours
Hors contrat	TLP	Tous	Frais programme marketing C184	NA	NA	STRATEMARK	5 445	6 mois	NA	5 445		Clôturé
							<b>1 105 752</b>			<b>790 019</b>	<b>20 999</b>	

6ème semestre (01 juillet au 31 décembre 23)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 632	6 mois	NA	3 632	Clôturé
C256	TLP	Tous	Préservations ARbres Monumentaux	16/01/2023	333	UL	130 699	18 mois	16/03/2023	111 094	En cours
C263	Gabon	AEH	Appui coaching PAFC/FSC d'AEH		345	TEREA	423 900	18 mois	23/05/2023	82 945	En cours
C264	Gabon	GWI/BSG	Appui coaching PAFC de GWI/BSG		353	TEREA	557 425	18 mois	03/05/2023	107 974	En cours
C265	ngo/Brazzavil	STC	Appui coaching OLB de STC		368	TEREA	234 100	20 mois	23/10/2023	125 666	En cours
C266	TLP	concessionnaire	Installation logiciel ASSALA		278	BFC	180 000	17 mois	10/08/2023	77 000	En cours
C267	TLP	Tous	des bois fricains certifiés	27/04/2020	352	Stratemark	56 000	8 mois	10/08/2023	56 000	Clôturé
C268	TLP	Tous	des bois fricains certifiés	27/04/2020	352	ATIBT	99 000	8 mois		50 000	En cours
C269	Cameroun	SEEF	Appui coaching PAFC de SEEF		303	TEREA	198 825	12 mois	24/10/2023	64 147	En cours
C270	ngo/Brazzavil	concessionnaire	Appui sociétés forestières pour l'application du nouveau Code Forestier			UNICONGO	40 000	5 mois	13/09/2023	36 000	En cours
C272	TLP	Tous	des bois fricains certifiés	27/04/2020	352	S.Probos	29 375	8 mois	01/05/2023	29 375	Clôturé
							<b>1 952 956</b>			<b>743 833</b>	

7ème semestre (01 janvier au 30 juin 24)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	1 984	6 mois	NA	1 984	Clôturé
C277	TLP	Tous	et webmastering			LCB	20 000	8 mois	20/09/2023	20 000	Clôturé
							<b>21 984</b>			<b>21 984</b>	

8ème semestre (01 juillet au 31 décembre 24)											
Hors contrat	Tous	Tous	Frais bancaires	NA	NA	NA	3 503	6 mois	NA	3 503	En cours
Hors contrat	Cameroun	PPECF	Maintenance logiciel INFOR PPECF	NA	NA	GFA	4 503	12 mois	NA	1 872	En cours
Hors contrat	Cameroun	SE COMIFAC	au 15 septembre 24	NA	NA	NA	3 811	1 mois	NA	3 811	En cours
C287	Gabon	Mokabi	Appui coaching PAFC de Mokabi			BFC	279 625	13 mois	28/03/2024	165 638	En cours
C285	ngo/Brazzavil	Tous	CAAAP-Faune	29/09/2023	375	UL	55 650	12 mois	19/03/2024	20 000	En cours
							<b>347 092</b>			<b>194 824</b>	

TOTAL --> 8 182 188

5 909 143 20 999

## Les taux d'absorption des PPECF II et III

En raison de la prolongation du PPECF jusqu'en juin 2025, les ratios taux d'absorption et « temps écoulés » sont repassés au vert.

Mais, ces ratios pourraient se dégrader, si :

- les délais de traitement de nouvelles DNOs venaient à être très longs (hypothèse peu probable vu la proximité de la date de clôture du PPECF) ;
- la BEAC continue à retarder les ordres de paiements du PPECF, en devises, des contrats de subvention, sans que le PPECF ne reçoive d'explications ni de la part de l'UBA, ni de la part de la BEAC.

### Récapitulatif PPECF II

		Ratios	
	Budget BMZ 2015682	8 045 469	
	Budget BMZ 2008667	303 964	
	Total --->	<b>8 349 433</b>	
Liquidé	7 851 875 <-- engagé liquidé		94,0%
Engagé non liquidé	376 771 <-- engagé non liquidé		4,5%
	8 228 646	Taux d'absorption -->	<b>98,6%</b>
	Total jours --	2 400	
15/09/2017	2400		84,4%
30/09/2023			

### Récapitulatif PPECF III

		Ratios	
	Budget total ->	8 926 462	
5 909 143	<-- engagé liquidé		66,2%
2 252 047	<-- engagé non liquidé		25,2%
8 161 189	Taux d'absorption		<b>91,4%</b>
	Total jours --->	1 384	
15/09/2021	975		70,4%
30/06/2025			

## Suivi des délais contractuels du PPECF II & III

### Contrats de coaching PPECF II & III (au 31 Août 2024)

N° Contrat	Item	Certificat "Légalité" visé	Coach	Contribut. PPECF	Montant liquidé PPECF €	Date sign. du contrat	Durée Contrat (mois)	Date fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant durée (mois)	Date révisée de fin de contrat	%tage Temps écoulé	%tage montant Liquidé	Statut	Date obtention du certificat	Observations
<b>PPECF II</b>																
<b>C137</b>	Appui coaching SOMIVAB	TLV	TEREA	96 855	24 086	5/12/18	20	27/07/20	4		24/11/20		25%	Certificat obtenu	13/02/19	
<b>C139</b>	Appui coaching TTIB	OLB	TEREA	146 573	30 822	5/12/18	30	23/05/21	4		20/09/21		21%	clôturée	Clôturée	Audit réalisé du 02 au 07 Octobre 2023 par BV
<b>C149</b>	Appui coaching ASI	OLB	BFC	222 810	89 900	15/01/19	30	3/07/21	4		31/10/21		40%	Suspendu	Suspendu	PA révisé & nouveau coach
<b>C152</b>	Appui coaching BSO	OLB	TEREA	208 300	128 156	14/03/19	30	30/08/21	4	16	22/04/23		62%	Certificat obtenu	23/03/21	Poursuite vers PAFC
<b>C155</b>	Appui coaching SEFCA	OLB	FRMi	241 961	234 516	11/03/19	25	30/03/21	4	6	24/01/22	191%	97%	En cours	En cours	
<b>C173</b>	SEEF	OLB	GFEC	192 100	154 165	14/08/19	30	30/01/22	4		30/05/22		80%	Certificat obtenu	5/09/22	
<b>C178</b>	Appui coaching SBL	OLB	GFEC	184 125	133 250	6/01/20	25	25/01/22	4		25/05/22		72%	Certificat obtenu	21/03/22	Poursuite vers PAFC
<b>C180</b>	Appui coaching Bonus Harvest	LS	BFC	205 131	196 601	25/04/20	20	16/12/21	4	4	13/08/22		96%	Certificat obtenu	20/07/22	Poursuite vers FSC/PAFC
<b>C183</b>	Appui coaching du Groupe RIMBUNAN	OLB	GFEC	412 838	11 434	27/03/20	25	16/04/22	4		14/08/22		3%	En suspend	En suspend	
<b>C187</b>	Appui coaching Rougier MOKABI	LS	BFC	125 800	119 250	29/09/20	10	26/07/21	0	4	23/11/21		95%	Certificat obtenu	6/12/21	
<b>C188</b>	Appui coaching Likouala Timber	OLB	FRM	183 000	183 000	6/08/20	25	26/08/22	4		24/12/22		100%	Certificat obtenu	16/09/22	

**Contrats de coaching PPECF II & III (au 31 Août 2024)**

N° Contrat	Item	Certificat "Légalité" visé	Coach	Contribut. PPECF	Montant liquidé PPECF €	Date sign. du contrat	Durée Contrat (mois)	Date fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant durée (mois)	Date révisée de fin de contrat	%tage Temps écoulé	%tage montant Liquidé	Statut	Date obtention du certificat	Observations
<b>PPECF III</b>																
<b>C225</b>	Appui certification GWI/BSG	LS	TEREA	402 462	72 370	8/10/21	26	27/11/23			27/11/23	18%		Certificat obtenu	21/06/22	Poursuite vers PAFC
<b>C227</b>	Appui coaching vers PAFC de BSO	PAFC	TEREA	317 182	247 554	7/07/21	14	31/08/22			31/08/22	78%		Certificat obtenu	9/03/22	Suite du contrat C152
<b>C239</b>	Appui coaching de KHLL	OLB	GFEC	194 325	190 915	30/03/22	20	20/11/23			20/11/23	149%	98%	En cours	En cours	
<b>C244</b>	Appui coaching de ASI	OLB/LS	GFEC	135 825	135 825	7/11/22	18	30/04/24			30/04/24	100%		Clôturé	Clôturé	Reprise C149 Consultation des parties prenantes_Audit Initial OLB EF, lancé le 1er Jan 2024 par BV
<b>C253</b>	Appui coaching de BH	GD	BFC	338 531	310 384	21/11/22	24	10/11/24			10/11/24	92%	92%	En cours	En cours	Suite du contrat C180
<b>C254</b>	Appui coaching de SBL	PAFC	GFEC	262 500	51 877	13/02/23	22	4/12/24			4/12/24	87%	20%	En cours	En cours	Suite du contrat C178
<b>C263</b>	Appui coaching AEH	PAFC	TEREA	423 900	82 945	23/05/23	18	13/11/24			13/11/24	88%	20%	En cours	En cours	
<b>C264</b>	Appui coaching de GWI/BSG	PAFC	TEREA	557 425	107 974	3/05/23	18	24/10/24			24/10/24	92%	19%	En cours	En cours	Suite du contrat C225
<b>C265</b>	Appui coaching de STC	OLB	TEREA	234 100	125 666	15/02/23	20	7/10/24			7/10/24	96%	54%	En cours	En cours	Reprise du contrat C149
<b>C269</b>	Appui coaching de SEEF James	FSC/PAFC	TEREA	198 825	64 147	24/10/23	12	18/10/24			18/10/24		32%	En cours	En cours	
<b>C287</b>	Appui coaching PAFC de Mokabi	PAFC	BFC	279 625	165 638	28/03/24	13	22/04/25			22/04/25		59%	En cours	En cours	Suite du contrat C187

	Délais dépassé de plus de 6 mois
	Date non échue ou délais dépassé de moins de 6 mois
	Contrat clôturé

**Contrats hors coaching PPECF III (en cours au au 31 Août 2024)**

N° de contrat	Libellé	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage de temps écoulé	%tage exécution technique	%tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C185	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	29/05/2020	211 505	153 012	42	10/11/2023		12	4/11/24		2	96%	50%	72%	En cours	Rapport intermédiaire août 21 disponible
C186	Projet Guide des arbres d'Afrique centrale	220	29/05/2020	229 236	131 193	42	10/11/2023		12	4/11/24		2	96%	50%	57%	En cours	Rapport intermédiaire août 21 disponible
C189	Développer de manière durable et responsable la filière « bois africains » à travers la promotion et la valorisation commerciales de ses produits légaux et certifiés	259	29/09/2020	322 000	296 272	36	14/09/2023			14/09/23	12		134%		92%	En cours	Rapport ATIBT sur le marketing en 2023 disponible
C194	Prolongation contrat des points focaux R. Congo	267	01/11/2020	31 332	27 732	25	21/11/2022	4	9	16/12/23	9		136%	NA	89%	En cours	activité permanente
C195	Prolongation contrat des points focaux Gabon	267	01/11/2020	222 180	221 876	25	21/11/2022	4	9	16/12/23	9		136%	NA	100%	En cours	activité permanente
C196	Prolongation contrat des points focaux RDC	267	01/11/2020	33 332	10 716	25	21/11/2022	4		21/03/23	18		172%	NA	32%	En cours	activité permanente
C200	Projet Thémis	241	16/09/2021	12 750	12 750	20	09/05/2023			9/05/23	16				100%	Clôturé	Rapport intermédiaire Oct 21 disponible
C222	Etude et test complémentaires promotion du Gombé	268	02/02/2021	112 790	101 400	16	28/05/2022			28/05/22	28		274%	70%	90%	En cours	Rapport n°4 déc 21 disponible
C223	Analyse cycle de vie produits en bois	224	29/03/2021	140 900	140 900	18	20/09/2022			20/09/22	24				100%	En cours	Aucun rapport
C224	Actualisation du statut de vulnérabilité des espèces ligneuses exploitées en Afrique centrale	263	27/10/2021	116 130	116 130	12	22/10/2022		6	20/04/23	17				100%	Clôturé	Rapport final transmis en mars 2023
C228	Technologie RFID	283	11/10/2021	50 000	30 000	6	09/04/2022			9/04/22	30		592%		60%	En cours	Rapport de démarrage Décembre 2022
C232	Accompagnement des sociétés certifiées Focus Forest FSC	292	23/11/2021	156 713	105 863	14	17/01/2023			17/01/23	20		243%		68%	En cours	Rapport intermédiaire juin 22 disponible
C236	Valoriser les services écosystémiques des forêts du bassin du Congo	265	21/04/2022	142 267	99 587	22	10/02/2024			10/02/24	7				70%	En cours	Rapport final transmis le 1er septembre 2023
C246	Brigade faunes mixte	306	15/09/2022	122 400	40 000	24	04/09/2024			4/09/24		0	101%		33%	En cours	Aucun rapport

N° de contrat	Libellé	N° DNO	Date de contrat	Montant contrat (€)	Montant liquidé	Durée (Mois)	Date de fin de contrat	Extension due au COVID19 (mois)	Avenant sur la durée (mois)	Date révisée fin de contrat	Dépassement de délais (mois)	Temps restant (mois)	%tage de temps écoulé	%tage exécution technique	%tage budget liquidé	Statut	Observation CgP
C247	Brigade faunes mixte	306	15/10/2022	31 500	28 350	24	04/10/2024			4/10/24		1	97%		90%	En cours	Aucun rapport
C248	Animation de la Commission Carbone de l'ATIBT	NA	01/10/2022	16 000	16 000	7	29/04/2023			29/04/23	17				100%	Clôturé	Veille N°10 disponible Jan 2024
C250	Inventaire faune et HVC de Ngombé	321	15/11/2022	110 400	88 000	12	10/11/2023			10/11/23	10		185%		80%	En cours	Aucun rapport
C251	Inventaire faune et HVC de Ngombé	321	21/11/2022	68 900	78 300	12	16/11/2023			16/11/23	10				114%	Clôturé	Aucun rapport
C255	Arbres monumentaux et ressources génétiques	333	06/03/2023	159 801	135 831	18	27/08/2024			27/08/24		0	103%		85%	En cours	Aucun rapport
C256	Arbres monumentaux et ressources génétiques	333	06/03/2023	130 699	111 094	18	27/08/2024			27/08/24		0	103%		85%	En cours	Aucun rapport
C257	Infographie métiers de la certification	330	22/03/2023	147 875	147 875	15	14/06/2024			14/06/24	3				100%	Clôturé	Rapport avancement phases 2 & 3 disponible, déc 23
C258	Prolongation point focal PPECF au Gabon	369	01/11/2022	98 250	77 251	12	27/10/2023			27/10/23	11				79%	Clôturé	NA
C259	Rédaction guide pratique CCTP	328	23/03/2023	41 465	20 000	12	17/03/2024			17/03/24	6		149%		48%	En cours	Rapport avancement n°1 nov 23 disponible
C260	Projet Thémis phase II	319	13/04/2023	67 660	57 360	18	04/10/2024			4/10/24		1	96%		85%	En cours	Aucun rapport
C261	Service d'accompagnement GES standard PAFC	354	17/04/2023	20 000	5 000	17	08/09/2024			8/09/24		0	100%		25%	En cours	Aucun rapport
C262	Traduction en anglais et en mandarin le Guide Forestier	257	15/04/2023	155 818	142 406	15	08/07/2024			8/07/24	2		114%		91%	En cours	Rapport avancement phases 2 & 3 disponible, déc 23
C266	Installation logiciel ASSALA	278	10/08/2023	180 000	77 000	17	01/01/2025			1/01/25		4	78%		43%	En cours	Rapport avancement Oct 23
C267	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352	10/08/2023	56 000	56 000	8	06/04/2024			6/04/24	5				100%	Clôturé	Rapport Marketing 2023
C268	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352		99 000	50 000	8									51%	En cours	Rapport Marketing 2023
C270	Appui sociétés forestières pour l'application du nouveau Code Forestier	381	13/09/2023	40 000	36 000	5	10/02/2024			10/02/24	7		242%		90%	En cours	Aucun rapport
C272	Programme marketing de promotion des bois ivoiriens certifiés	352	01/05/2023	29 375	29 375	8	27/12/2023			27/12/23	9				100%	Clôturé	Rapport Marketing 2023
C277	Programme marketing expertise filière et webmastering	352	20/09/2023	20 000	20 000	8	17/05/2024			17/05/24	4				100%	Clôturé	Rapport Marketing 2023
C285	CAAAP-Faune	375	19/03/2024	55 650	20 000	12	14/03/2025			14/03/25		6	49%			En cours	Rapport intermédiaire Jan-Juin 2024 transmis

## 6. Recommandations

---

### 6.1 La CgP recommande toujours de :

- soutenir la promotion de nouvelles essences à travers des tests d'emplois, même si pour diverses raisons, les concessionnaires ne profitent pas assez de cette offre d'appui. Mais cette opportunité devient de moins en moins pertinente, vu les délais de mise en œuvre de ces tests et la date de clôture du PPECF fixée au 30 juin 2025 ;
- poursuivre l'élaboration d'« outils » individuels ou collectifs (logiciels métiers, centre de ressources documentaires, fiches d'évaluation environnementales, guides, modules de formation en e-learning, monitoring, etc.) qui constitueront l'héritage commun des trois premières phases du PPECF ;
- continuer à améliorer la valorisation des forêts du bassin du Congo, par une approche élargie à d'autres valeurs que le bois (séquestration du carbone, promotion média de la grande faune, crédit biodiversité, chimie verte, etc.) pour accompagner la transition d'une exploitation des forêts naturelles, vers les bois de plantation ;
- de sensibiliser les concessionnaires à une nouvelle mutation de leur métier, en devenant le pivot d'un développement rural à la périphérie de leurs massifs forestiers, dans une logique mutuellement bénéfique (exemple gradérisation de pistes de désenclavement villageois, contre l'arrêt de coupes illégales ou de mise à feu de la forêt) ;
- après quatre années de travail sur la revalorisation de l'image des bois tropicaux du bassin du Congo, on peut considérer que le travail sur l'image de la filière a été correctement engagé, et qu'il faut aujourd'hui, la renforcer par une démarche « mise en marché » plus directe et plus autonome tel qu'exprimé par la KfW dans son courriel du 9 mars 2023, dans le cadre d'un phasing out du soutien du PPECF à l'ATIBT ;
- Dans l'espace économique de l'Union européenne, travailler à la reconnaissance d'un accès réservé à la profession de « premiers metteurs en marchés » ;
- Par ailleurs le solde non engagé de la convention BMZ 2018 67 845, est estimé au 30 septembre 2024, à 333.845 euros (voir calcul ci-dessous) qui doivent être réservés à des avenants à des contrats en cours, et/ou de nouvelles requêtes particulières des acteurs de la filière ;
- profiter de l'évaluation externe du PPECF pour engager une réflexion sur une phase IV du Programme.
- 

### 6.2 Prolongation du PPECF jusqu'à juin 2025

La COMIFAC et la KfW ont donné leur accord de prolonger le contrat d'assistance technique ECO Consult et Oréade-Brèche, jusqu'à juin 2025.

Au 30 août 2024,

Les soldes des fonds de dispositions non engagés (\*) sont :

PPECF II	120.787	euros
PPECF III	765.273	euros

Total A	886.060	euros
Somme des contrats en cours de signatures (DNO 392 & 395)	301.079	euros
Total B	301.079	euros
Solde non engagé au 30 septembre 2024 (A)-(B)	<b>584.981</b>	<b>euros</b>

(\*) Ces soldes ne tiennent pas compte des reliquats éventuels sur les contrats.

## 7. Récapitulatif des principales activités de l'assistance technique

### 7.1. Préparation/suivi des DNO

Instruction de DNO par la CgP					
Rappel du processus d'instruction	n° DNO	Item	Date envoi à la KFW	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
Demande de financement (Bénéficiaire) ↓	395	Formations groupées, en ateliers sur la gestion de la faune, dans les concessions forestières (certifiées)	25/04/24		19/07/24
Elaboration d'une grille d'évaluation préliminaire de la requête (CgP) ↓ Préparation de la DNO / Consolidation (CgP & Bénéficiaire) ↓ Soumission de la DNO à la KFW pour non objection (CgP) ↓ Suivi des ajustement/modifications éventuellement demandés (CgP, KFW/COMIFAC, Bénéficiaire) ↓ Contractualisation (CgP, KFW/COMIFAC, bénéficiaire)	→ Rejet	392	01/08/24	09/08/24	16/09/24

## 7.2. Participation de la CgP aux réunions

Durant la période d'Avril à septembre 2024, la CgP a assisté aux réunions suivantes :

N° d'ordre de mission	Lieu/ Période	Objet	Participants CgP	Cible	Réalisations / Résultats
110	Kinshasa, 3 - 5 juin 2024	20ème Réunion des Parties du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo.	Eric DASSIE	Parties prenantes au Partenariat pour les forêts du bassin du Congo	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Contribution via les panels et sessions thématiques, aux réflexions pour :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>i) la gestion inclusive des forêts au service des conditions de vie des populations locales (panel2);</li> <li>ii) accélérer le développement des chaînes de valeur durables aux bénéfices de l'économie, de l'environnement et des populations locales (Panel3).</li> </ul> </li> <li>▪ Préparer et participer à la session thématique spécifique portant sur « le développement des chaînes de valeur, principalement :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ la session 1 : sur le cadre politique, légal et institutionnel de développement des chaînes des valeurs en Afrique centrale, qui a permis de présenter l'outil certification comme un instrument qui contribue à la gestion durable des forêts et facilite l'accès au marché des bois issus des forêts certifiées.</li> <li>▪ Les sessions 2A et 2B : sur la gestion durable des forêts et l'accès au marché, qui ont offertes des espaces pour présenter le lien/contribution de la certification aux systèmes gouvernementaux de traçabilité.</li> </ul> </li> </ul>
NA	concession de Gabon Wood	Etat d'avancement et de suivi de la mise en œuvre du	Nicolas PERTHUISOT	Concessionnaire GWI CgP	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etat des lieux de la situation actuelle de l'entreprise et des acquis vers la certification ;</li> </ul>

	Industrie, CFAD 1 11 - 23 juillet 2024	plan d'action coaching de la société GWI		Coach TEREA	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ identification des principaux points de blocages et limites à la bonne mise en œuvre du PA ;</li> <li>▪ estimation de la faisabilité d'obtention d'un certificat de légalité sur tout ou partie du périmètre et discussions autour de la poursuite de l'appui PPECF à court et moyen termes ;</li> <li>▪ définition d'un plan d'action court terme, et de conditions très opérationnelles pour maintenir l'appui de PPECF chez GWI1 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>– Strict du plan d'actions dressé par l'expert PPECF suite à la mission,</li> <li>– envoie d'un état d'avancement mensuel des mesures prises dans le cadre du suivi de ce plan d'actions.</li> </ul> </li> </ul>
111	Douala, 29 - 31 Juillet 2024	clarification des Mandats/missions des Organisations et Initiatives sous régionales intervenant dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale	Eric DASSIE	Coordinations Nationales COMIFAC; Organisations sous régionales : COMIFAC, CEEAC, CEMAC, OCFSA, CEFDHAC, PFBC ; etc. représentants des réseaux et OSC ;	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à jour du répertoire des acteurs institutionnels et partenaires techniques et financiers en Afrique centrale ;</li> <li>▪ revue organisationnel de la société civile et des opérateurs privés intervenant dans le secteur forêts et environnement, notamment dans leurs missions et statuts;</li> <li>▪ identification des domaines de collaboration et de coopération entre ces organisations, analyse des possibilités de synergies / complémentarités et recommandations ;</li> <li>▪ identification des chevauchements, contradictions et goulots d'étranglement dans les interventions tant au niveau national que sous régional;</li> <li>▪ propositions pour la révision, clarification des mandats/missions des différentes des Organisations et</li> </ul>

				organisations syndicales du secteur privé	<p>Initiatives sous régionales intervenant dans le secteur forêts et environnement en Afrique centrale, suivant la vision de la déclaration de Yaoundé;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ suggestions pour une réforme institutionnelle de certaines organisations ou Initiatives sous régionales.</li> </ul>
112	Libreville, 26 -27 août 2024	Table Ronde des Institutions de Soutien à la Certification au Gabon	Eric DASSIE	FSC, Secteur privé, ONG, administration forestière, partenaires du FSC au Gabon	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Discussion et partage d'expérience entre institutions décrites comme fournisseurs de services d'assistance à la certification forestière afin d'échanger sur les défis liés à la certification et réfléchir à des pistes de solutions ;</li> <li>▪ Synthèse des enseignements en matière de soutien progressif aux entreprises engagées dans des processus de certification forestière au Gabon (Coaching PPECF) ;</li> <li>▪ Point sur les actions d'appuis disponibles des différentes institutions et stratégies de mutualisation pour relever les défis liés à la certification.</li> </ul>
NA	Yaoundé, 28 - 30 mai 2024	Réunion des parties prenantes du FSC au Cameroun	Eric DASSIE	FSC, Secteur privé, ONG, administration forestière, partenaires du FSC au Cameroun	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démonstrations et partage d'expérience sur les avantages de la certification pour l'industrialisation durable de la filière bois au Cameroun et dans l'ensemble du Bassin du Congo ;</li> <li>▪ Réflexions sur les prochaines actions du Secrétariat de la COMIFAC pour promouvoir la gestion responsable des forêts dans le Bassin du Congo ;</li> <li>▪ Examen des possibilités pour FSC et les pays du Bassin du Congo de co-créeer et d'officialiser un "Forum consultatif des parties prenantes du Bassin du Congo".</li> </ul>

### 7.3. Missions de diagnostic dans le cadre du coaching PPECFC

Entreprise	Pays	Superficie (Ha)	Date diagnostic	Evaluateurs	Date ANO COMIFAC	Date ANO KFW
<i>Néant</i>	<i>néant</i>	<i>néant</i>				
Total superficies diagnostiquées sur le semestre (Ha)		<i>néant</i>				
Total superficies admises au coaching sur le semestre : <i>RAS</i>		<i>néant</i>				